

Le mot du Directeur d'Agence



Vous trouverez ci-joint le Rapport Annuel du Délégué 2019 des services de l'Eau et de l'Assainissement de la Commune de Peipin. Ce rapport se veut un bilan technique et économique complet de l'année écoulée, et reprend l'ensemble des clauses contractuelles et réglementaires inhérentes au bon fonctionnement des services que vous nous avez confiés.

Ces informations vous permettent de mesurer la qualité du service rendu et son évolution. C'est également l'occasion de revenir sur les événements marquants de l'année et d'apporter des propositions d'amélioration pour les années à venir.

Concernant le service de l'Eau Potable, les travaux concessifs prévus au contrat (le géoréférencement des réseaux d'eau potable et le renouvellement de branchements plombs) ont été poursuivis. Les actions de recherche de fuite couplées au suivi de la sectorisation permanente mise en oeuvre ont permis d'améliorer sensiblement le rendement des réseaux d'eau potable avec plus de 78% en cette année, soit près de 17 points par rapport à 2018.

En matière d'Assainissement, la poursuite de la prise en main des services par le nouveau délégataire s'est accompagnée du renouvellement d'une pompe de relevage et d'un treuil à la station d'épuration. Les travaux concessifs de géoréférencement des réseaux et de reprise du rejet en Durance ont été effectués. Un grand programme de curage préventif de plus de 6 400 mètres (soit plus 35% du linéaire) a été effectué. Une campagne de fumigation et d'inspection télévisée des réseaux a également été effectuée sur plus 6 km de réseau.

Au nom de l'ensemble du personnel de la Société des Eaux de Marseille, je vous remercie de votre confiance et vous assure de notre souhait quotidien d'amélioration et de performance du service envers vos administrés.

Nicolas HYTHIER





Société des Eaux de Marseille
Peipin - Rapport annuel du délégataire

SOMMAIRE



Peipin - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

1. Organisation du Groupe des Eaux de Marseille	7
1. Organisation de l'entreprise	8
2. Service de l'eau	13
1. Présentation générale du service	14
2. Description du patrimoine	25
3. Événements marquants de l'exploitation	32
4. Bilan hydraulique	34
5. Qualité de l'eau	44
6. Services aux abonnés et facturation	50
7. Améliorations du service	68
8. Economie du contrat	69
9. Annexes Eau	82
3. Service de l'assainissement	100
1. Présentation générale du service	101
2. Description du patrimoine	106
3. Événements marquants de l'exploitation	114
4. Bilan assainissement	116
5. Analyse de la qualité de la collecte	119
6. Services aux abonnés et facturation	124
7. Améliorations du service	135
8. Economie du contrat	136
9. Annexes assainissement	149
4. Annexes Générales	171
1. Attestations d'assurance	172
2. Obtention des certifications ISO 9001 et 14001	175
3. Consommations électriques	175
4. Liste des non valeurs	177
5. Tarifs	178
6. Calcul d'actualisation semestrielle	180



Chapitre 1

Organisation du Groupe des Eaux de Marseille

Peipin - Rapport annuel du délégataire

1. Organisation de l'entreprise

1.1. Le Groupe des Eaux de Marseille

Implantée en Provence depuis plus de 70 ans, la Société des Eaux de Marseille dispose de savoir-faire éprouvés et reconnus dans l'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement. Elle a ainsi gagné par son professionnalisme la confiance d'une soixantaine de communes qui lui ont délégué la gestion de leurs services dans ces domaines.

Au fil du temps, la Société des Eaux de Marseille s'est diversifiée pour constituer un groupe régional d'entreprises spécialisées autour des métiers de la propreté urbaine, des travaux et des services.



1.2. L'agence d'Aix-en-Provence

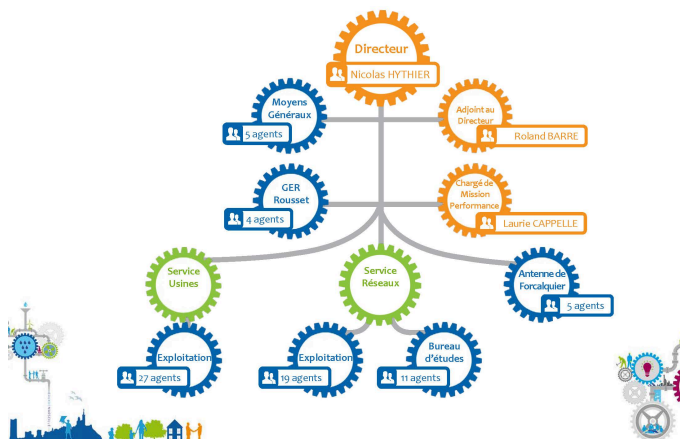
L'agence d'Aix-en-Provence déploie ses compétences au sein de nombreuses communes situées principalement sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et dans les Alpes-de-Haute-Provence. C'est sur son site basé au 275 avenue Pierre Duhem, dans la zone d'activités des Milles, que s'organise également l'accueil des clients tout au long de l'année.



Grâce à leur proximité de terrain, les 74 collaborateurs de l'agence offrent aux clients la disponibilité d'une compétence globale, garante de la sécurité de fonctionnement des installations. Leur organisation s'articule ainsi : assisté par son adjoint et le chargé de mission performance, le Directeur de l'agence est responsable du bon fonctionnement des installations du périmètre, de la gestion des contrats liant les collectivités délégantes à la Société des Eaux de Marseille, de la gestion du personnel et de l'application des réglementations en vigueur.

Organigramme de l'Agence d'Aix-en-Provence

Effectif au 01/10/2018 : 74 agents



Sont rattachés à l'agence d'Aix-en-Provence :

- ➔ Les moyens généraux qui gèrent la partie administrative ainsi qu'un accueil client de proximité.
- ➔ Le GER de Rousset qui est un groupement entre OTV et la Société des Eaux de Marseille. Il exploite une station d'épuration qui traite des effluents industriels provenant de la zone de Rousset.
- ➔ L'antenne de Forcalquier qui gère l'exploitation des services d'eau et d'assainissement du département des Alpes-de-Haute-Provence.
- ➔ Le service Usines qui assure l'exploitation et la maintenance des équipements – station de production d'eau potable, de pompage et de relevage, usines de dépollution, etc.
- ➔ Le service Réseaux qui est chargé des interventions sur les canalisations et les branchements des réseaux, ainsi que des contacts avec la clientèle.

PROJET D'ENTREPRISE ET RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE 2019-2022

Depuis le démarrage des nouveaux contrats de délégation de service public de l'eau et de l'assainissement, ces dernières années, la rentabilité économique des contrats et, donc, des sociétés de l'Unité Economique et Sociale de la SEM, s'est dégradée.

Dans le même temps, les évolutions réglementaires (RGPD, cybersécurité, etc.) et exigences contractuelles se sont accrues.

Dans ce contexte, la Direction Générale de la SEM a fait valider par son Conseil d'Administration d'avril 2019 un « Projet d'Entreprise » pour la période 2019-2022 visant à restaurer la compétitivité et profitabilité des Eaux de Marseille, en s'attellant notamment à une baisse des coûts de structure, l'obtention de gains significatifs de productivité grâce à de nouveaux outils de mobilité sur le terrain et une digitalisation accrue dans toutes les activités, ainsi que de nouvelles manières de travailler, plus collaboratives par exemple. Ce projet vise également

Peipin - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

à conforter la place des Eaux de Marseille comme la référence territoriale de gestion des services publics d'eau et d'assainissement.

En conséquence, suite à une réflexion menée de manière collaborative au sein de l'entreprise, une nouvelle organisation a été décidée, répondant à la fois aux exigences futures de nos clients et à une ambition forte pour le service public de demain, avec une mise en œuvre progressive début 2020.

Cette organisation, qui prévoit également un recentrage et un renforcement des activités à plus forte valeur ajoutée, doit ainsi nous permettre de pouvoir continuer à apporter des solutions aux enjeux environnementaux de notre territoire, ainsi qu'aux attentes que peuvent avoir les collectivités.

Cette évolution de notre organisation s'accompagne d'une baisse d'effectifs, opérée dans le cadre d'un dispositif de départs volontaires sous forme de rupture conventionnelle collective (RCC) sous le contrôle de la DIRECCTE. La pyramide des âges aidant, 90% des départs s'effectuent dans le cadre d'une fin de carrière (retraite immédiate ou Transition Fin de carrière).

1.3. Les services techniques et supports de la Société des Eaux de Marseille

1.3.1. L'assistance technique

L'assistance technique est réalisée par des équipes spécialisées en charge...



- ➔ De l'expertise des Réseaux, process et contrôles réglementaires : recherche de fuites et alignement de conduites, mise en place de dispositifs de sectorisation provisoire ou permanente du réseau, planification et suivi des contrôles réglementaires.
- ➔ D'un service Atelier mobilisable 24h/24 et 365 jours par an : une équipe de techniciens spécialisés en mécanique et chaudronnerie qui entretiennent, réparent et renouvellent les installations électromécaniques, les pièces mécaniques et remplacent les canalisations des divers sites.
- ➔ Des méthodes et du renouvellement : définition des règles et procédures à suivre dans le cadre de la base de données patrimoniale et de la GMAO (Gestion de la maintenance assistée par ordinateur), élaboration des programmes de renouvellement des installations électromécaniques, en collaboration avec les responsables des unités d'exploitation.



- ➔ De la gestion des appareils de chloration : entretien et approvisionnement de 200 000 kg de chlore sur 120 sites de production d'eau potable.

- ➔ De la surveillance de la qualité des eaux : réalisation d'analyses d'autosurveillance de l'eau potable et des eaux usées par un laboratoire interne à la SEM accrédité COFRAC.
- ➔ De la surveillance des installations 24 heures sur 24 par le Centre de Télégestion : contrôle, diagnostic et suivi de l'ensemble des dysfonctionnements pouvant survenir sur les installations.

En complément du CDT, un service d'astreinte de proximité spécifique à chaque unité d'exploitation - composé d'un chef de sécurité, d'électromécaniciens, de techniciens chimistes et d'opérateurs - permet d'intervenir à tout moment et dans des délais très brefs sur les ouvrages.

En cas d'alarme, le CDT prévient le personnel de l'agence qui peut contrôler sur un poste déporté la validité des informations.

Dans le cas d'incident nécessitant un renfort de personnel ou une compétence spécifique, le chef de sécurité de l'agence contacte l'ingénieur de permanence. Celui-ci met en œuvre les moyens nécessaires afin de remédier rapidement à l'incident.

- ➔ De la Cartographie Numérique et le SIG (Système d'Information Géographique) : administration de l'outil de cartographie numérique déployé au sein des agences d'exploitation, relève de l'ensemble des branchements des abonnés pour les saisir sur le SIG.
- ➔ De l'assistance aux maîtres d'ouvrage : conseil aux collectivités, maîtrise d'œuvre pour la construction ou la réhabilitation des ouvrages.

1.3.2. La Clientèle



»

Le Centre Service Clients est joignable par les clients du Groupe des Eaux de Marseille depuis le 0-969 39 40-50, un numéro Cristal (non surtaxé). Ses conseillers de clientèle traitent 1000 appels par jour environ en répondant aux clients en un minimum de temps. Ils transmettent notamment leurs demandes aux services techniques qui dépêchent une équipe sur place en cas d'urgence ou conviennent d'un rendez-vous sur place avec le client dans le cadre d'une opération programmée.



Chapitre 2

Service de l'eau

Peipin - Rapport annuel du délégataire

1. Présentation générale du service

1.1. Description générale du service

1.1.1. Agence compétente

La Collectivité co-contractante est rattachée à l'agence suivante :

Agence d'AIX

275, rue Pierre DUHEM

13 856 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3

Elle est ouverte au public, du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17h15.

L'accueil du public se fait également à :

Antenne de FORCALQUIER

Traverse Beaudine

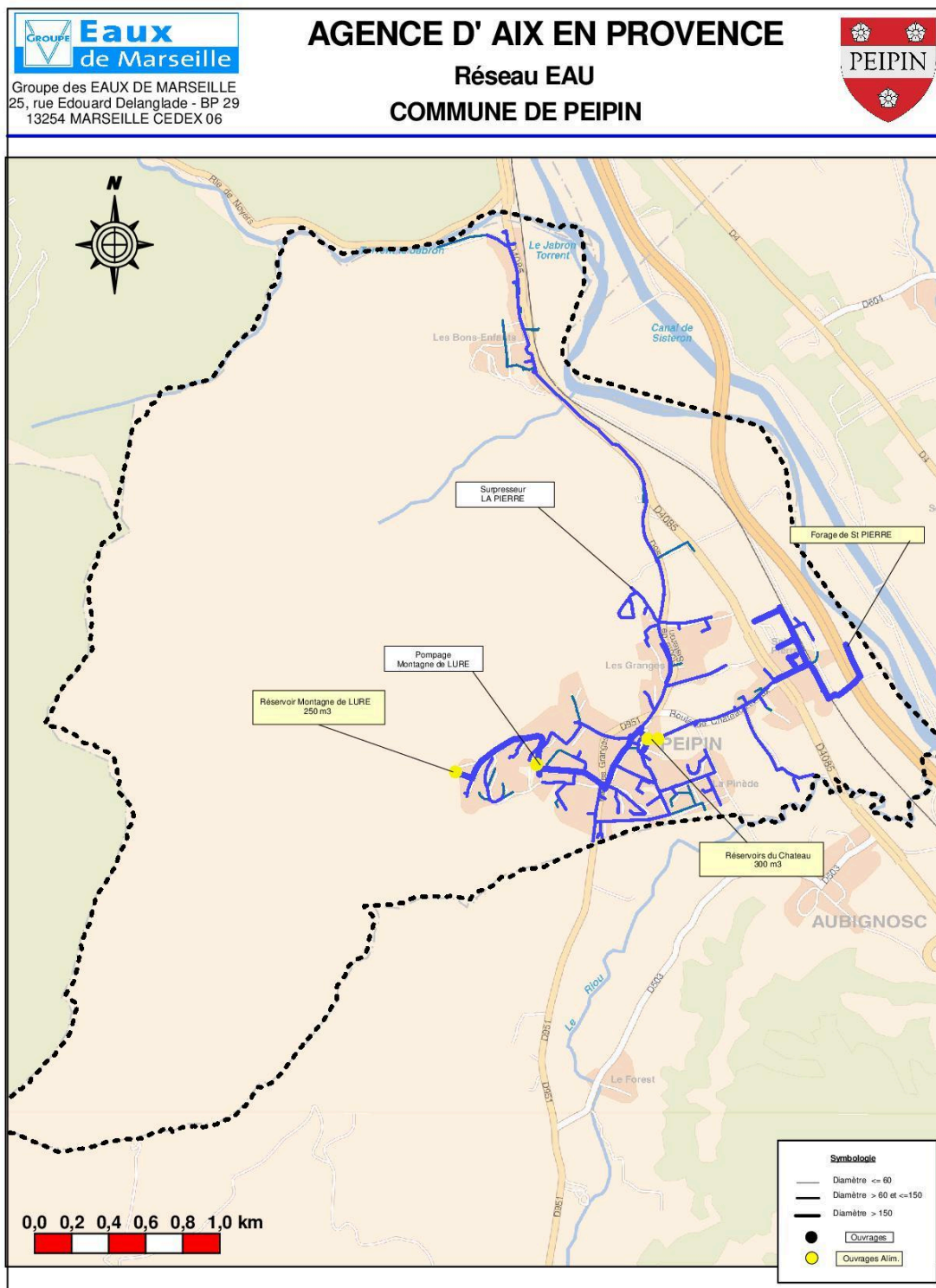
04301 FORCALQUIER

Elle est ouverte au public, le mardi et le vendredi, de 13 h 30 à 14 h 30.

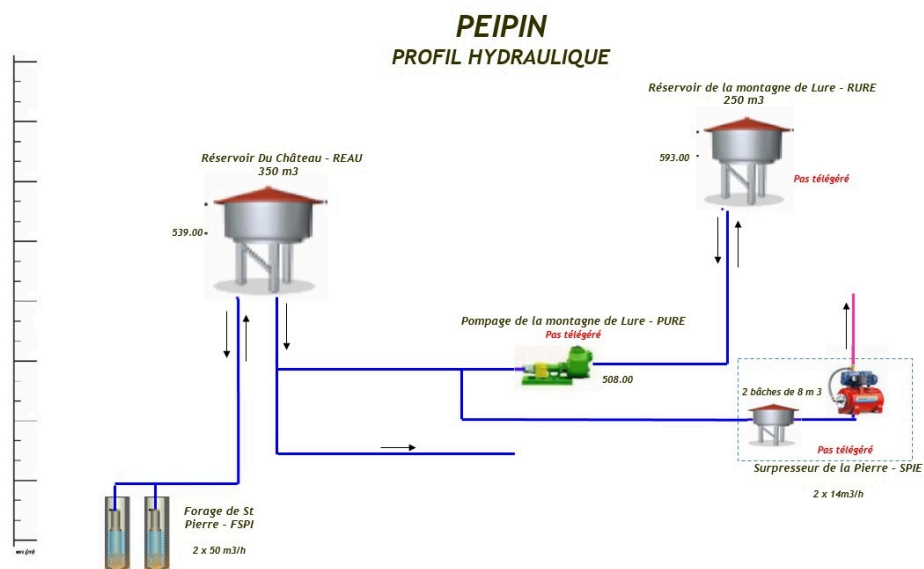
1.1.2. Données du service

Population légale 2019	Centre de production	Nombre de réservoirs	Réservoirs (m3)	Nombre pompages réseaux	Nombre abonnements	Longueur réseau (km)	Volumes distribués (m3)
1 499	Saint Pierre	2	600	2	884	19,101	133 007

1.2. Plan du réseau



1.3. Profil hydraulique du service



1.4. Contexte contractuel

1.4.1. Description

Les principales dispositions du contrat d'affermage actuellement en vigueur sont résumées dans le tableau ci dessous. Pour les définitions générales, le lecteur se reportera au glossaire figurant à la fin du présent document.

1.4.2. Dispositions générales

Description des dispositions générales du contrat :

Type de contrat	Concession de service public
Objet	Service public de l'eau potable
Périmètre de l'affermage	Limite du territoire de la commune
Prise d'effet	1er avril 2018
Durée	15 ans
Echéance	31 mars 2033

1.4.3. Avenants

Description des avenants au contrat :

Sans objet

1.4.4. Utilisation des voies publiques et privées

Description des dispositions du contrat afférentes à l'utilisation des voies publiques et privées :

Hormis les cas d'urgence, toute intervention sur la voirie de la Commune fait l'objet d'une demande d'autorisation de voirie à la Commune. Pour les travaux sur voirie départementale ou nationale, la Commune doit être destinataire d'une copie de l'autorisation obtenue.

1.4.5. Moyens matériels du service

Description des dispositions du contrat afférentes aux moyens matériels du service :

Dispositions	Descriptif
Inventaire des installations	L'inventaire comprend tous les biens, en particulier toutes les canalisations, nécessaires à l'exercice du service public d'alimentation en eau potable, que ces biens soient ou non sous terrain public. En outre, l'inventaire comprend tous les documents liés au service, notamment les plans, les plans de recouvrement, les notices d'entretien et/ou les cahiers de maintenance des équipements. L'inventaire est établi sur support papier et sur support informatique et mis à jour annuellement.

1.4.6. Fonctionnement du service

Description des dispositions du contrat afférentes au fonctionnement du service :

Le délégataire approvisionne en eau l'ensemble des usagers situés sur le périmètre de la délégation. Il s'assure en permanence du respect du périmètre de protection des points d'eau et de la qualité de cette dernière.

Il n'y a pas de convention de vente d'eau à l'extérieur du périmètre de la délégation et aucune convention d'achat d'eau n'est en place sur le service à la date de démarrage du contrat.

1.4.7. Relations avec les abonnés

Description des dispositions du contrat afférentes aux relations avec les abonnés :

Branchements	Font partie de l'affermage
Compteurs	Mis à la disposition du délégataire dans le cadre du service public de l'eau potable sans transfert de propriété au profit du délégataire.

1.4.8. Responsabilité du fermier

Description des dispositions du contrat afférentes à la responsabilité du fermier :

Le délégataire doit souscrire 3 assurances: responsabilité civile, dommages aux biens et dommages qualifiés d'atteinte à l'environnement.

1.4.9. Travaux

Description des dispositions du contrat afférentes aux travaux :

La répartition des travaux respectera strictement les dispositions de l'article 36.3 du contrat.

1.4.10. Régime financier

Cf. les chapitres Facturation aux abonnés et Economie du contrat ci-après.

1.5. Engagements contractuels du délégataire

1.5.1. Engagements contractuels : Performance du réseau

1.5.1.1. Rendement du réseau

ARTICLE 26

Le Délégataire s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens techniques afin d'améliorer les performances du réseau en limitant les pertes.

Le Délégataire s'engage à améliorer progressivement le rendement (59.6% en 2015) de manière à satisfaire les contraintes suivantes : rendement supérieur ou égal à :

	2019-2020	2021-2022	2024-2025	2026-2027	2032
Rdt	65%	70%	75%	80%	82%

Le Délégataire déploiera une flotte de 10 capteurs acoustiques permettant de réaliser des campagnes de recherche de fuites pendant toute l'année. Au total, 100% du linéaire du réseau sera inspecté lors de la première année pleine du contrat et 30% du linéaire du réseau les années suivantes.

le rendement 2019 est de 78.44%

1.5.1.2. Réalisation

Les capteurs acoustiques ont été déployés. La campagne de recherche de fuites réalisée sur l'intégralité du réseau a permis la détection et la réparation de 4 fuites.

1.5.2. Engagement contractuel : Travaux Concessifs

1.5.2.1. Description

ARTICLE 40

Outre les travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère patrimonial mis à sa charge, le délégataire assure le financement et la réalisation des travaux concessifs suivants:

2018

- ➔ Pose de 8 compteurs de sectorisation et d'un dispositif de transmission des données
- ➔ Remplacement de l'armoire électrique au surpresseur de Lure
- ➔ Remplacement de la bâche au surpresseur La Pierre
- ➔ Installation de la télésurveillance
- ➔ Mise en conformité de la chloration du puits Saint Pierre
- ➔ Mise en place d'un analyseur de chlore résiduel sur le réservoir du Château

2019

- ➔ Renouvellement de la conduite chemin Desteil, reprise de 2 branchements et réalisation du poste Saint Pierre
- ➔ Géoréférencement des réseaux d'eau potable

2020

- ➔ Mise en conformité du réservoir du Château
- ➔ Mise en conformité et réparation du réservoir de Lure

d'ici 2022

- ➔ remplacement de 19 branchements plomb, soit 4 par an en moyenne.

1.5.2.2. Réalisations

Peipin - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

2018

- ➔ La sectorisation est en cours et sera mise en service début 2019.
- ➔ Le remplacement de l'armoire électrique du surpresseur de Lure a été réalisé.
- ➔ La télésurveillance a été mise en service.
- ➔ La chloration du Puits St Pierre a été mise en conformité et un turbidimètre a été installé.
- ➔ L'analyseur de chlore résiduel initialement prévu au réservoir du chateau a été installé au forage du puits St Pierre.
- ➔ Renouvellement de la conduite chemin Desteil avec la reprise de 2 branchements et réalisation du branchement du poste Saint Pierre a été réalisé fin 2018.
- ➔ Le Géoréférencement des réseaux d'eau potable a été lancé dès 2018.
- ➔ La mise en conformité et réparation du réservoir de Lure a été anticipé sur 2018.

2019

- ➔ Géoréférencement des réseaux d'eau potable finalisé.
- ➔ 6 remplacements de Branchements Plomb.

1.6. Plan Vigipirate

Face à la menace terroriste, un nouveau plan Vigipirate a été approuvé en Conseil de défense et de sécurité nationale le 30 novembre 2016 et mis en application dès le 1er décembre 2016 avec la posture «Vigipirate Transition 2016-2017», applicable jusqu'au 20 mars 2017. Depuis plusieurs postures ont été prises en fonction des événements dont 5 en 2018 et 2 en 2019. La dernière date du 18 octobre 2019 et a maintenu l'ensemble du territoire au niveau «sécurité renforcée - risque attentat».

Le plan est composé de deux parties :

- Un document public «Faire face ensemble» visant à mobiliser l'ensemble des acteurs et à leur expliquer les mesures de vigilance, de prévention et de protection à mettre en œuvre. Parmi les conseils, une attention particulière est également portée sur la cyber-vigilance.
- Un document classifié destiné aux administrations et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant la totalité du plan et toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

3 niveaux de vigilance sont définis. L'objectif affiché est de mieux répondre aux variations dans le temps et dans l'espace de la menace terroriste et la perception qu'en a la population.

Evolution des niveaux entre les plans Vigipirate 2014 et 2016

Niveaux du plan 2016	Type de mesures activées	Conditions d'applications
Vigilance 	Mesures du socle (116 mesures toujours actives).	Posture permanente de sécurité.
Sécurité renforcée- risque Attentat 	Mesures du socle + mesures Additionnelles (activation de mesures particulières, parmi les 194 mesures additionnelles, en complément des mesures du socle).	Correspond à une menace terroriste élevée, voire très élevée.
Urgence attentat 	Mesures du socle + mesures additionnelles + mesures exceptionnelles + alerte de la population.	Instauré immédiatement après un attentat ou en cas d'entrée en action d'un groupe terroriste identifié mais non encore localisé. Ce niveau a vocation à n'être activé que le temps de la gestion de crise.

Pour le domaine spécifique de l'eau

Aucun changement notable n'est à signaler dans le domaine de l'eau concernant l'édition 2016 du plan Vigipirate.

Stratégie de sécurité

La stratégie vise à protéger les services d'eau et à assurer le niveau de vigilance requis dans leur exploitation. Les exploitants sont tenus d'assurer de façon permanente la surveillance et la protection de leurs emprises, d'assurer leur autonomie de fonctionnement, de disposer de plans d'intervention et d'évaluer les besoins en eau, notamment les besoins prioritaires.

Recommandations au public

- Signaler aux forces de l'ordre tout véhicule stationnant de manière anormale à proximité d'un site.
- Signaler aux forces de l'ordre tout comportement suspect à proximité d'un site.
- Signaler les cas d'accès libre ou d'effraction sur un site.
- Signaler toute anomalie dans la distribution et la qualité de l'eau distribuée.

Recommandations de sécurité

- Définir et mettre en place des périmètres de sécurité autour des points de captage d'eau.
- Sécuriser les installations et les points de captage d'eaux destinées à la consommation humaine.
- Mettre en place des dispositifs anti-retours sur canalisations, bornes et réservoirs.
- Restreindre autant que possible l'accès à certaines données sensibles concernant ces installations.
- Mettre en place des interconnexions de secours et prévoir un maillage des canalisations.
- Mettre en place un plan de secours électrique (groupe électrogène) en cas de défaillance du système électrique.
- Réaliser des exercices d'isolement de canalisations.

Objectifs	Mesures	Acteurs concernés	Type de mesure
1. Protéger les composants névralgiques des réseaux d'eau	Définir et mettre à jour le dispositif de surveillance et de protection des composants névralgiques des installations	Producteurs et distributeurs d'eau	socle
	Assurer une surveillance continue 24h/24 des composants névralgiques	Producteurs et distributeurs d'eau	additionnelle
	Faire appel aux forces de l'ordre pour des opérations de surveillance des sites désignés	Force de l'ordre	additionnelle

Objectifs	Mesures	Acteurs concernés	Type de mesure
2. Exercer la vigilance dans l'exploitation des réseaux d'eau	Connaître l'autonomie de fonctionnement et s'assurer de la disponibilité de stocks suffisants de réactifs	Producteurs d'eau	socle
	Établir et mettre à jour l'évaluation des besoins en eau en fonction des usages et des besoins prioritaires de la population	Distributeurs d'eau	socle
	Recenser et informer les populations sensibles	Distributeurs d'eau	socle
	Établir, mettre à jour et tester les possibilités de secours, de substitution et d'interconnexion	Distributeurs d'eau	socle
	Organiser le dispositif de veille, d'alerte, d'astreinte, de permanence et de gestion de crise et maintenir le réseau de contacts avec les autorités	Producteurs et distributeurs d'eau	socle
	Établir, mettre à jour et tester périodiquement les plans d'opération internes (POI), plans particulier d'intervention (PPI), plans particulier de protection (PPP) et plans de protection externes (PPE), garantir les capacités d'intervention	Producteurs et distributeurs d'eau	socle
	Être en mesure de mettre en œuvre les consignes de sur-chloration dans les délais impartis	Producteurs et distributeurs d'eau	socle
	Définir le programme d'analyses périodiques de l'eau	Producteurs et distributeurs d'eau	socle
	A chaque livraison, contrôler systématiquement la conformité des réactifs nécessaires au traitement de l'eau	Producteurs d'eau	socle
	Surveiller les points les plus vulnérables du réseau d'alimentation en eau	Distributeurs d'eau	socle
	Effectuer les études de vulnérabilité et des auto-diagnostics	Producteurs et distributeurs d'eau	additionnelle
2. Exercer la vigilance dans l'exploitation des réseaux d'eau	Porter à la connaissance des autorités tout incident pouvant avoir des conséquences sur la santé publique	Producteurs et distributeurs d'eau	additionnelle
	Mettre en place une astreinte ou une permanence dans les laboratoires des exploitants et les laboratoires agréés en charge du contrôle sanitaire des eaux	Producteurs d'eau et laboratoires Biotox-Piratox	additionnelle
	Mettre en œuvre les consignes de sur-chloration en sortie de réservoir, voire en tous points des réseaux d'eau	Producteurs et distributeurs d'eau	additionnelle
	Renforcer le programme d'analyse en fonction de la menace	Producteurs et distributeurs d'eau	additionnelle
	Faire appel aux forces de l'ordre pour des opérations de surveillance des sites désignés	Forces de l'ordre	additionnelle
	Remplir au maximum les réservoirs de stockage de l'eau ; constituer des stocks d'eau potable de secours	Distributeurs d'eau	additionnelle
	Décider des consignes de restriction ou d'interdiction d'usage de la consommation d'eau ; en informer la population	Distributeurs d'eau	additionnelle
	Être en mesure de distribuer de l'eau de substitution (eau embouteillée, citernes, dispositifs mobiles...)	Distributeurs d'eau	additionnelle
	En cas de nécessité, arrêter la distribution de l'eau du robinet	Distributeurs d'eau	additionnelle

- Spécificités des postures 2019

En 2019, 2 postures ont été établies en mai et octobre, l'année se terminant dans la posture «Automne Hiver – Printemps 2020» avec un niveau d'alerte « Sécurité renforcée – Risque attentat ». Cette posture VIGIPIRATE est active à compter du 18 octobre 2019 et s'applique jusqu'au 14 mai 2020.

- Les principales dispositions mises en œuvre

- Contrôle des accès et protection des installations

La plupart des sites d'exploitation sont équipés de dispositifs anti-intrusion raccordés au centre de télégestion qui fonctionne 24H/24 et 7j/7. Les sites les plus sensibles sont également dotés de caméras de vidéosurveillance. Des mesures complétées par des tournées régulières sur l'ensemble des sites.

- Disponibilité des stocks de chlore

La quantité de chlore de chaque site est suivie en temps réel via le centre de télégestion afin de toujours anticiper la livraison de produit. La quantité de chlore disponible (bouteilles et cylindres) sur le lieu de stockage garantit une autonomie de traitement d'environ 3 semaines.

- Disponibilité des stocks de produits coagulants

Tout comme le chlore, la quantité de produits coagulants de chaque site est suivie en temps réel via le centre de télégestion. La quantité totale de produits stockés, environ 100 tonnes, équivaut à plusieurs mois de traitement.

- Consignes de sur-chloration

Les consignes de sur-chloration qui visent à maintenir une concentration en chlore libre de 0,3 mg/l en sortie des réservoirs et 0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution étaient déjà appliquées. Le taux de chlore est suivi en temps réel via la télégestion en sortie de chaque centre de production. Il est également mesuré en sortie des réservoirs lors des tournées effectuées sur les sites.

2. Description du patrimoine

2.1. Ressources

L'alimentation en eau de la commune est assurée exclusivement grâce à la nappe alluviale de la Durance. L'eau est pompée dans un forage situé en bord de Durance.

L'eau pompée est désinfectée et stockée dans le réservoir du Château. La conduite d'adduction du réservoir sert également à distribuer l'eau .

2.2. Niveaux de forage

Nous avons peu d'historique sur le niveau de la nappe du forage. L'évolution du niveau est pour l'instant constant.

2.3. Patrimoine communal : Distribution

2.3.1. Etages - réservoirs

Le réseau de distribution de la commune est organisé sur deux étages de pression.

Réservoir du Château

- ➔ Côte radier :535 m NGF,
- ➔ 1 cuve de 350 m³.

Réservoir de Lure

- ➔ Côte radier 540 m NGF
- ➔ 1 cuve de 250 m³

2.3.2. Stations de pompage

Pompage de Lure : 2 pompes de 15 m³/h.

Surpresseur de St Pierre: 2 pompes associées à une bêche d'aspiration

2.3.3. Canalisations

Le réseau issu du réservoir de tête dessert gravitairement le village .

Compte tenu de sa position altimétrique, le secteur de St Pierre est alimenté, quant à lui, grâce à un surpresseur.

2.4. Evolution du réseau

2.4.1. Nouveaux ouvrages mis en service : canalisation - branchements

Durant l'année, pas de branchement nouveau réalisé.

Durant l'année, les travaux suivants ont été réalisés sur le réseau d'eau potable,

➔ Commune de Peipin , pose de 96 ml de Fonte DN 80 .

2.4.2. Evolution de la longueur des réseaux

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur du réseau en fonction des diamètres des canalisations :

Diamètre (mm)	Total au 31/12/2018	Posé en 2019(m)	Déposé en 2019(m)	Amélioration par rapport à la réalité du terrain	Situation au 31/12/2019
32	83.27	0.00			83.27
40	707.34	0.00			707.34
50	1 437.99	0.00			1 437.99
60	655.24	0.00			655.24
63	965.95	0.00			965.95
75	157.46	0.00			157.46
80	2 091.85	95.95			2 187.80
100	6 935.87	0.00			6 935.87
110	2 645.61	0.00			2 645.61
150	3 324.55	0.00			3 324.55
	19 005.13	95.95	0.00	0.00	19 101.08

2.4.3. Répartition par matériaux des canalisations

Le tableau ci-dessous présente la répartition par matériau des canalisations en fonction de leur diamètre

Diamètre (mm)	Fonte (m)	Acier (m)	Béton (m)	Poly. (m)	Divers (m)	Total par diamètre
32				83.27		83.27
40		152.89		554.45		707.34
50	60.58			1 377.42		1 437.99
60	655.24					655.24
63				965.95		965.95
75				157.46		157.46
80	2 119.86	67.94				2 187.80
100	5 604.64	998.28		332.95		6 935.87
110	1 089.29			1 556.33		2 645.61
150	3 088.00	64.38		172.17		3 324.55
	12 617.61	1 283.49	0.00	5 200.00	0.00	19 101.08

2.4.4. Evolution de la longueur des branchements en service

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur des branchements :

	Longueur des branchements (Km)
Situation au 31.12.2018	3,790
Evolution 2019	0,010
Situation au 31.12.2019	3,800

2.4.5. Evolution du parc compteur

SITUATION AU 31/12/2018				SITUATION AU 31/12/2019		
ø (mm)	Abt.Part.	Abt.Mun.	Total	Abt.Part.	Abt.Mun.	Total
15	853		853	863		863
20	6		6	6		6
30	7		7	7		7
40	5		5	5		5
60	13		13	10		10
80				3		3
Total	884		884	894		894

2.5. Renouvellement des équipements

2.5.1. Renouvellement des équipements effectué au cours de l'année

Renouvellement Patrimonial

Pas de renouvellement.

Renouvellement Fonctionnel

Libéllé Site	N° Appareil	Libéllé Appareil	Coût Travaux
STAP MONTAGNE DE LURE	201901505	POMPE VIDE CALE	515

2.5.2. Renouvellement prévisionnel des équipements

Renouvellement patrimonial

Libéllé Site	N° Appareil	Libéllé Appareil	2020
STAS DE LA PIERRE	200306138	BALLON ANTI BELIER	1 263
STAS DE LA PIERRE	200306148	CAPT PRESSION REFOULEMENT	570
STAS DE LA PIERRE	200306149	COFFRET COMMANDE POMPES	1 026
STAS DE LA PIERRE	200306145	ENSEMBLE DE VANETTE 1"1/2	812
STAS DE LA PIERRE	200306147	ENSEMBLE MANOMETRE	175
STAS DE LA PIERRE	200306150	POIRE NV DEMANDE EAU CUVE	220
STAS DE LA PIERRE	200306151	POIRE NV MANQUE EAU ASP	220
STAS DE LA PIERRE	200306142	POMPE 1	1 996
STAS DE LA PIERRE	200306143	POMPE 2	1 996

Libéle Site	N° Appareil	Libéle Appareil	2020
STAS DE LA PIERRE	200306140	VANNE ASPIRATION CUVE 1	288
STAS DE LA PIERRE	200306141	VANNE ASPIRATION CUVE 2	288
STAS DE LA PIERRE	201303086	VANNE MOTORISEE	1 026
STAS DE LA PIERRE	200306144	VARIATEUR POMPE 1	1 939
STAS DE LA PIERRE	201402413	VARIATEUR POMPE 2	1 939

Renouvellement fonctionnel

Pas de renouvellement

2.6. Synthèse du renouvellement

HISTORIQUE RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL

Année de renouvellement	Nombre d'appareil posé	Coût travaux patrimoniaux
2018	18	46 431 €
Somme :	18	46 431 €

HISTORIQUE RENOUVELLEMENT FONCTIONNEL

Année de renouvellement	Nombre d'appareil posé	Coûts travaux fonctionnels
2018	8	7 743 €
2019	1	515 €
Somme :	9	8 258 €

2.7. Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2019
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	0
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	0
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de	10

Désignation	Nb de Point 2019
distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	0
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	0
Résultat	70

2.7.1. Taux de connaissance du patrimoine réseau

Année de pose	Diamètre et matériaux
0%	100%

2.8. Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le renouvellement est à la charge de la collectivité.

3. Événements marquants de l'exploitation

3.1. Accidents du travail, observations de l'inspection du travail

3.1.1. Remarques de l'inspection du travail

Au cours de l'année, la Société des Eaux de Marseille n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'Inspection du Travail.

3.1.2. Accidents du travail

Il y a eu 6 accidents du travail au cours de l'année sur le périmètre de l'Agence d'Aix en Provence.

3.2. La vie du service

3.2.1. Stations

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
08/01/2019	Réservoir de Lure	NTH réservoir
09/01/2019	Réservoir de Lure	NTB réservoir
17/01/2019	Réservoir de Lure	NTH réservoir
21/02/2019	Pompage de Lure	Vérification fonctionnement - Renouvellement armoire
21/12/2019	Forage St Pierre	NTH turbidité
20/05/2019	Forage st pierre	Test fuite cl2
27/05/2019	Forage st pierre	Livraison bouteille de chlore
30/07/2019	Forage st pierre	Réparation fuite d'eau sur installation chlore
03/10/2019	Forage st pierre	Maintenance annuelle du poste à chlore
03/10/2019	Forage st pierre	Modification évacuation analyseur cl2 et turbidimètre
11/01/2019	Château	Nettoyage réservoir
28/02/2019	Montagne de LURE	Nettoyage réservoir

3.2.2. Réseau

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
16/11/2019	Impasse des Pinèdes	Astreinte WK : Fuite canalisation, réparée

3.3. Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

VP 020 : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus

VP 056 : Nombre d'abonnements eau

	2015	2016	2017	2018	2019
VP 020				0	0
VP 056				879	884
Résultat				0	0

4. Bilan hydraulique

4.1. Chiffres clé de l'exploitation

4.1.1. Données issues de la relève

Période de relève	du 9 octobre 2018 au 15 octobre 2019	
Durée moyenne de la relève	371	j

4.1.2. Calcul rendement du réseau

Libellé	Valeur	Unité
Longueur du réseau de desserte hors brt	19.101	km
Rendement du réseau de distribution	78.44	%
Indice Linéaire de pertes en réseau	4.12	m3/j/km

4.1.3. Caractéristiques du réseau

Nombre de fuites réparées	
sur canalisations	2
sur branchements	6
sur appareils publics	0
Nombre total de fuites réparées	8
Opérations sur compteurs	
Concessions nouvelles	9
Renouvellements pour vétusté	2
Remplacements pour autres motifs	4
Déposes (résiliations)	0

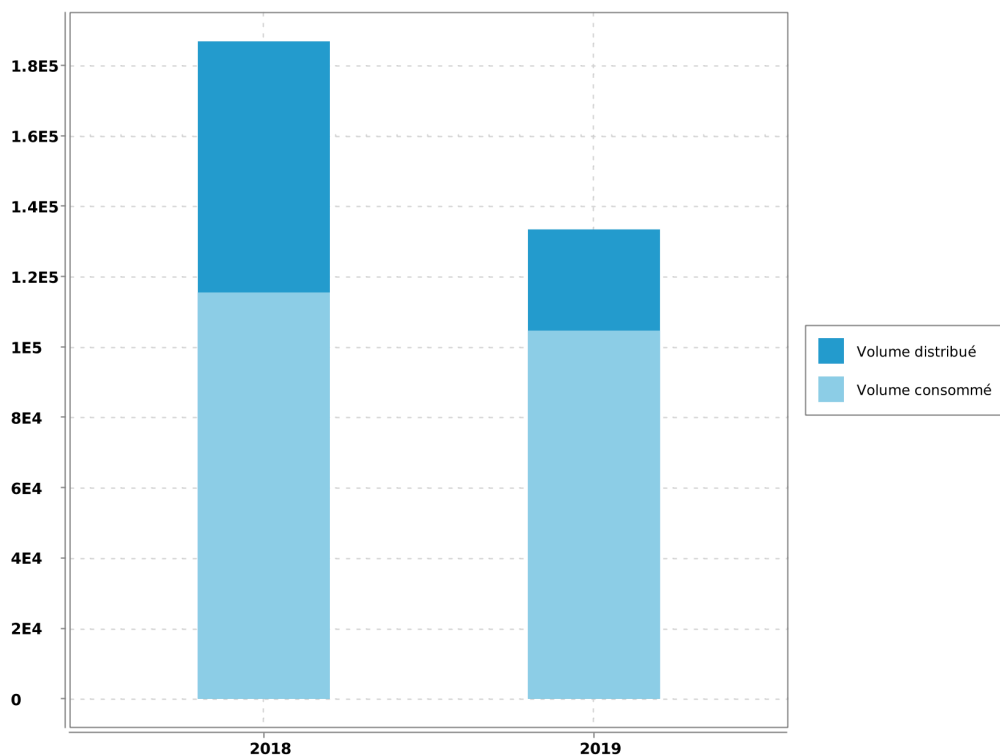
4.1.4. Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)		
Volume acheté ou prélevé (P)	133 007	m ³
Pertes en adduction ou lavage (P1)	0	m ³
Volume distribué (P-P1)	133 007	m ³
Analyse de la distribution		
Semaine maxi. (S26)	4 195	m ³
Semaine mini. (S1)	1 568	m ³
Jour maxi estimé	779	m ³
Capacité de stockage :	600	m ³
Autonomie de consommation :	18	h

4.2. Volumes distribués et consommés

4.2.1. Evolution de la consommation

Evolution des volumes produits et consommés en m³/an :



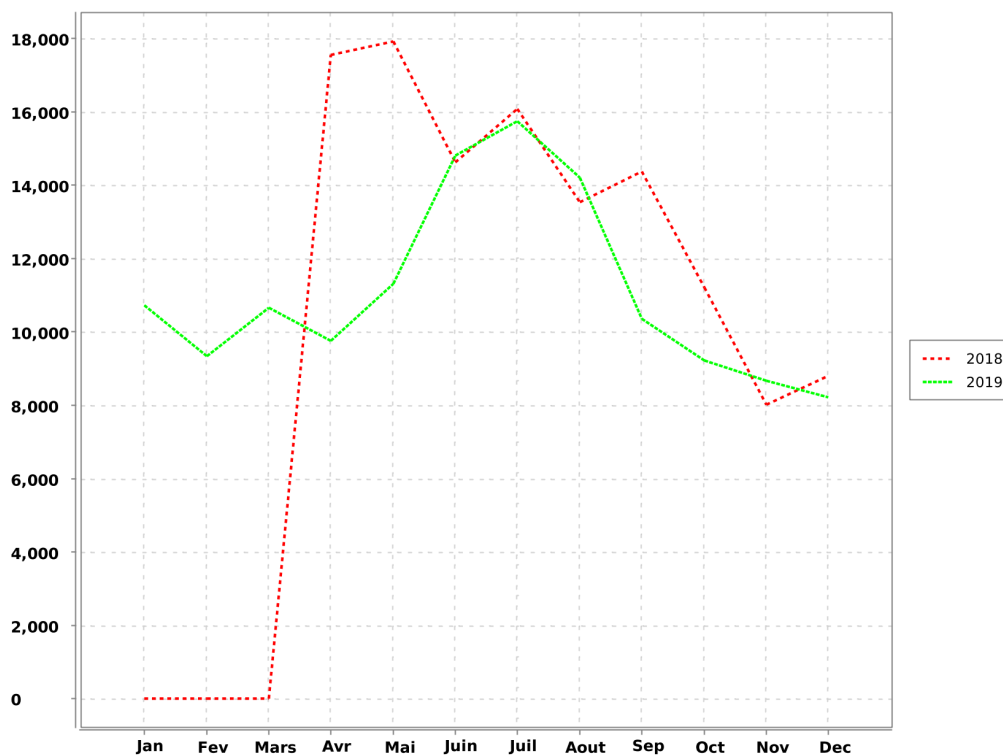
4.2.2. Volumes mensuels distribués

Récapitulatif du volume mensuel distribué pendant l'année civile et sur la période de relève :

Mois	Ressources Locales	Total Année Civile	Total Année de Relève
OCTOBRE			7 562 m ³
NOVEMBRE			8 018 m ³
DECEMBRE			8 795 m ³
JANVIER	10 721 m ³	10 721 m ³	10 721 m ³
FEVRIER	9 335 m ³	9 335 m ³	9 335 m ³
MARS	10 659 m ³	10 659 m ³	10 659 m ³
AVRIL	9 762 m ³	9 762 m ³	9 762 m ³
MAI	11 319 m ³	11 319 m ³	11 319 m ³
JUIN	14 802 m ³	14 802 m ³	14 802 m ³
JUILLET	15 747 m ³	15 747 m ³	15 747 m ³
AOUT	14 211 m ³	14 211 m ³	14 211 m ³
SEPTEMBRE	10 358 m ³	10 358 m ³	10 358 m ³
OCTOBRE	9 218 m ³	9 218 m ³	4 261 m ³
NOVEMBRE	8 662 m ³	8 662 m ³	
DECEMBRE	8 213 m ³	8 213 m ³	
TOTAL	133 007 m ³	133 007 m ³	135 550 m ³
MOYENNE		364 m ³ /j	
		4,22 l/s	

4.2.3. Volumes mensuels distribués

Comparaison des volumes mensuels distribués en m³/mois



4.3. Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

$$\left[\frac{(V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros})}{(V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros})} \right] \times 100 \left[\frac{(V_1 + V_2 + V_3 + V_4)}{(V_5 + V_6)} \right] \times 100$$

$$V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros} = V \text{ mis en distribution} + V \text{ vendu en gros}$$

$$V \text{ consommé autorisé} = V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommateurs sans comptage} + V \text{ de service du réseau}$$

VP 063 + VP 201 : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)

VP 221 : Volumes eau consommateurs sans comptage

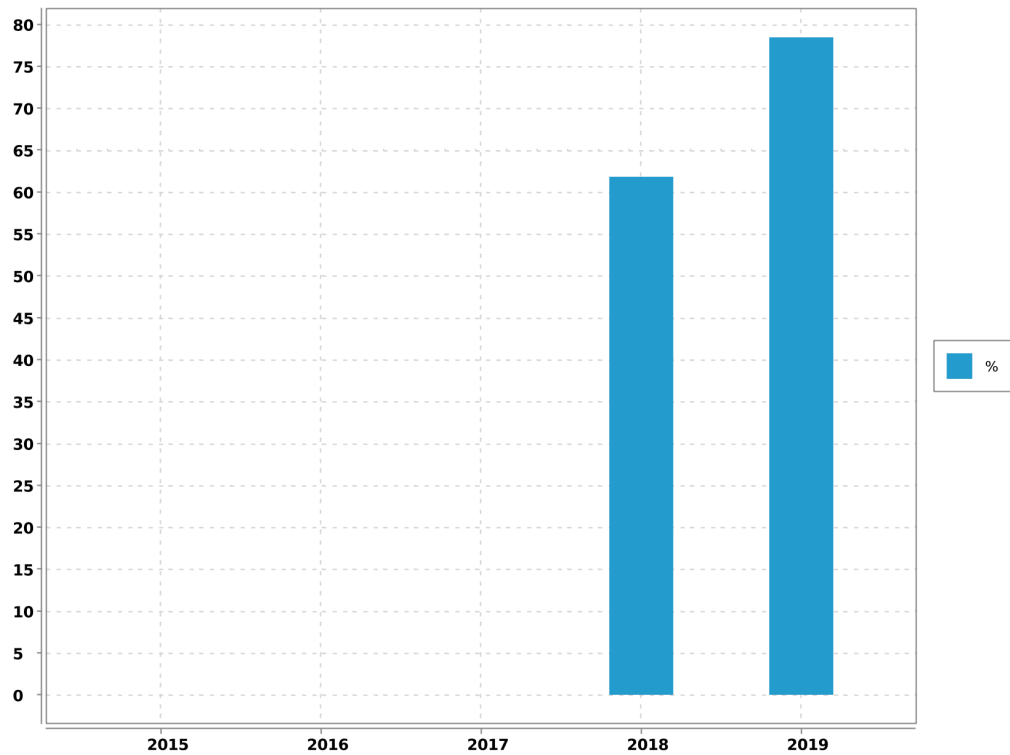
VP 220 : Volumes eau de service du réseau

VP 061 : Volume eau vendus en gros

VPo 59 : Volumes eau produits

VP 060 : Volumes eau achetés en gros

	2015	2016	2017	2018	2019
VP 063 + VP 201				113 098	102 907
VP 221				0	
VP 220				2 343	1 694
VP 061					
VPo 59				186 775	133 357
VP 060					
Résultat				61.81	78.44



4.4. Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

$(V \text{ mis en distribution} - V \text{ comptabilisé}) / \text{Longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ ou } 366$ $V = \text{volume } V \text{ mis en distribution} = V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros} - V \text{ vendu en gros}$

VP 063 + VP 201 : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)

VP 061 : Volume eau vendus en gros

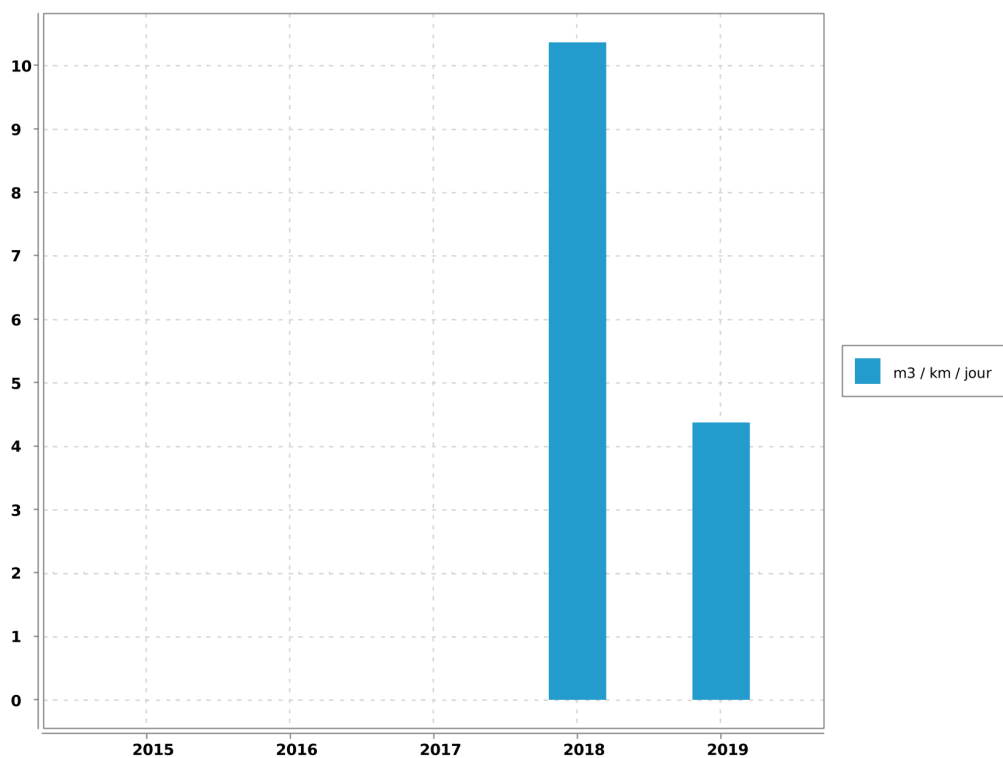
VPo 59 : Volumes eau produits

VP 060 : Volumes eau achetés en gros

VP 077 : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)

Nbre de jour : Nombre de jours dans l'année

	2015	2016	2017	2018	2019
VP 063 + VP 201				113 098	102 907
VP 061					
VPo 59				186 775	133 357
VP 060					
VP 077				19.491	19.101
Nbre de jour				365	365
Résultat				10.36	4.37



4.5. Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

$(V \text{ mis en distribution} - V \text{ consommé autorisé}) / \text{Longueur du réseau de desserte} / 365 \text{ ou } 366$ $V = \text{volume}$
 $V \text{ mis en distribution} = V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros} - V \text{ vendu en gros}$
 $V \text{ consommé autorisé} = V \text{ comptabilisé} + V \text{ consommateurs sans comptage} + V \text{ de service du réseau}$

VP 063 + VP 201 : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)

VP 221 : Volumes eau consommateurs sans comptage

VP 220 : Volumes eau de service du réseau

VP 061 : Volume eau vendus en gros

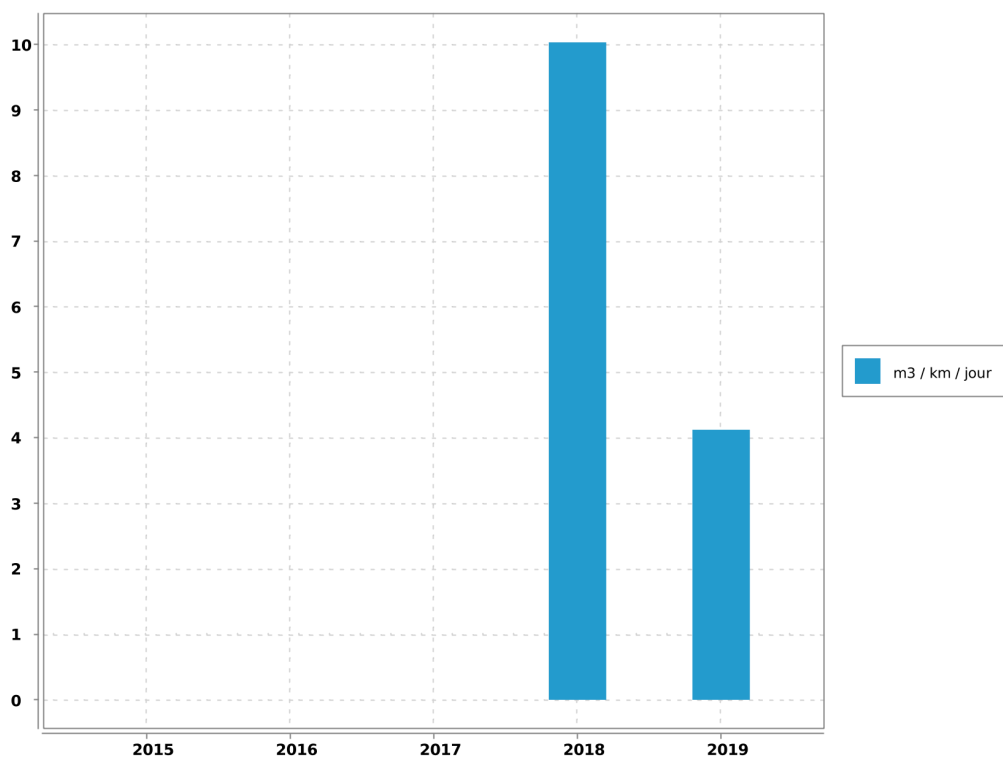
VPo 59 : Volumes eau produits

VP 060 : Volumes eau achetés en gros

VP 077 : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)

Nbre de jour : Nombre de jours dans l'année

	2015	2016	2017	2018	2019
VP 063 + VP 201				113 098	102 907
VP 221				0	
VP 220				2 343	1 694
VP 061					
VPo 59				186 775	133 357
VP 060					
VP 077				19.491	19.101
Nbre de jour				365	365
Résultat				10.03	4.12



5. Qualité de l'eau

5.1. Qualité de la ressource en eau

5.1.1. Qualité de la ressource en eau de la nappe de la Durance

5.1.1.1. Caractéristiques de la ressource en eau de la nappe de la Durance

Les caractéristiques physico-chimiques de cette ressource sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

L'eau des ressources est minéralisée, très calcaire, bicarbonatée et peu chargée en nitrates.

PARAMETRE.	VALEUR MOYENNE.	UNITE DE MESURE.
CALCIUM	113	mg/L
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	0.3	mg/L
CHLORURES	17	mg/L
BICARBONATES	312	mg/L
FLUORURES	0.1	mg/L
MAGNESIUM	14	mg/L
NITRATES en NO ₃	12	mg/L
NITRITES en NO ₂	<0.02	mg/L
pH	7.3	mg/L
POTASSIUM	2.3	mg/L
SODIUM	14	mg/L
SULFATES	90	mg/L
TITRE ALCALIMETRIQUE	0	°F
TITRE ALCALIMETRIQUE COMPLET	25.5	°F
TITRE HYDROMETRIQUE	34	°F
TURBIDITE NEPHELOMETRIQUE	0.1	NFU

5.2. Qualité du traitement et de la desserte

5.2.1. Contrôle de la production et de la distribution

L'eau traitée et distribuée est analysée régulièrement par le Laboratoire de l'A.R.S.

Sur la commune de Peipin, des prélèvements sont effectués aux sites suivants :

➔ Sortie Forage St Pierre

- ➔ Réservoir Village
- ➔ Lotissement Lure
- ➔ Réseau Village

En 2019, 18 analyses dont 9 autocontrôles et 9 contrôles par l'A.R.S. ont été effectués.

Toutes les analyses ont été conformes aux normes en vigueur.

Par ailleurs, la qualité de l'eau distribuée passe par un bon entretien des réservoirs qui font l'objet d'une désinfection régulière suivie d'une analyse de contrôle.

Cette année l'opération a été effectuée sur les réservoirs suivants :

Réservoir du Château	350	m ³	Le 11 janvier
Réservoir de Lure	250	m ³	Le 28 février

Enfin, il n'a été enregistré, de la part des abonnés, aucune réclamation relative à la qualité de l'eau desservie.

5.2.2. Qualité de la desserte

La desserte en eau du village s'effectue dans de bonnes conditions.

5.3. Notice d'information ARS

5.3.1. Descriptif

Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.

Peipin - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PEIPIN VILLAGE**
 Gestionnaire du réseau : **MAIRIE DE PEIPIN**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**
 Commune : **PEIPIN**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : **PUITS EN DURANCE** Procédure de protection terminée
 Station de production : **CHLORATION DU Puits EN DURANCE**

Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très dure.
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4,3 mg/L Valeur moyenne : 4 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 31 °F Valeur minimale atteinte : 30,9 °F Valeur maximale atteinte : 31,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 617 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L Valeur moyenne : 0,1 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
 Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 03/03/2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

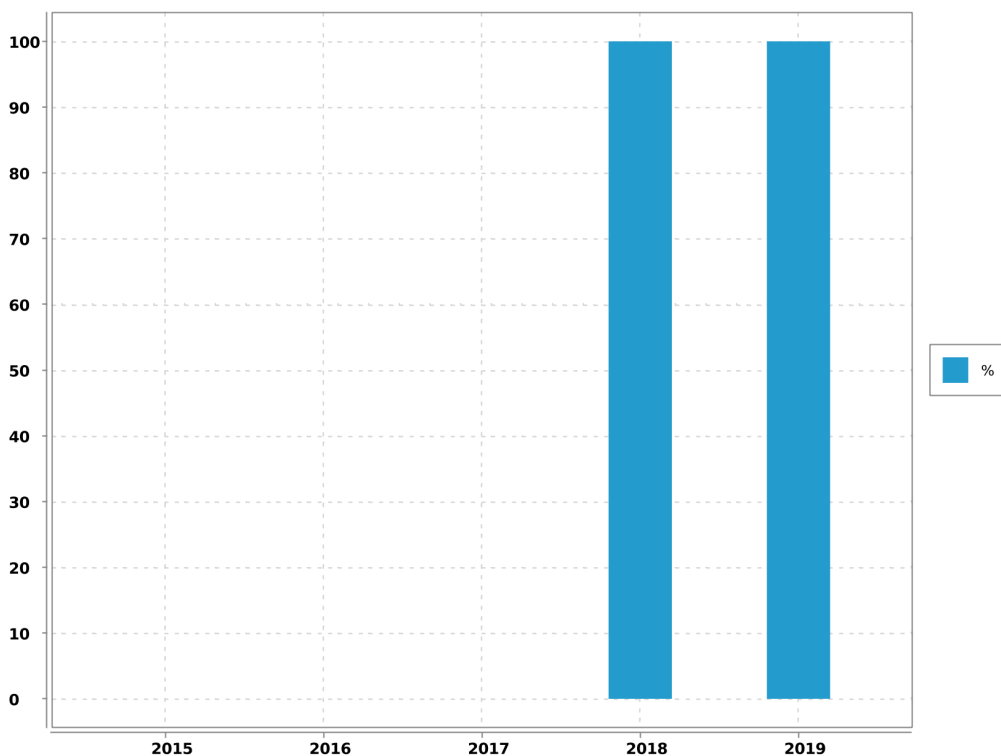
5.4. Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques A.R.S.

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l'ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées). On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

VP 127 : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année

VP 126 : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2015	2016	2017	2018	2019
VP 127				11	9
VP 126				11	9
Résultat				100	100



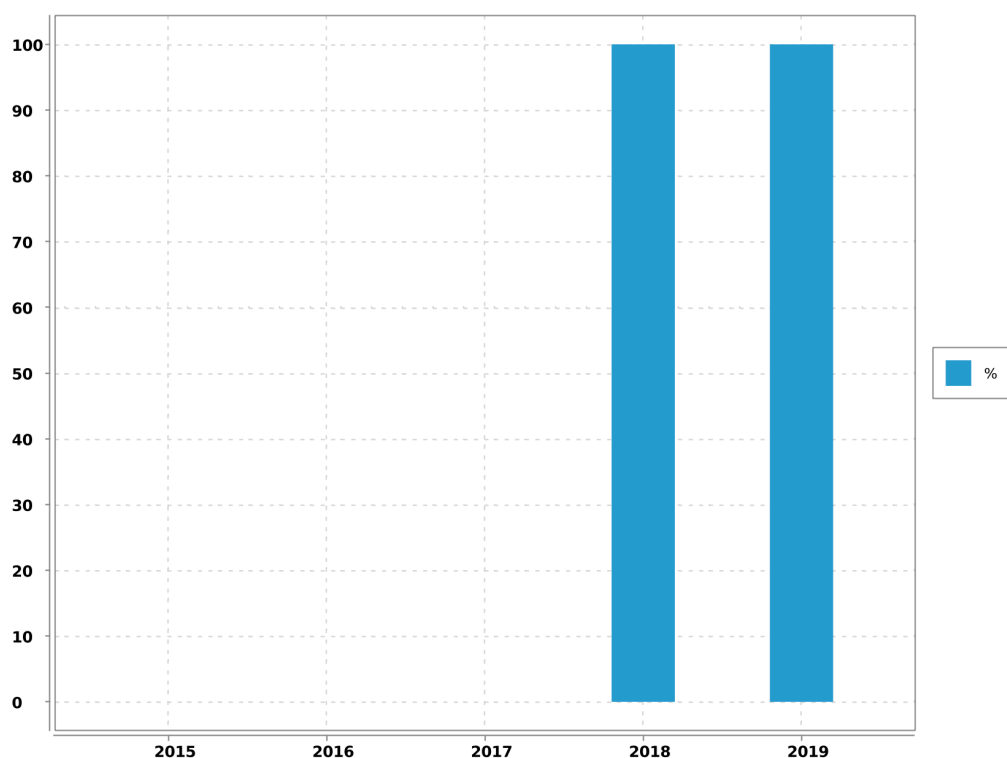
5.5. Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques A.R.S.

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

VP 129 : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année

VP 128 : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2015	2016	2017	2018	2019
VP 129				11	9
VP 128				11	9
Résultat				100	100



5.6. Indicateur de performance : existence d'un laboratoire accrédité auquel est raccordé le service

0 = NON / 1 = OUI

Valeur (1) : Existence d'un laboratoire accrédité auquel est raccordé le service

	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur (1)				1	1
Résultat				1	1

6. Services aux abonnés et facturation

6.1. Service public et clientèle

6.1.1. Description

Soucieux de mieux connaître ses clients afin de mieux satisfaire leurs besoins, le Groupe des Eaux de Marseille multiplie les actions dans leur direction. La création d'un centre service clients baptisé "La Passerelle", fait partie de ces initiatives.

Ce service est accessible aux clients des 70 communes provençales qui font confiance à la Société des Eaux de Marseille et à ses filiales dédiées.



Note

Au travers un numéro unique, type Cristal et non surtaxé, le 0 969 39 40 50 traite 1000 appels par jour.

Ses conseillers de clientèle répondent aux demandes des clients en un minimum de temps et sans qu'ils aient à se déplacer. Reliée directement aux différents services techniques du groupe, "La Passerelle" permet, en situation d'urgence, d'envoyer rapidement une équipe sur les lieux mais aussi de convenir d'un rendez-vous à domicile fixée dans une plage horaire de deux heures.

6.1.2. La Passerelle

"La Passerelle" est ouvert aux clients du lundi au vendredi de 08H00 à 19H00 sans interruption et le samedi de 09H00 à 12H00. Ce service permet aux clients du Groupe des Eaux de Marseille d'effectuer différentes opérations.

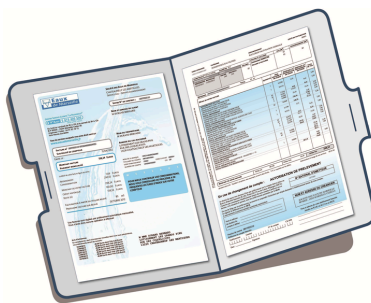
Il permet de faire la majorité des démarches suivantes :

- ➔ souscrire ou résilier un abonnement,
- ➔ signaler une fuite,
- ➔ requérir la visite d'un technicien à domicile,
- ➔ payer ses factures par carte bleue par téléphone, par mensualités.

Il permet également de tout savoir sur l'eau et l'assainissement, notamment, se renseigner sur :

- ➔ les tarifs,
- ➔ la qualité de l'eau,
- ➔ un incident sur le réseau.

Le centre service clients est l'un des outils qui permet d'assurer l'égalité des usagers devant les services publics de l'eau et de l'assainissement.



6.1.3. Rapidité

Les conseillers clientèle qui font l'accueil téléphonique des clients sont polyvalents et disposent de dossiers en temps réel pour mieux répondre aux abonnés en traitant les opérations directement en ligne. Les courriers clients sont également traités par le Centre Service Clientèle qui applique un délai de réponse très court.

6.1.4. Contacts

L'accueil est personnalisé et le Centre Service Clients est en contact permanent avec les agents dont dépendent les techniciens qui interviennent sur place. "La Passerelle" prend immédiatement les rendez-vous avec les abonnés, signale les incidents sur le réseau d'eau ou d'assainissement, et déclenche une intervention si nécessaire.

6.1.5. Continuité du service

En dehors des heures ouvrées, le centre de télégestion prend le relais. Il transmet au chef de sécurité de chaque agence les appels en urgence des abonnés ou les alarmes provenant du système de télésurveillance et organise les interventions.

6.2. Information et services aux usagers

6.2.1. Un site internet eauxdemarseille.fr

Sur le site internet eauxdemarseille.fr, un Espace Clients, sécurisé par un identifiant et un mot de passe permet aux abonnés de consulter leur contrat, de suivre leur consommation ou de télécharger leur facture d'eau. Il donne accès aux démarches en ligne, comme le paiement de la facture. Ces services sont également accessibles, via ce site, aux personnes malvoyantes ou malentendantes au travers de partenariats avec les associations HandiCaPZero et Accéo.



Avec 20 000 visiteurs environ par mois, le site centralise toutes les informations sur l'eau, les services et l'actualité de l'entreprise. Sa rubrique « L'eau dans ma ville » permet d'accéder directement aux informations liées à son lieu d'habitation.

On peut y consulter la qualité de l'eau, l'origine de la ressource, les prix de l'eau en fonction des usages et suivre l'évolution des travaux et des coupures d'eau sur le réseau.

6.2.2. Des publications pour le grand public

- ➔ Le livret d'accueil est distribué à chaque nouvel abonné. Ce livret regroupe plusieurs documents concernant le tarif, le règlement des abonnements en Eau et Assainissement...

La Charte Service Clients recense en plusieurs points les engagements de l'entreprise en faveur d'un meilleur service aux clients.

L'inf'eau Clients, joint à la facture, est diffusé deux fois par an pour apporter une information pratique sur le service de l'eau ou de l'assainissement.



- ➔ Les dépliants thématiques

Ils présentent des services que l'entreprise propose à ses clients : mensualisation des factures, suivi de ses consommations via internet, prévention des risques de gel des compteurs, abonnement spécifique "espaces verts", éco-gestes pour la préservation de la ressource, prestations pour les personnes malvoyantes et malentendantes.

Des conseils pratiques

Une campagne de prévention du gel des compteurs est engagée dès que les températures descendent en dessous de zéro afin de donner des informations pratiques aux habitants avec la possibilité, pour les abonnés, d'équiper leur compteur de kits, à récupérer gratuitement auprès des agences de la Société des Eaux de Marseille (SEM).



6.2.3. Des interventions dans les écoles

La Société des Eaux de Marseille mène depuis plusieurs années des interventions pédagogiques au sein des écoles primaires.

Durant l'année scolaire 2018-2019, une centaine d'élèves de CM1 ont découvert le cycle de l'eau à travers des ateliers pédagogiques.

Un DVD interactif intitulé « Découvre l'eau de ta ville » raconte le voyage d'une goutte d'eau depuis la Durance jusqu'à la Méditerranée. Il est distribué aux directeurs d'écoles primaires de la région provençale.

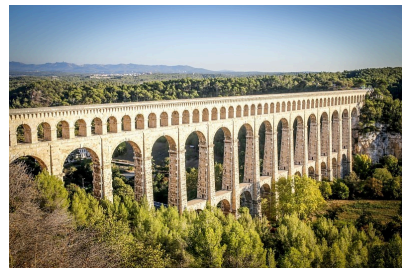


6.2.4. La prévention des accidents dans le canal de Marseille

Le canal de Marseille, ouvrage d'adduction de l'eau pour 1,2 million de consommateurs en Provence, parcourt villes et villages le long de 177 km. En traversant des zones urbanisées, ce canal peut s'avérer un véritable danger.

En 30 ans, dix personnes s'y sont noyées accidentellement, dont la moitié était des enfants.

En 2019, les mairies, écoles, collèges, gestionnaires d'immeubles et associations concernées par cette campagne de prévention ont reçu, au début de l'été, plus de 400 affiches et 6 000 dépliant d'information. Une opération de relations presse a également permis une large diffusion de ces messages de prévention.



6.2.5. Un dispositif pour les chantiers sur la voie publique



A l'occasion de chantiers de renouvellement de canalisations sur la voie publique, la Société des Eaux de Marseille développe une communication envers les riverains, les commerçants, les comités et les associations de quartier.

Il s'agit de les informer sur la nature des travaux, qui, par leur importance ou leur durée, vont avoir un impact direct sur la vie quotidienne locale, afin de mieux en prévenir les inévitables nuisances.

Sur le site eauxdemarseille.fr, une carte interactive permet de consulter, dans chaque ville, les dates et lieux de tous les travaux en cours.

6.3. Instructions - Recouvrement

6.3.1. Instructions et enquêtes

Durant l'année, ont été instruits par les services techniques de la Société des Eaux de Marseille :

- ➔ 12 demandes de renseignements,
- ➔ 30 déclarations d'intention de commencement de travaux,
- ➔ 10 avis de travaux urgents,
- ➔ 9 dossiers de permis de construire,
- ➔ 4 certificats d'urbanisme,
- ➔ 4 demandes de notaire,
- ➔ 0 étude ou projet.

6.3.2. Relances-coupures

En 2019, pour la commune :

- ➔ 29.69% des factures ont fait l'objet d'un rappel,
- ➔ 171 notifications pour paiement ont été adressées (soit 8.62%),
- ➔ 54 coupures pour non paiement ont été effectuées (soit 2.72%),
- ➔ 16 procédures de résiliation de contrat ont été effectuées (soit 0.81%).

6.4. Relève, tarification et facturation du service de l'eau

6.4.1. Abonnements ordinaires

Abonnement "Domestique" en première prise au compteur :

C'est l'abonnement normal que doit souscrire tout abonné désirant être alimenté en eau. Il donne lieu à la perception d'une redevance binôme, comprenant :

- ➔ une redevance d'abonnement semestrielle par compteur (abonnés individuels) ou par logement (immeubles collectifs, bureaux et commerces)
- ➔ une redevance au mètre cube proportionnelle à la consommation.

Abonnement "Incendie" :

Réservé pour la desserte exclusive des réseaux incendie.

Abonnement "Espaces Verts" :

Réservé pour l'usage exclusif de l'arrosage des espaces verts et jardins. Sa structure tarifaire est identique à celle de l'abonnement "Domestique", mais le volume consommé est exonéré de la redevance d'assainissement et de la redevance pollution.

6.4.2. Relève des compteurs

La relève des compteurs est effectuée 2 fois par an, en Avril et en Octobre.

6.4.3. Chiffres-clé de la facturation

Catégorie	Facturé (O/N)	Nbre d'Abts	Volumes consommés	Volumes vendus
TOUS USAGES AU COMPTEUR	O	751	90 976	85 690
ESPACES VERTS AU COMPTEUR	O	132	13 623	13 241
DIVERS	O	1		
TOTAL GENERAL		884	104 599	98 931

6.5. Modalités de révision de la tarification de l'eau

6.5.1. Part fermier et coefficient correctif

Les tarifs en valeur de base au 01/03/2018, fixés par la Délégation de Service Public approuvée par la Délibération du Conseil Municipal du 1er mars 2018, seront actualisés au 1er Janvier N pour une application au 1er Avril N, par application de la formule d'actualisation prévue à l'article 44.2. Le tarif de base est appliquée sans indexation jusqu'au 1er janvier 2021.

6.5.2. Part collectivité

Les tarifs ont été fixés par la Délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2018.

6.5.3. Redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau

Les taux ont été fixés par délibération n°2018-30 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse du 2 Octobre 2018. L'agence de l'eau instaure sur sa circonscription administrative des redevances pour pollution de l'eau, pour modernisation des réseaux de collecte, pour pollutions diffuses, pour prélèvement sur la ressource en eau, stockage d'eau en période d'étiage, pour obstacle sur les cours d'eau et protection du milieu aquatique. Le présent article définit les taux applicables en 2019.

- ➔ Redevance Prélèvement d'Eau : 0.0600 € par mètre cube (Article 2.5)
- ➔ Redevance Pollution : 0,2700 € par mètre cube (Article 2.2).

6.6. Facture INSEE

6.6.1. Description

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, telle que publiée au Journal Officiel du 29 Novembre 1995, est celle :

- ➔ d'un abonné domestique,

Peipin - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

- ➔ ayant une résidence principale,
- ➔ ayant une consommation annuelle de 120 m³ d'eau potable,
- ➔ avec un compteur de diamètre 15 mm en location,
- ➔ avec un branchement de diamètre 20 mm.

6.6.2. Exemple de facture

L'élaboration de cette facture nécessitant une hypothèse supplémentaire, à savoir le profil de consommation au cours de l'année, il a été retenu par souci de simplicité une répartition uniforme sur l'année, soit une consommation de 10 m³ par mois.

Numérotation et dénomination	Quantité	Prix unitaire au 01/01/N+1	Montant au 01/01/N+1	Montant au 01/01/N	Evolution N+1/N (%)
Prix TTC du service pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (service de l'eau)			211,44	207,65	1,83%
VP 177 - Montant HT de la facture 120 m ³ au 1/1/n+1 revenant au délégataire :			154,22	154,22	0%
VP 190 - Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1/1/n+1	2	10	20	20	0%
Montant de la part variable revenant au délégataire	120	1,119	134,22	134,22	0%
VP 178 - Montant HT de la facture 120 m ³ au 1/1/n+1 revenant aux collectivités :			3	3	0%
VP 191 - Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1/1/n+1					
Montant de la part variable revenant à la collectivité	120	0,025	3	3	0%
VP 179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m ³ au 1/1/n+1 :			54,22	50,43	7,52%
VP 213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture eau			11,023	10,825	1,83%
VP 214 - Voies Navigables de France					
VP 215 - Agence de l'Eau (protection de la ressource)	120	0,09	10,8	7,2	50%
VP 216 - Agence de l'Eau (redevance pollution)	120	0,27	32,4	32,4	0%

Numérotation et dénomination	Quantité	Prix unitaire au 01/01/N+1	Montant au 01/01/N+1	Montant au 01/01/N	Evolution N+1/N (%)
VP 219 - Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (HTVA)					

Compte tenu de la prise d'effet du contrat en avril 2018, il est impossible d'effectuer une comparaison d'une année sur l'autre ne s'agissant pas d'une année calendaire intégrale.

6.7. Produits facturés au cours de l'exercice

6.7.1. Surtaxe communale

Détail du montant de la surtaxe communale :

Catégorie	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
VOLUMES VENDUS	98 931.00	- 3 036.00	95 895.00

Catégorie	Factures	Non Valeurs	Montant net
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 1	2 477.47	- 75.25	2 402.22
TOTAL GENERAL	2 477.47	- 75.25	2 402.22

6.7.2. Redevances et taxes facturées pour le compte de tiers

Détail des redevances et taxes facturées pour le compte de tiers :

Catégorie	Facturés	Non Valeurs	Montant Net
REDEVANCE POUR LE PRELEVEMENT EAU	5 935.86	- 180.42	5 755.44
REDEVANCE SUR LA POLLUTION DOMESTIQUE	23 136.30	- 414.85	22 721.45

6.7.3. Produits Société des Eaux de Marseille

Détail des montants des produits Société des Eaux de Marseille :

Catégorie	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
VOLUMES VENDUS	98 931.00	- 3 036.00	95 895.00

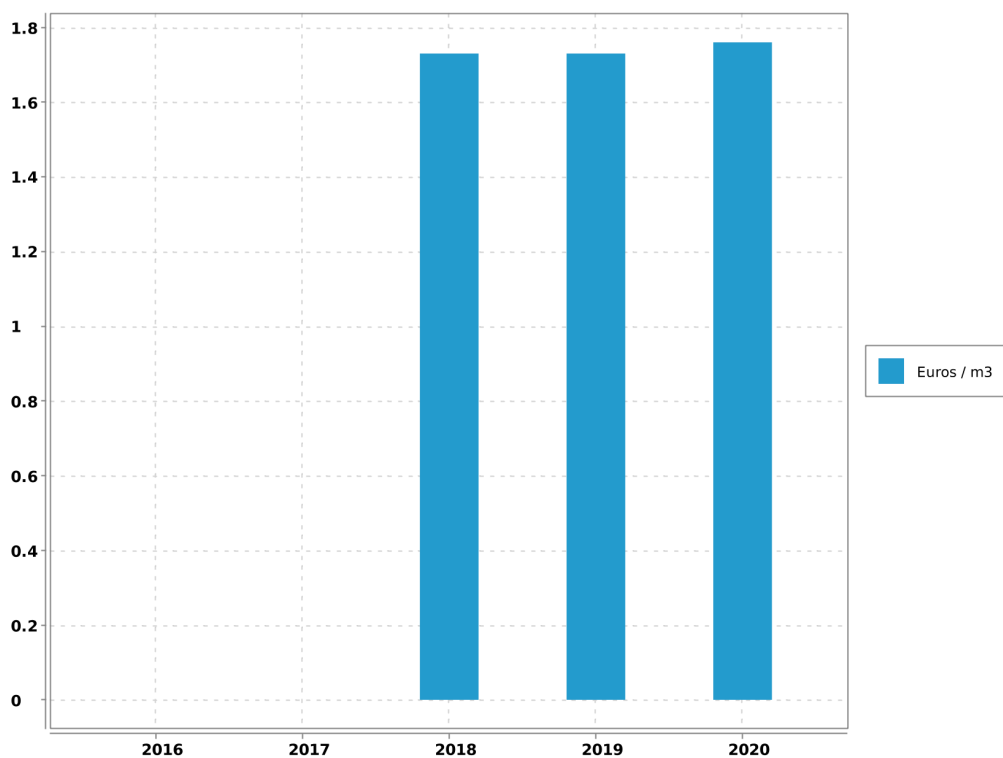
Catégorie	Factures	Non Valeurs	Montant net
PRIME FIXE INDEPENDANTE DE LA CONSOMMATION	22 390.14	- 94.65	22 295.49
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 1	115 084.02	- 3 898.21	111 185.81
MAJORATION POUR RETARD DE PAIEMENT	384.20		384.20
FRAIS D'ACCES AU SERVICE	3 300.00	- 55.00	3 245.00
TOTAL GENERAL	141 158.36	- 4 047.86	137 110.50

6.8. Indicateur de performance : D102.0 Prix de l'eau TTC au m³ pour 120 m³

Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120m³.

Valeur (1) : Prix TTC eau pour 120 m³

	2016	2017	2018	2019	2020
Valeur (1)			1.73	1.73	1.762
Résultat			1.73	1.73	1.76



Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur

A

6.9. Indicateur de performance : existence d'une mesure de satisfaction clientèle

0 = Aucune mesure / 1 = Existence d'une mesure statistique d'entreprise / 2 = Existence d'une mesure statistique sur le périmètre de service

Valeur (1) : Existence d'une mesure de satisfaction clientèle

	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur (1)				2	2
Résultat				2	2

6.10. Indicateur de performance : existence d'une commission consultative des services publics locaux

0 = NON / 1 = OUI / Au delà de l'existence même de la CCSPL pour laquelle le législateur a fixé des seuils (cf ci dessus) la tenue de réunion pourra être précisée

Valeur (1) : Existence d'une commission consultative des services publics locaux

	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur (1)				0	0
Résultat				0	0

6.11. Indicateur de performance : existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

0 = NON, 1 = OUI au delà de l'existence d'une commission son fonctionnement devra être analysé

Valeur (1) : Existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur (1)				1	1
Résultat				1	1

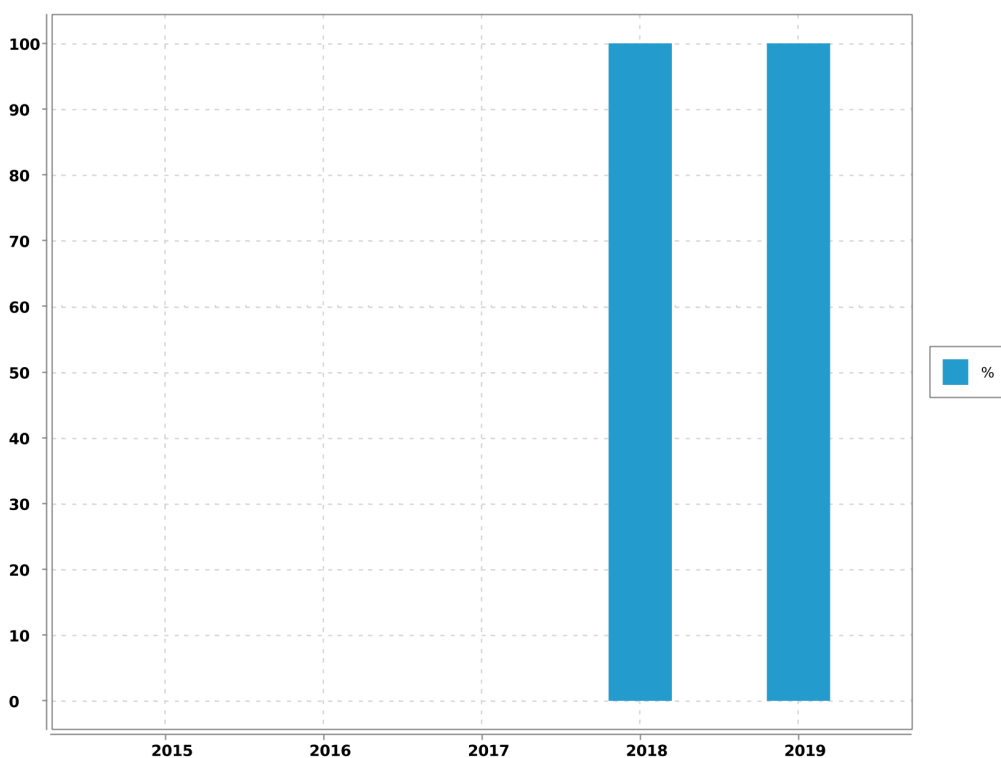
6.12. Indicateur de performance : P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements

(Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / Nombre total d'ouvertures) x 100 Dans le cas où il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté. Le calcul s'applique aux branchements neufs (hors délai de réalisation) et aux remises en service de branchements existants fonctionnels (qui ne nécessitent pas une remise en état préalable comme une désinfection).

Valeur (1) : Nombre d'ouvertures de branchements eau réalisés dans les délais

Valeur (2) : Nombre total d'ouvertures de branchements eau

	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur (1)				883	56
Valeur (2)				883	56
Résultat				100	100

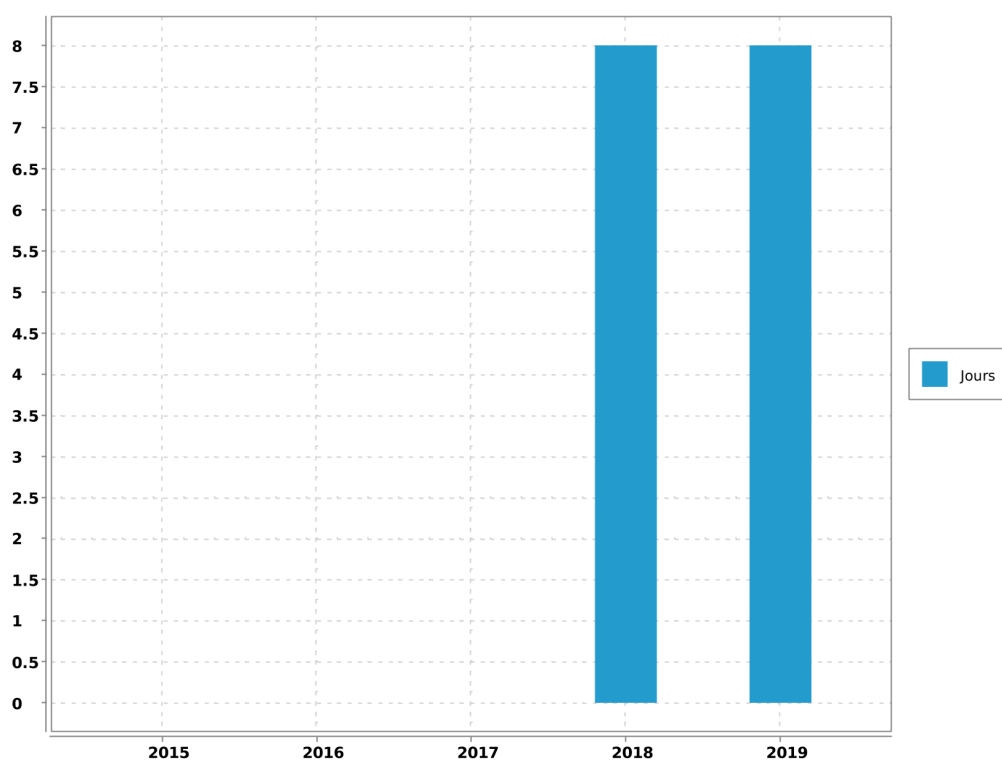


6.13. Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur (1)				8	8
Résultat				8	8



Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur

Pas de Cotation

Commentaire :

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

6.14. Indicateur de performance : P155.1 Taux de réclamations

(Nombre de réclamations laissant une trace écrite / Nombre d'abonnés) x 1 000

VP 003 + VP 152 : Nombre de réclamations liées au service eau laissant une trace écrite

VP 056 : Nombre d'abonnements eau

	2015	2016	2017	2018	2019
VP 003 + VP 152				0	0
VP 056				879	884
Résultat				0	0

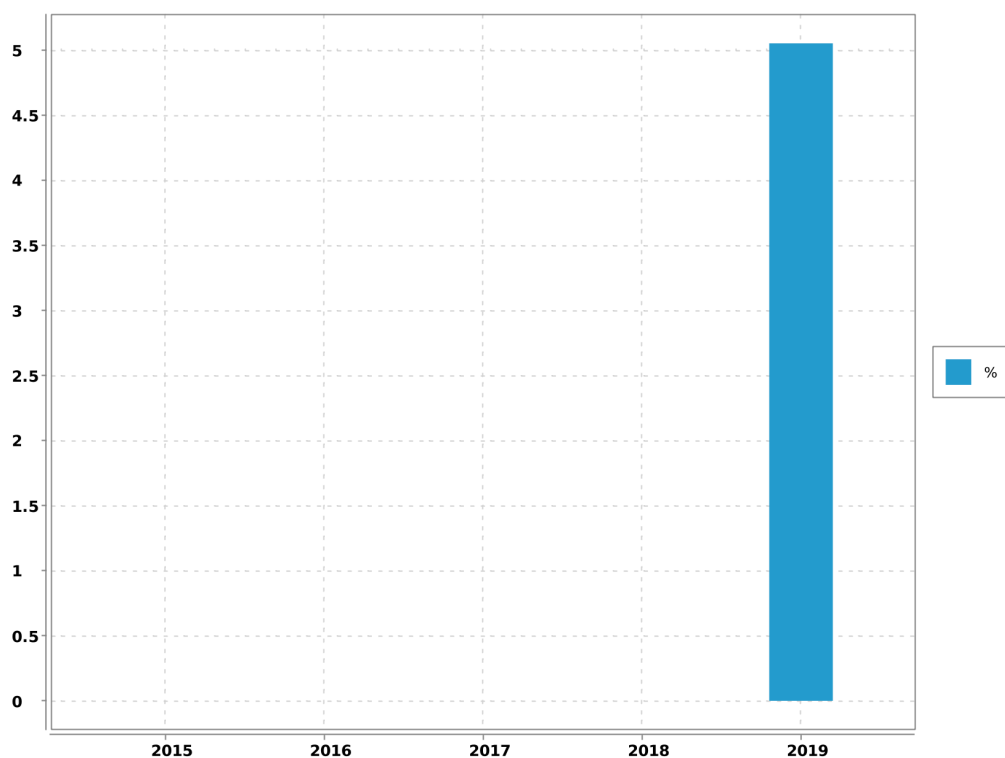
6.15. Indicateur de performance : P154.0 Taux d'impayés

$[1 - (\text{Montant des Impayés TTC au 31.12.n} / \text{CA TTC comptable (n-1)})]$ - Les produits seront ceux relevant exclusivement de la délégation - L'indicateur fourni en (n+1) au titre de l'exercice (n) concernant le CA (n+1)

VP 268 : Montant d'impayés eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N

VP 185 : CA TTC facturé eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N

	2015	2016	2017	2018	2019
VP 268					9 955.56
VP 185					197 238.34
Résultat					5.05



6.16. Indicateur de performance : P109.0 Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité

(Montants en euros des abandons de créances + Montants en euros des versements à un fond de solidarité) /
Volume facturé

VP 119 : Montant eau des abandons de créances

VP 119 : Montant eau des versements à un fond de solidarité

VP 063 + VP 201 : Volumes facturés eau

	2015	2016	2017	2018	2019
VP 119				0	42.44
VP 119				0	
VP 063 + VP 201				59 099	98 931
Résultat				0	0

7. Améliorations du service

Les travaux à prévoir sont décrits selon la nomenclature décrite ci-dessous:

A1	Sécurité sanitaire / salubrité / environnementale
A2	Mise en conformité d'équipement en fonction de la réglementation (sécurité des tiers /Agents / prestataires)
A3	Mise en conformité d'équipement en fonction de la réglementation (sécurité des installations dans leur fonctionnement)
A4	Sécurisation exploitation (interconnexions, by-pass, mise en place d'équipement de secours,...)
B1	Renouvellement et/ou restructuration d'ouvrages AEP/EU/EP liés à leur faible performance, constatations de dysfonctionnements majeurs ou chroniques dans leur exploitation
B2	Renouvellement et/ou restructuration d'ouvrages AEP/EU/EP liés à leur vétusté/dégradation, ouvrages ne présentant pas de dysfonctionnements majeurs ou chronique dans leur exploitation

7.1. Travaux à prévoir à la charge du Maître d'ouvrage : les stations

REF.	LOCALISATION	OPERATION	COM-MEN- TAIRE	MON- TANT	PRIORITE	AVAN- CEMENT	ANNEE
A2	RESERVOIR DU CHÂTEAU	Mise en sécurité accès au réservoir (garde-corps)	Mise en sécurité du personnel	1 500		0	2020

7.2. Travaux à prévoir à la charge du Maître d'ouvrage : le réseau

REF.	LOCALISATION	OPERATION	COMMEN- TAIRE	MON- TANT	PRIORITE	AVAN- CE- MENT	ANNEE
B2	Impasse des Buis	Remplacement RP et boîte à boues		3 000			
B2	Route du Jabron	Remplacement RP et dépose CPT		3 000			

8. Economie du contrat

8.1. Compte annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : principes d'élaboration

8.1.1. Présentation

Le décret 2005-236, codifié aux articles R1411-7 et R1411-8 Du Code Général des Collectivités Territoriales, a fourni des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L1411-3 du même CGCT, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2019, sous la responsabilité de la Société délégataire, respecte ces principes et vise à donner une présentation de la situation économique du Service.

Il est donc réalisé en fonction des données comptables enregistrées par la Société des Eaux de Marseille, et suivant une circulaire en date du 31/01/2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau préconisant à ses adhérents d'établir les CARE selon un cadre commun à la profession. Les charges et produits sont enregistrés selon les règles comptables et fiscales communément admises. Toutefois, diverses charges et provisions font l'objet, soit de répartitions analytiques lorsqu'elles sont communes à plusieurs activités de la société, soit, comme le prévoit le Plan comptable général, de retraitements pour donner à ces éléments leur valeur économique.

Afin d'assurer la bonne compréhension du compte ainsi obtenu, la présente annexe a pour objet de préciser la méthodologie exposée, d'abord par énoncé des principes généraux d'élaboration, ensuite par commentaire sur le contenu de chaque poste.

8.1.2. Principes généraux d'élaboration

L'organisation de la Société des Eaux de Marseille repose sur un ensemble de niveaux opérationnels qui, chacun, apporte quotidiennement sa contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement : de l'agence en charge de l'exploitation technique du contrat, au siège social avec les différentes Directions Fonctionnelles (Ressources Humaines, Finances, Achats, .) nécessaires au fonctionnement du contrat et de la Société délégataire, en passant par la Direction Clientèle chargée de la facturation et du suivi des comptes des clients, la Direction de l'Ingénierie et le Laboratoire.

L'architecture comptable de la Société permet de suivre au niveau adéquat les produits et les charges de ces différents niveaux organisationnels.

Les produits inscrits dans le CARE sont exclusivement imputables au contrat et inscrits à ce niveau en comptabilité.

Les charges inscrites dans les CARE englobent :

- Les charges directes, qui sont exclusivement imputables au contrat
- La quote-part, imputable au contrat, des charges indirectes communes à plusieurs contrats

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité, soit de calculs à caractère économique.

8.1.3. Les charges directes du contrat

Ces charges comprennent pour l'essentiel :

- des charges de production (énergie électrique, achats d'eau, produits de traitement, analyses, sous-traitance et fournitures),
- les impôts locaux éventuellement imputables au contrat les frais de contrôle et redevances contractuelles,
- les charges relatives au renouvellement et aux investissements,
- les produits facturés à reverser aux tiers (Collectivités et organismes publics) les créances irrécouvrables.

8.1.4. Les charges indirectes

L'organisation de la Société repose sur un ensemble de compétences mutualisées au niveau de l'Agence ou des différentes Directions Fonctionnelles. Les charges communes à plusieurs contrats font ainsi l'objet de répartitions en fonction de clés techniques ou économiques.

8.1.4.1. Les charges de personnel de l'Agence

Ces charges sont ventilées sur chaque contrat en fonction d'un « coefficient d'activité » déterminé chaque année par l'agence, en tenant compte notamment :

- du temps consacré par les agents à la gestion technique et administrative du service de l'eau ou de l'assainissement,
- du temps consacré aux relations avec les services de la Collectivité, des difficultés inhérentes aux conditions d'application du contrat.

Ce coefficient d'activité est également utilisé pour la répartition des charges de la Direction des Ressources Humaines, qui sont réparties dans un premier temps au prorata des charges de personnel sur l'ensemble des services et activités de la Société, puis sur les contrats au sein de chaque agence au prorata du coefficient d'activité.

8.1.4.2. Les charges relatives à la Clientèle

La Société s'appuie sur les compétences de sa filiale Société des Eaux de Marseille Métropole pour la gestion de ses clients, de sa facturation et de son recouvrement. Les prestations du Centre de Service Clients (CSC) et du Service Facturation sont ainsi facturées et imputées en cours d'année à chaque commune en fonction d'indicateurs techniques (nombre d'appels et de courriers reçus, nombre de factures émises). Les charges du CSC sont ensuite réparties entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué ; les charges de la Facturation sont éventuellement répercutées sur le contrat « Assainissement » si le contrat le prévoit explicitement.

Outre ces prestations sous-traitées, la Société supporte directement certaines charges qui lui sont propres (charges de personnel des releveurs de compteurs, honoraires et services bancaires relatifs au recouvrement, affranchissements, ...). Ces charges sont réparties sur les différents contrats « Eau » au prorata du nombre de compteurs, puis entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué.

8.1.4.3. Les autres charges communes

A l'issue de ces répartitions, il reste à répartir les charges communes d'un certain nombre de Directions : Agences (hors charges de personnel déjà réparties),

- Directions Générale, Sociétale et Communication, Direction Financière,
- Service Général et Achats,

-Direction des Relations Contractuelles et Juridique, Service Qualité Sécurité Environnement.

L'ensemble de ces charges communes restantes est réparti en fonction du chiffre d'affaires retraité.

A cet effet et au préalable, certaines activités de la Société sont isolées (Holding, International, développement industriel...) afin de définir, en fonction de leur poids respectif dans le chiffre d'affaires retraité, la part des frais de fonctionnement de chaque direction restant à affecter aux seuls contrats de distribution d'eau et d'assainissement que gère la Société.

Le chiffre d'affaires retraité de chaque contrat de distribution d'eau et d'assainissement est ensuite déterminé, de la façon suivante :

Produits d'exploitation (part fermier)

+ Produits accessoires

- Achats d'eau

- Redevance prélèvement

- Frais de contrôle et redevances contractuelles

- Redevances compteurs

- Redevances d'usage relatives aux investissements contractuels

- Annuités d'emprunts repris aux Collectivités

- Pertes sur créances irrécouvrables.

Total = Chiffre d'affaires retraité

8.1.5. Les coûts liés au projet d'entreprise

La Rupture Conventionnelle Collective ayant été annoncée au CSE dès le mois de septembre 2019 et son coût ayant été déterminé avec une précision suffisante, une provision pour restructuration a été comptabilisée dans les comptes 2019, comme le prévoit le Plan de Comptes Général (Art 322.10). Pour rappel, les comptes sociaux font l'objet chaque année d'une certification par les Commissaires aux Comptes.

Cette provision regroupe principalement les coûts liés aux départs des collaborateurs dans le cadre de la RCC et aux honoraires d'accompagnement qui doivent être comptabilisés dans les comptes 2019, ainsi que les coûts annexes relatifs à la restructuration des activités de la Société.

Compte tenu des délais de clôture, il a été décidé fin 2019 d'imputer les provisions liées aux coûts de départs dans les comptes de la société « employeur », en fonction des contrats de travail des salariés concernés.

Au-delà de la nécessaire provision constituée au 31 décembre 2019, les charges seront prises en compte dans les CARE au fur et à mesure de leurs constatations.

Au fur et à mesure des charges engagées, la provision fera l'objet d'une reprise équivalente dans les comptes sociaux. Il est rappelé que le mécanisme de dotation et reprise de provision est sans impact dans les CARE.

Comme indiqué précédemment, les charges constatées pourront s'étaler sur la période du Projet d'Entreprise, à savoir de 2019 à 2022.

L'ensemble de ces coûts est réparti selon les mêmes principes que les charges de structure communes de la Société, tel que décrit précédemment.

8.2. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des produits

Les produits inscrits dans le CARE regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

8.2.1. Rubrique 1 - Exploitation du Service

Ils comportent les produits "part fermier", c'est à dire :

- la part fermier proprement dite (part fixe et part variable, ventes en gros), les frais de recouvrement,
- la redevance de prélèvement facturée aux abonnés.

Ces produits d'exploitation, qui ne font l'objet d'aucune répartition, sont issus du chiffre d'affaires comptabilisé. Ils comportent à la fois les montants facturés et les produits estimés au 31 décembre de l'exercice au titre de l'eau consommée par les abonnés et non encore relevée, dite "eau dans les compteurs".

8.2.2. Rubrique 2 - Collectivités et autres organismes publics

Ce poste regroupe les produits perçus pour le compte des tiers et dont la contrepartie est inscrite en charges (à la rubrique de charges 10) qui porte le même nom.

Parmi ces produits, la part revenant spécifiquement à la Collectivité fait l'objet d'un renvoi en-dessous du CARE.

8.2.3. Rubrique 3 - Travaux attribués à titre exclusif

Il s'agit du montant des travaux refacturés aux abonnés de la Collectivité (travaux de branchements).

8.2.4. Rubrique 4 - Produits accessoires

Ce poste comprend la rémunération du délégataire au titre de prestations de service diverses. Ces produits sont accessoires au contrat de délégation de service public mais lui sont, par nature, liés.

8.3. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges

8.3.1. Rubrique 1 - Charges de personnel

Il s'agit des salaires et charges du personnel de la direction ou du service opérationnel gestionnaire du contrat concerné, ainsi que d'une quote-part des salaires et charges du personnel des services fonctionnels.

Les charges de personnel comprennent également les contributions sur salaires (formation professionnelle continue, apprentissage, transport, construction), les éventuels intéressement et participation des salariés, ainsi que le personnel intérimaire ou mis à disposition.

8.3.2. Rubrique 2.1 - Energie électrique

Il s'agit des factures de force motrice relatives au contrat.

8.3.3. Rubrique 2.2 - Achats d'eau

Ce poste comporte les éventuels montants d'achat d'eau imputés directement au contrat dans la comptabilité analytique de la Société.

Les achats d'eau constatés en comptabilité sont forfaitairement majorés de 5% au niveau du contrat pour « peine et soins » afin de prendre en compte le coût de leur gestion. Cette majoration est compensée au niveau de l'agence concernée par une minoration équivalente des charges de structure à répartir, portée sur la ligne « Autres » du CARE.

8.3.4. Rubrique 2.3 - Produits de traitement

Ce poste comporte exclusivement les montants imputés directement au contrat dans la comptabilité analytique de la Société.

8.3.5. Rubrique 3 - Analyses

Ce sont les contrôles et analyses de la qualité de l'eau réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ainsi que par le Laboratoire de la Société.

8.3.6. Rubrique 4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Cette rubrique comprend :

- les charges d'entretien des usines et des réseaux,
- la gestion sous-traitée de certains ouvrages (dont l'épuration pour certains contrats d'assainissement), les dépenses pour travaux exécutés pour le compte des abonnés,
- la gestion des automatismes et des alarmes de télégestion,
- la gestion des abonnés (dont centre d'appels, facturation et recouvrement).

8.3.7. Rubrique 5 - Impôts locaux et taxes

Ce poste comporte la redevance prélèvement payée à l'Agence de l'Eau ou facturée par des tiers (Canal de Marseille, S.C.P., ...) et les éventuels impôts et taxes directement imputables au contrat, ainsi qu'une quote-part des impôts et taxes suivants :

- contribution économique territoriale (CVAE et CFE),
- taxes sur l'électricité, contribution sociale de solidarité, droits d'enregistrement et de timbres, etc.

8.3.8. Rubrique 6.1 - Télécommunications, postes, fournitures

Elle comporte une quote-part des frais d'affranchissements et de télécommunications payés pour l'ensemble de la Société.

8.3.9. Rubrique 6.2 - Engins, véhicules et déplacements

Il s'agit des frais de déplacements et missions, ainsi que des prestations du Garage de la Société facturées au prorata des kilomètres parcourus. Ces dernières couvrent notamment l'amortissement ou le loyer des véhicules, l'entretien, le carburant, et les assurances véhicules.

8.3.10. Rubrique 6.3 - Informatique

Cette rubrique comprend une quote-part des charges d'informatique de la Société, tant en études et développements qu'en exploitation du matériel informatique (maintenance, administration du parc informatique, du réseau, des applications métier).

8.3.11. Rubrique 6.4 - Assurances

Il s'agit d'une quote-part des charges suivantes :

- primes d'assurances Responsabilités Civile multirisques (RC),
- primes d'assurances Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement (RCAE), primes d'assurances Dommages.

8.3.12. Rubrique 6.5 - Locaux

Il s'agit d'une quote-part des locations immobilières, des charges locatives et des loyers internes (facturés au prorata de la surface occupée), ainsi que de l'entretien et du nettoyage des locaux.

8.3.13. Rubrique 6.6 - Autres

La quote-part des frais relatifs au fonctionnement des services (fournitures administratives, fournitures et petit outillage, sous-traitance générale, services bancaires, honoraires, dégâts des eaux, etc...) autres que ceux déjà cités pour les autres rubriques, sont imputés sur cette ligne.

8.3.14. Rubrique 7 - Frais de contrôle

Il s'agit des honoraires de contrôles directement imputables au contrat.

8.3.15. Rubrique 8 - Redevances contractuelles

Ce poste comprend d'éventuelles obligations spécifiques mises à la charge du fermier telles que la redevance d'occupation du domaine public de la Collectivité et les pénalités contractuelles.

Sauf indication expresse portée sur le CARE, les pénalités contractuelles de l'exercice sont inexistantes.

8.3.16. Rubrique 9 - Contribution des services centraux et recherche

Ces frais correspondent exclusivement à une quote-part des prestations d'assistance payées par la Société à son actionnaire Veolia (assistance générale, recherche et innovation, conseil technique et exploitation, achats, juridique, etc).

8.3.17. Rubrique 10 - Collectivités et autres organismes publics

L'ensemble des montants facturés aux abonnés pour le compte de tiers est inscrit sur cette ligne. Ces sommes sont ensuite intégralement reversées aux tiers concernés (surtaxes, redevances.).

8.3.18. Rubrique 11 - Charges relatives au renouvellement

Conformément aux préconisations de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, les charges économiques calculées relatives au renouvellement des ouvrages du service de l'eau sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles.

8.3.19. Rubrique 11.1 - Garantie de continuité

La Société des Eaux de Marseille, en charge du bon fonctionnement et de la continuité du service, doit notamment effectuer à ses frais les opérations d'entretien, de réparation, et de renouvellement des installations qui

lui sont confiées. Cette obligation naît lorsque deux conditions sont réunies : le bien doit faire partie des biens en jouissance temporaire, et il est estimé que son renouvellement interviendra avant la fin du contrat.

La garantie de renouvellement que le délégataire doit ainsi assumer est déterminée en additionnant :

- le montant des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours, actualisé en fonction de l'indice TP01 à la fin de l'exercice considéré,

- le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin du contrat, tel qu'il résulte de l'inventaire des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes-rendus financiers,

puis en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours. Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que la Société des Eaux de Marseille risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée du contrat, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit "fonctionnel" dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

8.3.20. Rubrique 11.2 - Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est engagée contractuellement à réaliser un programme pré-défini de travaux de renouvellement conformément aux priorités fixées par la Collectivité. Ce programme est annexé au contrat. La méthode d'évaluation est identique à celle de la garantie de continuité.

8.3.21. Rubrique 11.3 - Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est tenue de prélever tous les ans sur ses produits un montant à consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Le mode de calcul est défini contractuellement.

8.3.22. Rubrique 12- Charges relatives aux investissements

Les charges relatives aux investissements concernent :

- Les compteurs (Rubrique 12.1).

- Les investissements contractuels. Il s'agit des redevances d'usage calculées sur les mises de fonds ou les travaux payés pour le compte de la Collectivité, ainsi que sur les éventuelles immobilisations du domaine concédé (Rubrique 12.2).

- Les annuités d'emprunts repris à la Collectivité (Rubrique 12.3).

- Les biens appartenant au délégataire (Rubrique 12.4- Investissements du domaine privé). Il s'agit notamment des redevances d'usage calculées sur le matériel et outillage industriel, le matériel informatique et le matériel et mobilier de bureau.

Ne sont pas inclus dans ce poste le matériel de transport (intégré au coût des véhicules de la rubrique 6.2), ni les agencements des locaux (intégrés au coût des locaux de la rubrique 6.5).

Les redevances d'usages sont égales à l'annuité progressive d'un emprunt équivalent au Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré d'un spread. Ce spread est de 0,5 point pour les investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2007, et, compte tenu de l'évolution des taux sur le marché obligataire, il passe à 1 point pour les inves-

tissements réalisés à compter du 1er janvier 2008. Les redevances sont calculées bien par bien avec une progressivité annuelle de 1,5 %.

8.3.23. Rubrique 13 - Pertes sur créances irrécouvrables

Les pertes sur créances irrécouvrables correspondent à la part fermier des factures pour lesquelles toutes les voies de recours en vue de l'obtention de leur recouvrement sont épuisées.

8.3.24. Rubrique 14 - Impôt sur les sociétés

Dès lors que le résultat du service est bénéficiaire, l'impôt calculé correspond à celui dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut imposable le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2019 correspond au taux de base de l'impôt sur les sociétés (33,33%), hors contribution sociale additionnelle de 3,3% applicable lorsque l'entreprise dépasse certains seuils, mais aussi sans tenir compte du taux réduit applicable sur la première tranche de bénéfices imposables. Il s'entend également hors effet du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) dont a pu bénéficier la société et qui a été porté en minoration des charges de personnel.

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2018	2019	%
PRODUITS	136 210	170 750	25.36
1-EXPLOITATION DU SERVICE	109 405	139 308	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	21 550	24 432	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF	3 276	3 381	
4-PRODUITS ACCESSOIRES	1 980	3 629	
CHARGES	159 009	194 705	22.45
1-PERSONNEL	51 983	52 117	
2-CHARGES DE PRODUCTION	7 310	7 167	
2.1-Energie électrique	6 321	6 830	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	989	337	
3-ANALYSES	1 031	1 763	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	29 736	47 369	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	6 190	7 732	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	26 394	22 127	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	2 659	2 651	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	5 354	3 345	
6.3-Informatique	6 085	4 592	
6.4-Assurances	- 1 054	606	
6.5-Locaux	5 780	4 804	
6.6-Autres	7 571	6 129	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)	405	540	
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	1 895	1 904	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	21 550	24 432	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	11 418	16 753	
11.1 Garantie de continuité		1 529	
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	11 418	15 224	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	1 098	12 732	
12.1-Compteurs			

Peipin - Rapport annuel du délégataire

Société des Eaux de Marseille

Euros	2018	2019	%
12.2-Investissements contractuels		11 729	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	1 098	1 002	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURS		69	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 22 799	- 23 955	-5.07
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 22 799	- 23 955	-5.07

(1) Dont Collectivité :	1 937	2 397	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Dépenses de renouvellement

DIRECTION FINANCIERE
SERVICE ECONOMIQUE-JA
ZGER 2019_Peipin EAU2.xlsx

EVOLUTION DES DEPENSES DE RENOUVELLEMENT
ELECTROMECHANIQUE EAU PEIPIN

Dépenses de Renouvellement PEIPIN EAU

Conformément à l'article 34 du contrat d'affermage, le suivi annuel des dépenses de renouvellement se présente ainsi :

EQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES							
	A	B	C	D=B X C	G	H	I
	DEPENSES ENGAGEES	DOTATION	INDICE K2N	DOTATION INDEXEE	SOLDE =F-E	SOLDE CUMULE FIN ANNEE N = H(n-1) *1 + G	EONIA AU 01/07N
2018	49 486,47	6 506,25	1,0000	6 506,25	-42 980,22	-42 980,22	1,000000
2019	0,00	8 675,00	1,0000	8 675,00	8 675,00	-34 147,91	-0,003660
TOTA	49 486,47	15 181,25		15 181,25	-34 305,22	-34 147,91	
							Décomposition solde dernière année
							-42 822,91
							8 675,00

BRANCHEMENT EAU							
	A	B	C	D=B X C	G	H	I
	DEPENSES ENGAGEES	DOTATION	INDICE K2N	DOTATION INDEXEE	SOLDE =F-E	SOLDE CUMULE FIN ANNEE N = H(n-1) *1 + G	EONIA AU 01/07N
2018	0,00	2 025,00	1,0000	2 025,00	2 025,00	2 025,00	1,000000
2019	1 194,94	2 700,00	1,0000	2 700,00	1 505,06	3 522,65	-0,003660
TOTA	1 194,94	4 725,00		4 725,00	3 530,06	3 522,65	
							Décomposition solde dernière année
							2 017,59
							1 505,06

EQUIPEMENTS RESEAUX ASST							
	A	B	C	D=B X C	G	H	I
	DEPENSES ENGAGEES	DOTATION	INDICE K2N	DOTATION INDEXEE	SOLDE =F-E	SOLDE CUMULE FIN ANNEE N = H(n-1) *1 + G	EONIA AU 01/07N
2018	0,00	1 740,00	1,0000	1 740,00	1 740,00	1 740,00	1,000000
2019	0,00	2 320,00	1,0000	2 320,00	2 320,00	4 053,63	-0,003660
TOTAL	0,00	4 060,00		4 060,00	4 060,00	4 053,63	
							Décomposition solde dernière année
							1 733,63
							2 320,00

COMPTEURS							
	A	B	C	D=B X C	G	H	I
	DEPENSES ENGAGEES	DOTATION	INDICE K2N	DOTATION INDEXEE	SOLDE =F-E	SOLDE CUMULE FIN ANNEE N = H(n-1) *1 + G	EONIA AU 01/07N
2018	0,00	1 146,75	1,0000	1 146,75	1 146,75	1 146,75	1,000000
2019	250,60	1 529,00	1,0000	1 529,00	1 278,40	2 420,95	-0,003660
TOTAL	250,60	2 675,75		2 675,75	2 425,15	2 420,95	
							Décomposition solde dernière année
							1 142,55
							1 278,40

8.5. Reversements effectués dans l'année

8.5.1. Compte de la surtaxe



Note

Le mode de facturation basé sur la notion de tournée de relève, d'une part, et les délais d'encaissement, d'autre part, entraîne un décalage entre les sommes facturées et les sommes reversées. Le délai de reversement est fixé contractuellement.

Peipin - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

1. Compte de la surtaxe de la collectivité	
Solde du compte au 1er Janvier	1 472.64
Facturation de l'exercice	2 402.22
Reversements de l'année	2 185.34
Solde du compte au 31 Décembre	1 689.52

2. Reversements de l'année		
Période de rattachement	1er Semestre 2019	2ème Semestre 2019
Date de déclaration	01/07/2019	29/11/2019
Date de versement	01/07/2019	29/11/2019
Surtaxes communales Eau	1 304.57	880.77
Non valeurs		
Montant Net (EUR)	1 304.57	880.77
Total Reversements de l'année : 2 185.34		

8.5.2. Participation au financement des réseaux

Pas de Participation

Cf. le glossaire : Participation.

8.5.3. TVA récupérée



Définition

En application de l'article 216 quater de l'Annexe II au CGI concernant la déduction par les entreprises concessionnaires de la TVA ayant grevé le coût des immobilisations qu'elles utilisent et dont elles ne sont pas propriétaires, la collectivité fait parvenir à la Société des Eaux de Marseille des attestations pour transfert de droit à déduction concernant les ouvrages neufs qui ont été incorporés au réseau public de distribution.

Le compte des attestations transmises par la collectivité est présenté dans le tableau ci-après.

Pas d'attestation transmise pour l'exercice concerné.

8.6. Indicateur de performance : P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Indicateur fourni par la collectivité

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur

Pas de Cotation

Donnée fournie par le Maître d'Ouvrage : pas d'évaluation de la fiabilité connue par la SEM.

9. Annexes Eau

9.1. Indicateurs de performance du Décret et Arrêté du 2 mai 2007

9.1.1. Indicateurs de Performance

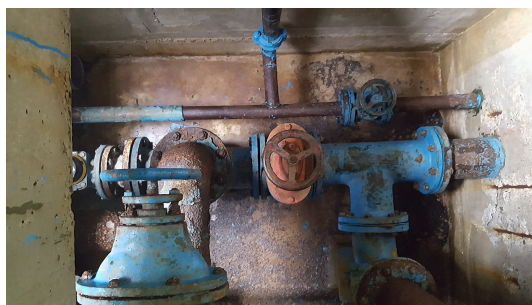
Code fiche Indi- cateur	Libellé	Produc- tion de l'Informa- tion	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019
Indicateurs descriptifs des services								
D102.0	Prix TTC du service de l'eau au m3 pour 120 m3	Déléga- taire	Euros / m3				1.73	1.73
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Déléga- taire	Jours				8	8
Indicateurs de performance								
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléga- taire	%					5.05
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Collectivi- té	Habitants desservis					
P101.1	Taux De Conformité des analyses bactériologiques ARS	ARS	%				100	100
P102.1	Taux De Conformité des analyses physico-chimiques ARS	ARS	%				100	100
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Déléga- taire	Points				40	70
P104.3	Rendement du réseau de distribution	Déléga- taire	%				61.81	78.44
P105.3	Indice Linéaire des volumes non comptés	Déléga- taire	m3 / km / jour				10.36	4.37

Code fiche Indi- cateur	Libellé	Produc- tion de l'Informa- tion	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019
P106.3	Indice Linéaire de pertes en réseau	Déléga- taire	m3 / km / jour				10.03	4.12
P107.2	Taux moyen de re- nouvellement des réseaux	Collectivi- té	%				0	0
P108.3	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Collectivi- té	%					
P109.0	Montant des aban- dons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Collectivi- té	Euros / m3				0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non pro- grammées	Déléga- taire	Unités / millier d'abon- nés				0	0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ou- verture des branche- ments pour les nou- veaux abonnés défi- ni par le service	Déléga- taire	%				100	100
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la col- lectivité	Collectivi- té	Années					
P155.1	Taux de réclamation	Déléga- taire	Unités / millier d'abon- nés				0	0

9.2. Réservoirs

9.2.1. Réservoir du Château

Cote radier : 535,00 m NGF
Capacité : 350 m³
Géométrie : Cylindre semi-enterré



9.2.2. Réservoir de Lure

Cote radier :	540,00 m NGF
Capacité :	250 m ³
Géométrie :	Rectangulaire semi-enterré



9.3. Biens de retour biens de reprise



9.3.1. Investissements Société des Eaux de Marseille

N° fiche	Nature du bien	Désignation	Montant d'achat	Année Acquis	Fournisseur
010-1900338	RETOUR	TVX PEPIN EAU 8 OPERAT 2018 ET 2019	129 966.88	2019	
010-1900341	RETOUR	TVX PEIPIN EAU 1 OPERATION 2018	32 798.50	2019	
Concessif			162 765.38		225500
PEIPIN - EAU		Total biens de retour	162 765.38		
PEIPIN - EAU		Total biens de reprise	0.00		
PEIPIN - EAU		Total biens de retour et de reprise	162 765.38		

9.3.2. Immobilisations en jouissance temporaire

Site	Libéllé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2020	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	198905286	COMPRESSEUR KAESER	3 853	3 880	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/1989	01/01/1989	46
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006736	CAILLEBOTIS TETE FORAGE	728	733	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/1990	01/07/1990	45
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006737	COLONNE MONTANTE 17 M PP2	2 923	2 943	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/1990	01/01/1990	39
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006738	CLAPET ANTI RETOUR PPE1	504	508	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/1990	01/01/1990	39
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006739	CLAPET ANTI RETOUR PPE2	504	508	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/1990	01/01/1990	39
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006740	VANNE REFOULEMENT PPE1	594	598	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/1990	01/01/1990	39
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006741	VANNE REFOULEMENT PPE2	594	598	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/1990	01/01/1990	39
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006743	BOITE A BOUE	860	866	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/1990	01/01/1990	45
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006744	VANNE REF GENERAL	616	620	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/1990	01/01/1990	45
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006745	VANNE BALLON ANTI BELIER	594	598	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/1990	01/01/1990	45
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006746	BALLON	3 931	3 959	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/1990	01/01/1990	45
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006747	ECLAIRAGE LOCAL COMMANDE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/1990	01/01/1990	45
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006748	PORTAIL	1	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/1990	01/01/1990	45
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	199006749	CLOTURE	1	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/1990	01/01/1990	45
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201004856	CHAUFFAGE 1			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201204772	CHAUFFAGE 2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2012	01/01/2012	23
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201402411	POMPE N°1	7 851	7 906	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/2014	01/07/2014	15
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201504467	POMPE N°2	7 851	7 906	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2015	01/01/2015	14

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2020	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201504468	COLONNE MONTANTE 17 M PP1	2 923	2 943	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2015	01/01/2015	20
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201603455	CHAUFFAGE CL2			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2016	01/01/2016	19
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201801715	COMPTEUR REFOULEMENT	1 667	168	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/11/2018	02/11/2018	30
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201801716	DISJONCTEUR GENERAL	1 016	1 023	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/11/2018	02/11/2018	17
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201801717	SOFREL S550	5 684	5 724	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/11/2018	02/11/2018	17
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201801718	CHLOROMETRE	1 929	1 943	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/11/2018	02/11/2018	17
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201801719	HYDROEJECTEUR	687	692	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/11/2018	02/11/2018	20
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201801720	DEBITMETRE CL2	739	744	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/11/2018	02/11/2018	20
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201801721	ELECTROVANNE CL2	759	765	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/11/2018	02/11/2018	20
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201801722	DETENDEUR CL2	706	711	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	02/11/2018	02/11/2018	17
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201801723	DETECTION FUITE CHLORE	4 402	1 915	Bien de Retour - Renouvellement SEM Non Planifié	02/11/2018	02/11/2018	17
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201801724	ARMOIRE POMPAGE	16 298	16 412	Bien de Retour - Renouvellement SEM Non Planifié	02/11/2018	02/11/2018	17
FSPI	FORAGE DE SAINT-PIERRE	201802402	CENTRALE FUITE CHLORE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Non Planifié	02/11/2018	02/11/2018	16
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	197600384	ANNEAU FIXE LEVAGE PLFOND	487	490	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/1976	01/01/1976	59
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	197800585	ABRI COFFRET	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/1978	01/01/1978	57
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	197800586	ABRI COMPTAGE EDF	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/1978	01/01/1978	57
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	197800587	COFFRET COMMANDE	10 080	10 151	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/1978	01/01/1978	57
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	197800588	COFFRET PROTECTION RM 640	2 240	2 256	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/1978	01/01/1978	57
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201104663	RV ASPIRATION PPE 1	280	282	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2011	01/01/2011	24
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201104664	RV ASPIRATION PPE 2	280	282	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2011	01/01/2011	24

Site	Libéllé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2020	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201104666	CLAPET AR PPE 1	258	260	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2011	01/01/2011	24
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201104667	CLAPET AR PPE 2	258	260	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2011	01/01/2011	24
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201104668	VANNE REF PPE 1	258	260	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2011	01/01/2011	24
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201104669	VANNE REF PPE 2	258	260	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2011	01/01/2011	24
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201104671	RV ANTI BELIER	168	169	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2011	01/01/2011	19
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201104674	ENSEMBLE MANOMETRE	392	395	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2011	01/01/2011	13
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201603460	PRESSOSTAT ASPIRATION PPE	448	451	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2016	01/01/2016	19
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201603461	POMPE 2	4 010	4 038	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2016	01/01/2016	15
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201603462	PRESSOSTAT DEPART PPE	448	451	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2016	01/01/2016	8
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201801510	COMPTEUR REFOULEMENT	401	403	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	13
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201801511	POMPE 1	3 295	3 318	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	17
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201801512	BALLON ANTI BELIER	1 893	1 906	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	17
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201801513	BOITE A BOUES	550	554	Bien de Retour - Renouvellement SEM Non Plannifié	28/12/2018	28/12/2018	17
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201801514	DETENDEUR ETAGE HAUT/BAS	735	740	Bien de Retour - Renouvellement SEM Non Plannifié	28/12/2018	28/12/2018	17
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201801515	RV AMONT DETENDEUR	250	252	Bien de Retour - Renouvellement SEM Non Plannifié	28/12/2018	28/12/2018	17
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201801516	RV AVAL DETENDEUR	250	252	Bien de Retour - Renouvellement SEM Non Plannifié	28/12/2018	28/12/2018	17
PURE	STAP MONTAGNE DE LURE	201901505	POMPE VIDE CALE	515	515	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	26/03/2019	26/03/2019	15
REAU	RSVR DU CHATEAU	196700346	RESERVOIR	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/1967	01/01/1967	68
REAU	RSVR DU CHATEAU	201801725	SOFREL HF BOX	5 960	6 002	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/12/2018	30/12/2018	17

Site	Libéllé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2020	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
REAU	RSVR DU CHATEAU	201801726	POIRE NTH	217	219	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	30/12/2018	30/12/2018	17
REAU	RSVR DU CHATEAU	201801727	COMPTEUR DISTRIBUTION	1 804	810	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	30/12/2018	30/12/2018	10
REAU	RSVR DU CHATEAU	201801728	DEBITMETRE ADD / DISTRI	2 806	1 819	Bien de Retour - Renouvellement SEM Non Planifié	30/12/2018	30/12/2018	17
REAU	RSVR DU CHATEAU	201802417	RV VIDANGE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	30
REAU	RSVR DU CHATEAU	201802418	RV ALIM/DISTRI DEBITMETRE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	30
REAU	RSVR DU CHATEAU	201802419	RV ALIM/DISTRI			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	30
REAU	RSVR DU CHATEAU	201802420	RV DISTRI			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	30
REAU	RSVR DU CHATEAU	201802421	RV AMONT CLAPET			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	30
REAU	RSVR DU CHATEAU	201802422	RV AVAL CLAPET			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	30
REAU	RSVR DU CHATEAU	201802423	CLAPET ANTIRETOUR			Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	16
REAU	RSVR DU CHATEAU	201802424	RV ALIM BYPASS			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	16
REAU	RSVR DU CHATEAU	201802425	RV DISTRI BYPASS			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	16
REAU	RSVR DU CHATEAU	201802426	ECHELLE ACCES CUVE CDV			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/08/2018	01/08/2018	16
REAU	RSVR DU CHATEAU	201802427	CAILLEBOTIS			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/07/2018	01/07/2018	16
REAU	RSVR DU CHATEAU	201802428	CONDUITE CHAMBRE VANNE PE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/08/2018	01/08/2018	30
REAU	RSVR DU CHATEAU	201900917	ECHELLE ACCES CUVE			Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/08/2019	01/08/2019	15
RURE	RSVR DE LURE	197800589	RESERVOIR	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/1978	01/01/1978	57
RURE	RSVR DE LURE	197800590	VANNE N°1	862	868	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/1978	01/01/1978	57
RURE	RSVR DE LURE	197800591	VANNE N°2	862	868	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/1978	01/01/1978	57

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2020	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
RURE	RSVR DE LURE	197800592	VANNE VIDANGE	862	868	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/1978	01/01/1978	57
RURE	RSVR DE LURE	200306129	DETECTEUR NIV FLOTEUR N°1	392	395	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	25
RURE	RSVR DE LURE	200306130	DETECTEUR NIV FLOTEUR N°2	392	395	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	25
RURE	RSVR DE LURE	201504470	CLAPET ANTIRETOUR N°1	896	902	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2015	01/01/2015	20
RURE	RSVR DE LURE	201504471	CLAPET ANTIRETOUR N°2	896	902	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2015	01/01/2015	20
RURE	RSVR DE LURE	201801517	COMPTEUR N2	425	428	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	17
RURE	RSVR DE LURE	201801518	COMPTEUR N1	437	440	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	17
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306131	RESERVOIR ENTERRE CUVE 1	12 320	12 406	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	32
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306132	CLOTURE	1 882	1 895	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2003	01/01/2003	32
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306133	PORTILLON	291	293	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2003	01/01/2003	32
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306134	RV ADUCTION EAU FILTRE	286	288	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	32
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306136	VANNE BY PASS DETENDEUR	286	288	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	32
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306137	VANNE BY PASS SUPRESSEUR	286	288	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	32
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306138	BALLON ANTI BELIER	1 254	1 263	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	17
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306139	RESERVOIR ENTERRE CUVE 2	12 320	12 406	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	32
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306140	VANNE ASPIRATION CUVE 1	286	288	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	17
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306141	VANNE ASPIRATION CUVE 2	286	288	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	17
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306142	POMPE 1	1 982	1 996	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	17
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306143	POMPE 2	1 982	1 996	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	17
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306144	VARIATEUR POMPE 1	1 926	1 939	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	17

Site	Libéllé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2020	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306145	ENSEMBLE DE VANETTE 1"1/2	806	812	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	17
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306146	RV DEPART RESEAU SUPRESSÉ	286	288	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	32
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306147	ENSEMBLE MANOMETRE	174	175	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	17
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306148	CAPT PRESSION REFOULEMENT	566	570	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	17
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306149	COFFRET COMMANDE POMPES	1 019	1 026	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	17
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306150	POIRE NV DEMANDE EAU CUVE	218	220	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	17
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306151	POIRE NV MANQUE EAU ASP	218	220	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	17
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306152	COFFRET DE DISTRIBUTION	2 061	2 075	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	32
SPIE	STAS DE LA PIERRE	200306153	COFFRET CMD SECONDAIRE	896	902	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2003	01/01/2003	32
SPIE	STAS DE LA PIERRE	201303086	VANNE MOTORISEE	1 019	1 026	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2013	01/01/2013	7
SPIE	STAS DE LA PIERRE	201402413	VARIATEUR POMPE 2	1 926	1 939	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2014	01/01/2014	6
SPIE	STAS DE LA PIERRE	201801507	HYDROSTAB. AMONT	617	621	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	12/12/2018	12/12/2018	17
SPIE	STAS DE LA PIERRE	201801508	COMPTEUR REFOULEMENT	324	326	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	12/12/2018	12/12/2018	12
SPIE	STAS DE LA PIERRE	201801509	COMPTEUR ADDUCTION BACHE	323	325	Bien de Retour - Renouvellement SEM Non Plannifié	12/12/2018	12/12/2018	17



Chapitre 3

Service de l'assainissement

Peipin - Rapport annuel du délégataire

1. Présentation générale du service

1.1. Description générale du service

1.1.1. Présentation générale du service

1.1.1.1. Agence compétente

La Collectivité co-contractante est rattachée à l'agence suivante :

Agence d'AIX

275, rue Pierre DUHEM

13 856 AIX EN PROVENCE Cédex 3

Elle est ouverte au public, du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17h15.

L'accueil du public se fait également à :

Antenne de FORCALQUIER

Traverse Beaudine

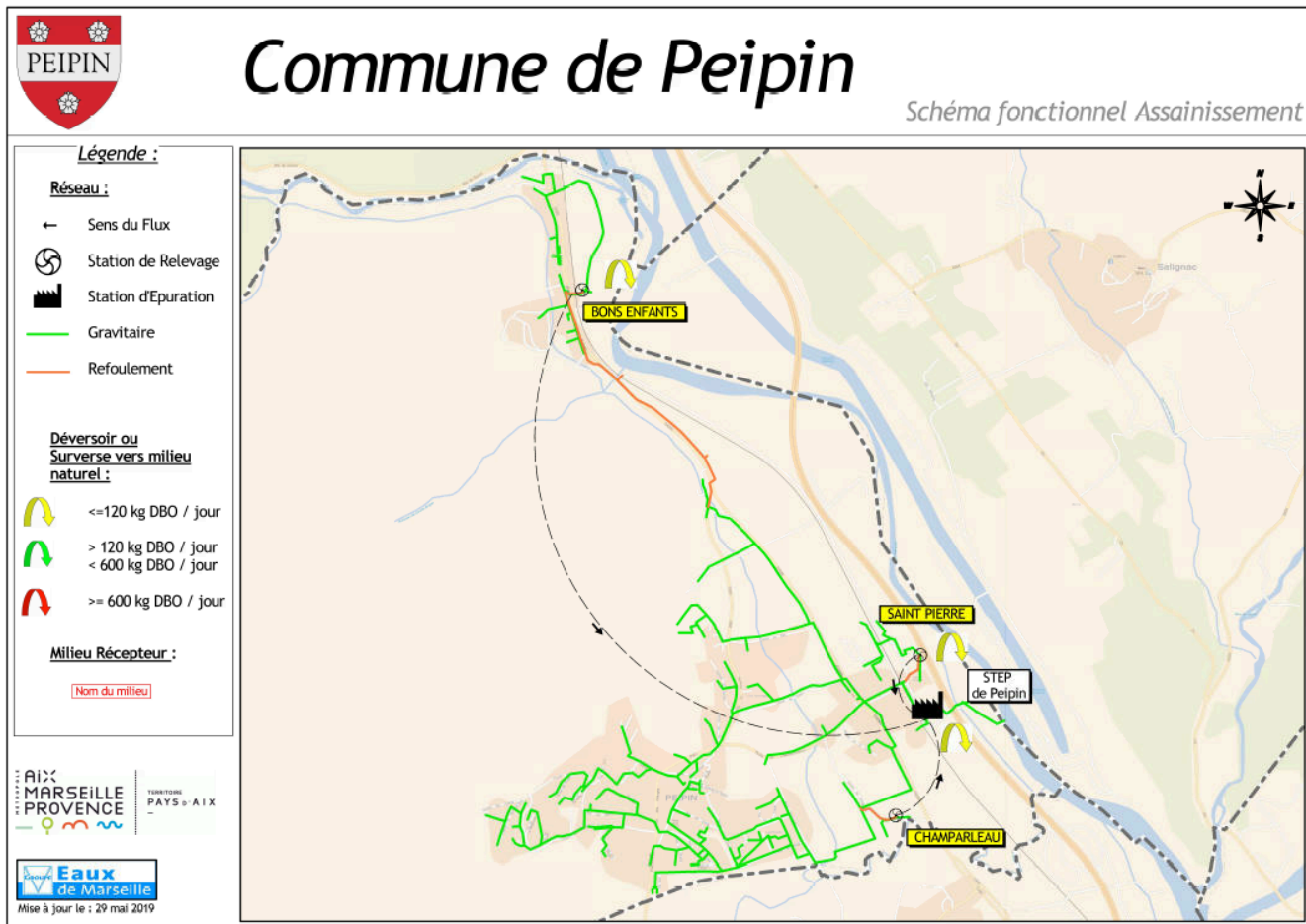
04301 FORCALQUIER

Elle est ouverte au public, le mardi et le vendredi, de 13 h 30 à 14 h 30.

1.1.1.2. Données du service

Population lé-gale 2019	Station d'épura-tion	Nombre relevage réseaux	Nombre abon-nements	Longueur collec-teur.* (km)	Volumes traités (m ³)
1 499	Village	3	746	21,201	115 013

1.2. Plan du réseau



1.3. Contexte contractuel

1.3.1. Description

Les principales dispositions du contrat d'affermage actuellement en vigueur sont résumées dans le tableau ci dessous. Pour les définitions générales, le lecteur se reportera au glossaire figurant à la fin du présent document.

1.3.2. Dispositions générales

Description des dispositions générales du contrat :

Colonne 1	Colonne 2
Type de contrat	Concession service public
Objet	Service public de l'assainissement
Périmètre de l'affermage	limite de la collectivité
Prise d'effet	1er avril 2018
Durée	15 ans
Date échéance	31 mars 2033

1.3.3. Avenants

Description des avenants au contrat :

Sans objet

1.3.4. Utilisation des voies publiques et privées

Description des dispositions du contrat afférentes à l'utilisation des voies publiques et privées :

Se référer et respecter les prescriptions du service public de l'eau potable

1.3.5. Moyens matériels du service

Description des dispositions du contrat afférentes aux moyens matériels du service :

Colonne 1	Colonne 2
Inventaire des installations	L'inventaire tenu par le Délégué fournit au moins les informations suivantes :- La liste complète des ouvrages, équipements et installations exploités par le Délégué, comprenant une description sommaire de chacun d'eux, leur localisation, ainsi que leur date de mise en service,- La valeur de remplacement estimée des ouvrages pour lesquels le Délégué est chargé du renouvellement, ainsi que leur durée de vie prévisible et leur vétusté (plan prévisionnel de renouvellement).

1.3.6. Fonctionnement du service

Description des dispositions du contrat afférentes au fonctionnement du service :

Le délégataire doit consentir des abonnements et prévoir l'instauration de relations étroites avec les usagers par notamment: La Fixation de RDV, le respect des délais d'interventions, et les réponses aux courriers.

Afin de dynamiser le service, sera créé en début de contrat un comité d'exploitation composé de représentants de la commune et du délégataire.

1.3.7. Relations avec les abonnés

Description des dispositions du contrat afférentes aux relations avec les abonnés :

Colonne 1	Colonne 2
Branchements	Font partie intégrante de l'affermage
Compteurs	Les compteurs d'assainissement sont mis à disposition du délégataire sans que cette mise à disposition entraîne un transfert de propriété au profit du délégataire.

1.3.8. Responsabilité du fermier

Description des dispositions du contrat afférentes à la responsabilité du fermier :

Souscription obligatoire de trois assurances: responsabilité civile et dommages aux biens et dommages qualifiés d'atteintes à l'environnement

1.3.9. Travaux

Description des dispositions du contrat afférentes aux travaux :

Il sera ici fait une stricte application du chapitre 4 du contrat régissant la répartition des travaux et leurs conditions de réalisations.

1.3.10. Régime financier

Cf. le chapitre Facturation aux abonnés et Economie du contrat ci-après.

1.4. Engagements contractuels

1.4.1. Engagement contractuel : Entretien des réseaux

1.4.1.1. Description

ARTICLE 8

Le Délégataire assure un curage régulier des réseaux gravitaires d'assainissement.

Peipin - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Un programme préventif d'hydrocurage est établi en début de chaque année en accord avec la Collectivité pour éviter les dégradations du réseau, de manière à assurer le libre écoulement des eaux et sur la base d'un curage minimal de 20% par an du linéaire total du réseau gravitaire.

Le Délégataire réalisera des campagnes de fumigation à hauteur de 100% du linéaire du réseau de collecte pendant la durée du contrat, dont 30% pendant la première année.

Le Délégataire s'engage à réaliser 1250 ml par an d'inspections caméra des canalisations, soit 100% du linéaire sur la durée du contrat et 30%. Le programme d'inspection caméra sera déterminé par la Collectivité notamment sur la base de ses programmes de travaux.

1.4.1.2. Réalisations

En 2019 :

- ➔ 7174 ml ont été curés
- ➔ 6757 ml ont été inspectés caméra
- ➔ 6289 ml ont été inspectés par fumée

1.4.2. Engagement contractuel : Travaux concessifs

1.4.2.1. Description

ARTICLE 34

Le Délégataire s'engage à réaliser les investissements suivants:

2018

- ➔ Travaux relatifs à l'amélioration et la mise en sécurité du relevage de St Pierre
- ➔ Mise en place d'un dispositif de compactage des déchets sur la STEP
- ➔ Mise en place de la télésurveillance sur les postes de relevage
- ➔ Démarrage du Géoréférencement des réseaux d'assainissement

2019

- ➔ Finalisation du Géoréférencement des réseaux d'assainissement
- ➔ Reprise du collecteur de rejet en Durance

1.4.2.2. Réalisations

- ➔ L'amélioration et la mise en conformité du poste de relevage St Pierre ont été réalisés.
- ➔ Le dispositif de compactage sur la STEP est en service
- ➔ La télésurveillance est en service sur les postes de relevage.
- ➔ Le Géoréférencement des réseaux a été lancé dès 2018 et finalisé en 2019.
- ➔ L'aménagement du rejet en Durance a été fait en 2019.

2. Description du patrimoine

2.1. Description Patrimoine : Stations

2.1.1. Poste de relevage de Champarleau

Poste de relevage

Deux pompes immergées

2.1.2. Poste de relevage des Bons Enfants

Poste de relevage

Deux pompes immergées recevant les effluents du Quartier des Bons Enfants

2.1.3. Poste de relevage de St Pierre

Poste de relevage

Deux pompes immergées

2.1.4. Station d'épuration du VILLAGE

Arrivée

La station reçoit 2 arrivées gravitaire du Village

Prétraitement

Un piège à cailloux protège le tamis à vis en aval. Les déchets sont récupérés dans une vis de compactage installée dans le cadre de la prise de contrat.

En amont du dégrilleur, une surverse permet aux effluents excédents de se déverser dans un bassin d'orage équipé d'un hydroéjecteur et de 2 pompes de relevage

Traitement Biologique

Le traitement biologique se fait par filtration sur lit bactérien. Le biofilm formé sur les supports fixes permet l'épuration des eaux grâce à un répartiteur de charge qui alterne les zones aspergées.

Sortie des eaux épurées

Une conduite de rejet, via un canal venturi (équipé d'un débitmètre et d'un prélèvement) rejette les eaux en Durance

Traitement des Boues

6 lits d'infiltration plantés de roseaux reçoivent alternativement les boues issues du traitement biologique.

2.2. Evolution des Stations de traitement et de collecte

2.2.1. Station de relevage

Pas d'évolution significative cette année.

2.2.2. Station d'épuration

Pas d'évolution significative cette année.

2.3. Patrimoine communal : réseau

2.3.1. Présentation du patrimoine

Dans ce chapitre, le patrimoine de la collectivité est présenté au fil de l'eau.

2.3.2. Réseau de collecte

L'habitat communal est réparti en 5 zones distinctes :

- le village ancien essentiellement en réseaux amiante ciment et fibro ciment DN 150 en gravitaire.
- au Nord le Quartier Les Bons Enfants sur le poste de relevage Les Bons Enfants , réseaux gavitaires essentiellement en PVC DN 200,
- au Sud le secteur Grand Champ qui intègre le Quartier Champarleau sur poste de relevage , réseaux gravitaires essentiellement en PVC DN 200,
- à l' Ouest la zone commerciale , réseaux gravitaires essentiellement en PVC DN 200,
- à l'Est la zone commerciale essentiellement en réseaux gravitaire PVC DN 200 qui reprend le poste de relevage du Quartier St. Pierre.

Au sud est implantée la Station d'Épuration de Peipin sur la rive droite de la Durance.

2.3.3. Déversoir d'orage

Le réseau ne possède pas de déversoir d'orage

Il existe une surverse sur la station d'épuration du Village

2.3.4. Postes de relevage

Le réseau est gravitaire sur une partie de la commune mais possède néanmoins 3 postes de relevage :

- ➔ Relevage de Champarleau
- ➔ Relevage des Bons Enfants
- ➔ Relevage de St Pierre

2.3.5. Cartographie

Un plan synthétique du réseau figure ci-après.

Des planches à l'échelle 1/2000e, sur lesquelles sont reportés tous les éléments du réseau, sont tenues à jour et mises à la disposition de la commune à sa demande.

2.4. Évolution du réseau

2.4.1. Nouveaux ouvrages mis en service : canalisation-branchements

Durant l'année, aucun branchement nouveau particulier n'a été réalisé.

Peipin - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Durant l'année, les travaux suivants ont été réalisés sur le réseau.

- ➔ Rue de Ecoles , pose de 150 ml de PVC DN 200,
- ➔ Commune de Peipin , pose de 25 ml de PVC DN 200 .

2.4.2. Évolution de la longueur du réseau

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur du réseau en fonction des diamètres des canalisations :

Diamètre (mm)	Total au 31/12/2018	Posé en 2019(m)	Déposé en 2019(m)	Amélioration par rapport à la réalité du terrain	Situation au 31/12/2019
0	3 887.31	0.00			3 887.31
75	1 387.63	0.00			1 387.63
125	49.89	0.00			49.89
150	4 820.28	0.00			4 820.28
160	777.21	0.00			777.21
200	10 104.16	174.77			10 278.93
	21 026.47	174.77	0.00	0.00	21 201.24

2.4.3. Répartition par matériaux des canalisations

Le tableau ci-dessous présente la répartition par matériaux des canalisations en fonction de leurs diamètres au 31.12.2010

Diamètre (mm)	Fonte (m)	Acier (m)	Grès (m)	P.V.C (m)	Amiante (m)	Divers (m)	Total par diamètre
75						1 387.63	1 387.63
125						49.89	49.89
150						4 820.28	4 820.28
160				382.35		394.87	777.21
200				174.77		10 104.16	10 278.93
0						3 887.31	3 887.31
	0.00	0.00	0.00	557.12	0.00	20 644.12	21 201.24

2.4.4. Évolution de la longueur des branchements

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur des branchements :

	Longueur des branchements (Km)
Situation au 31.12.2018	3,765
Évolution 2019	0,000
Situation au 31.12.2019	3,765

2.5. Renouvellement des équipements

2.5.1. Renouvellement des équipements effectué au cours de l'année

Renouvellement Patrimonial

Pas de renouvellement

Renouvellement Fonctionnel

Libéllé Site	N° Appareil	Libéllé Appareil	Coût Travaux
EPURATION DE SAINT PIERRE	201901495	POMPE RELEVAGE 1	973
EPURATION DE SAINT PIERRE	201901496	TREUIL MOBILE DECHETS DEG	1 084

2.5.2. Renouvellement prévisionnel des équipements

Renouvellement patrimonial

Pas de renouvellement

Renouvellement fonctionnel

Pas de renouvellement

2.6. Synthèse du renouvellement

HISTORIQUE RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL

Année de renouvellement	Nombre d'appareil posé	Coût travaux patrimoniaux
2018	11	17 166 €
Somme :	11	17 166 €

HISTORIQUE RENOUVELLEMENT FONCTIONNEL

Année de renouvellement	Nombre d'appareil posé	Coûts travaux fonctionnels
2019	2	2 057 €
Somme :	2	2 057 €

2.7. Indicateurs de performance

2.7.1. Indicateur de performance : P202.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013, attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'INVENTAIRE ET AUX INTERVENTIONS SUR RESEAU: 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la réhabilitation des réseaux, au renouvellement ,aux enquêtes et auscultations, à la localisation des interventions, au nombre de branchements, à l'inventaire des équipements, à leur localisation, à la localisation et à l'altimétrie des canalisations).

Désignation	Nb de Point 2019
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP250 A - Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	10
VP251 A - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP252 B - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.	5
VP254 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	5
VP253 B - Pourcentage du linéaire de réseaux pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres au dlà de 60%	4
VP255 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux,	0
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP256 C - Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	0

Peipin - Rapport annuel du délégataire

Société des Eaux de Marseille

Désignation	Nb de Point 2019
VP256 C - Informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations du linéaire des réseaux >50%	0
VP257 C - Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ?)	10
VP258 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	10
VP259 C - Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	0
VP260 C - L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).	10
VP261 C - Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.	10
VP262 C - Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).	
Résultat	69

2.7.2. Taux de connaissance du patrimoine réseau

Année de pose	Diamètre et matériaux
100,00%	79,64%

3. Événements marquants de l'exploitation

3.1. Accidents du travail, observations de l'inspection du travail

3.1.1. Remarques de l'inspection du travail

Au cours de l'année, la Société des Eaux de Marseille n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'Inspection du Travail.

3.1.2. Accidents du travail

Il y a eu 6 accidents du travail au cours de l'année sur le périmètre de l'Agence d'Aix en Provence.

3.2. Vie du service

3.2.1. Réseau

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
10/03/2019	Impasse de Carupe, Route de Sisteron, Allée des Tilleuls, Rue du Grand Champ, Impasse de la Pinède, Impasse des Rosiers, Rue des Eglantier, Montée des Oliviers, Rue des Ecoles, Rue du Four, Grande Rue, Impasse du Clos, Rue de l'Eglise, Chemin de Valbelle, Route des Granges, Impasse de la Cascade, Route de Chateauneuf, Impasse des Amandiers, Rue de la Comète, Impasse du Dauphin, Rue du Piolard, Rue du Rochas, Impasse des Genets, Impasse du Grand Saule, Impasse des Buis, Rue des Millepertuis, Rue des Aubepines, Impasse de Pervoyer, Impasse des Bleuets, Rue du Riou, Rue des Iris, Route départementale 4085	Curage préventif pour un linéaire total de 6498 ml

3.2.2. Stations

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
08/07/2019	Epuration de peipin	Remplacement vanne de vidange sur canal de sortie STEP
10/10/2019	Epuration de peipin	Contrôle réglementaire levage
10/10/2019	Relevage bons enfants	Contrôle réglementaire levage
27/03/2019	St Pierre	Nettoyage poste de relevage
05/08/2019	St Pierre	Nettoyage poste de relevage

Peipin - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

DATE	LOCALISATION	EVENEMENT
27/03/2019	Champarleau	Nettoyage poste de relevage
05/08/2019	Champarleau	Nettoyage poste de relevage
27/03/2019	Bons Enfants	Nettoyage poste de relevage

4. Bilan assainissement

4.1. Chiffres-clé de l'exploitation

4.1.1. Caractéristiques du réseau

Longueur des collecteurs (L)	21,201	Km
Longueur des raccordements	3,765	Km
Longueur totale du réseau	24,966	Km

4.1.2. Nettoyage du réseau

Longueur du réseau nettoyé à titre préventif	7 174	m
Longueur du réseau nettoyé pour cause d'obstruction	250	m
Longueur totale du réseau nettoyé (N)	7 424	m
Taux de nettoyage (N/L)	35	%

4.1.3. Interventions en urgence

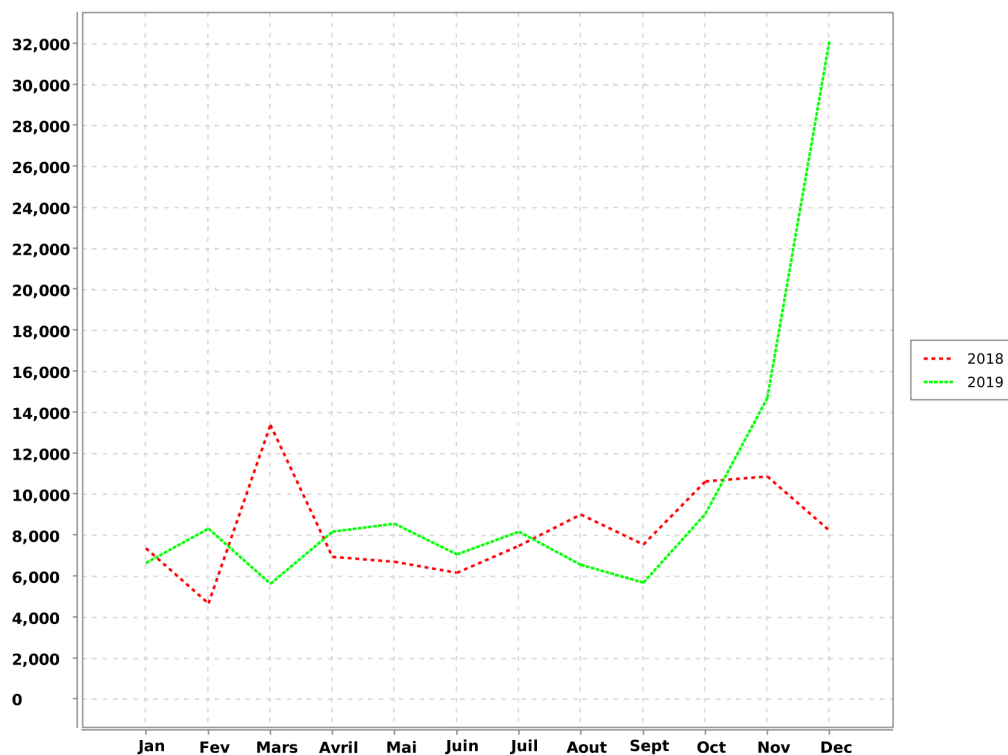
Nombre d'interventions sur les collecteurs et les branchements	8	
--	---	--

4.1.4. Réparations

Nombre de réparations sur les collecteurs	0
Nombre de réparations sur les branchements	0
Nombre total de réparations	0

4.1.5. Volumes traités à la station d'épuration

Mois	2018	2019
Jan	7359	6639
Fev	4656	8291
Mars	13379	5601
Avril	6931	8163
Mai	6676	8558
Juin	6143	7041
Juil	7459	8163
Aout	8989	6525
Sept	7533	5679
Oct	10618	9018
Nov	10852	14676
Dec	8210	32085



4.2. Indicateurs de performance

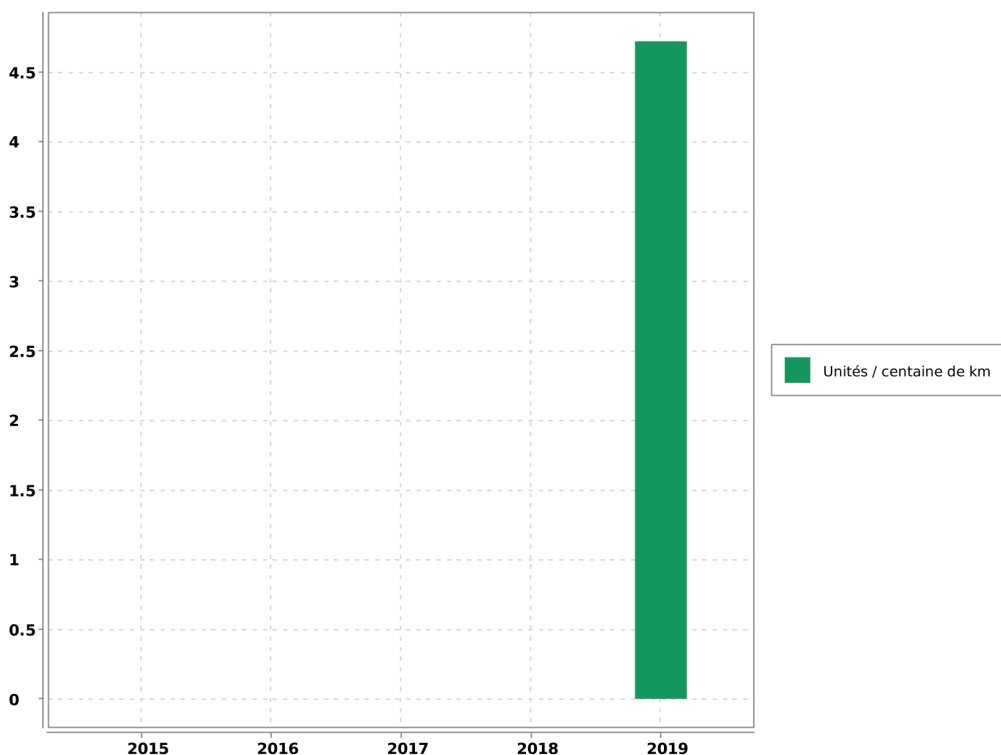
4.2.1. Indicateur de performance : P252.2 Taux de curage curatif (désobstruction) pour 100 km de collecteur

(Nombre de points noirs / Longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements)) x 100 On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative); quelle que soit sa nature (contre-pente; racines; déversement anormal par temps sec; odeurs; mauvais écoulement; etc.) et le type d'intervention requis (curage; lavage; mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privées des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte.

VP 046 : Nombre de points noirs

VP 077 : Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors brt (km)

	2015	2016	2017	2018	2019
VP 046				0	1
VP 077				21.028	21.201
Résultat				0	4.72



5. Analyse de la qualité de la collecte

5.1. Qualité de la collecte et du traitement

5.1.1. Qualité de la collecte des eaux usées

Le taux de raccordement des abonnés particuliers au réseau d'assainissement est de 99,3 %.

5.1.2. Données d'exploitation de la collecte des eaux usées

Le réseau de la commune n'est pas soumis à l'autosurveillance réglementaire au titre de l'arrêté ministériel du 21/07/2015.

5.1.3. Qualité du traitement des eaux usées de la station d'épuration

Paramètres	Rendements épuratoires annuels
DBO ₅	93.7 %
DCO	89.9 %
MES	93.2 %
NGL	62.8 %
NTK	79.7 %
P _{TOTAL}	48.4 %

5.1.4. Données d'exploitation du fonctionnement de la station d'épuration

Paramètres	Valeur	Unité
Volume d'effluent entré dans la station	120439	m ³
Volume moyen journalier	369	m ³ /j
Charge moyenne entrante	1168 *	E.H

*Calculé d'après la DBO₅ sur la base de 60 g/ha/j (directive européenne du 21 mai 1991)

5.2. Traitement des boues de la station d'épuration

5.2.1. Production de boue de la station d'épuration

Aucune évacuation de boues n'a eu lieu en 2019.

5.3. Conformité du système d'assainissement

5.3.1. Conformité

La conformité du système de collecte et de la station de traitement des eaux usées, avec les dispositions de l'arrêté du 21/07/2015 et avec les prescriptions fixées par le préfet, est établie par le service en charge du contrôle avant le 1er juin de chaque année, à partir de tous les éléments à sa disposition.

Le service en charge du contrôle informe le maître d'ouvrage et l'agence de l'eau ou l'office de l'eau, chaque année avant le 1er juin, de la situation de conformité ou de non-conformité des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées qui les concernent.

En cas de non-conformité de tout ou partie du système d'assainissement, le maître d'ouvrage fait parvenir au service en charge du contrôle l'ensemble des éléments correctifs qu'il entend mettre en oeuvre pour remédier à cette situation dans les plus brefs délais. (Art 22 - I de l'arrêté du 21/07/2015)

5.4. Indicateurs de performance

5.4.1. Indicateur de performance : D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

VP 208 : Tonnage de Matières Sèches de boues évacuées dans l'année

	2015	2016	2017	2018	2019
VP 208				0	0
Résultat				0	0

5.4.2. Indicateur de performance : P206.3 Taux de boues évacuées selon filière conforme pérennisée

Tonnes de matières sèches totales admises par une filière conforme / TMS Totales des boues évacuées) x 100

VP 209 : Tonnage de Matières Sèches totales admises par une filière conforme

VP 208 : Tonnage de Matières Sèches de boues évacuées dans l'année

	2015	2016	2017	2018	2019
VP 209				0	0
VP 208				0	0
Résultat				0	0

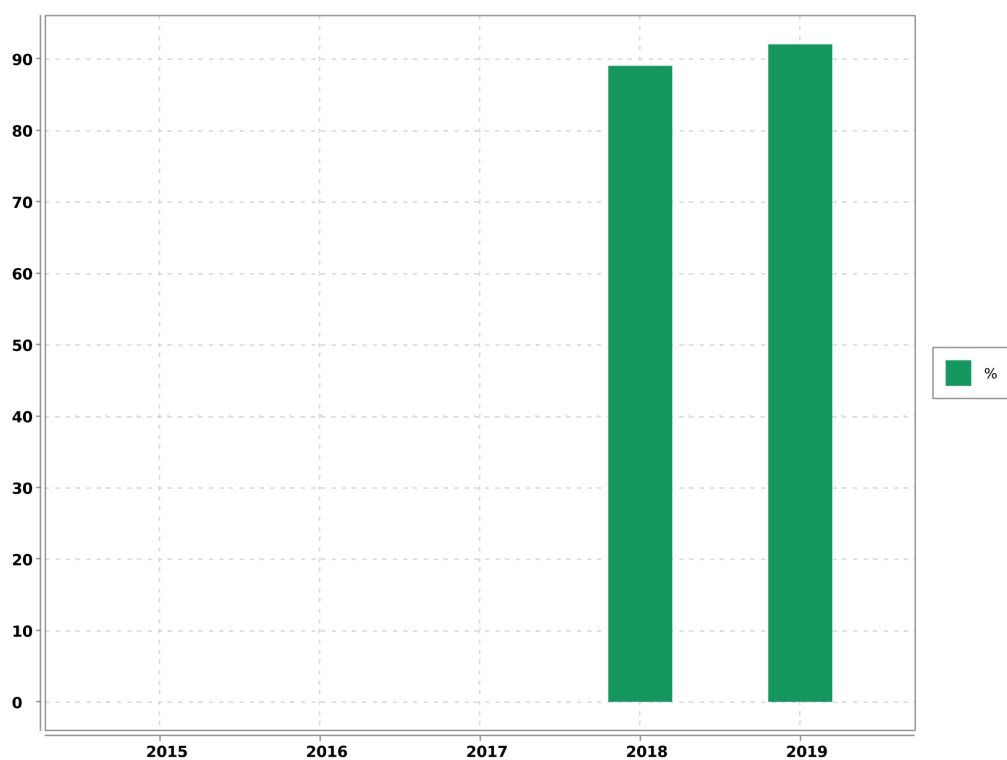
5.4.3. Indicateur de performance : P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration

(Nombre de bilans conformes / Nombre de bilans réalisés) x 100

VP 210 : Nombre de bilans conformes

VP 211 : Nombre de bilans réalisés sur 24H

	2015	2016	2017	2018	2019
VP 210				8	11
VP 211				9	12
Résultat				89	92



5.4.4. Indicateur de Performance : P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement

Désignation	Nb de Point 2019
A - Eléments communs à tous types de réseau	
P255.3 A - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	20
P255.3 A - Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
P255.3 A - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
P255.3 A - Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
P255.3 A - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
P255.3 A - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	
P255.3 B - Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	
P255.3 C - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
Résultat	100

5.4.4.1. Taux de raccordement

Taux de raccordement 73%

6. Services aux abonnés et facturation

6.1. Relève, tarification et facturation du service de l'assainissement

6.1.1. Abonnements ordinaires

Abonnement "Domestique" en première prise au compteur :

C'est l'abonnement normal que doit souscrire tout abonné désirant être alimenté en eau. Il donne lieu à la perception d'une redevance au mètre cube proportionnelle à la consommation.

Abonnement "Incendie" :

Réservé pour la desserte exclusive des réseaux incendie. Sa structure tarifaire est identique à celle de l'abonnement "Domestique".

6.1.2. Abonnements spéciaux

Il s'agit des abonnements "Communaux", souscrits pour l'alimentation des appareils publics et des Services Municipaux.

6.1.3. Relève des compteurs

Les relevés de compteurs sont effectués 2 fois par an, en Avril et en Octobre.

6.1.4. Chiffres-clé de la facturation

Catégorie	Facturé (O/N)	Nbre d'Abts	Volumes vendus
TOUS USAGES AU COMPTEUR	O	746	84 581
TOTAL GENERAL		746	84 581

6.2. Modalités de révision de la tarification de l'assainissement

6.2.1. Part fermier et coefficient correctif

Les tarifs en valeur de base au 01/03/2018, fixés par le contrat de Délégation de Service Public approuvé par la Délibération du Conseil Municipal du 01/03/2018 seront actualisés au 1er Janvier N pour une application au 1er Avril N, par application de la formule d'actualisation prévue à l'article 44.2. Le tarif de base est appliqué sans indexation jusqu'au 1er janvier 2021.

6.2.2. Part collectivité

Les tarifs ont été fixés par la Délibération du Conseil Municipal N° 4/180323 du 23 mars 2018.

6.2.3. Redevance perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau

➔ Redevance Modernisation des Réseaux de collecte : 0.1500 € par mètre cube (Article 2.3)

6.3. Produits facturés au cours de l'exercice

6.3.1. Surtaxe communale

Détail du montant de la surtaxe communale :

Catégorie	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
VOLUMES VENDUS	84 581.00	- 2 891.00	81 690.00

Catégorie	Factures	Non Valeurs	Montant net
MAJORATION DE RETARD	967.99	42.77	1 010.76
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 1	2 118.16	- 71.61	2 046.55
TOTAL GENERAL	3 086.15	- 28.84	3 057.31

6.3.2. Redevances et taxes facturées pour le compte de tiers

Détail des redevances et taxes facturées pour le compte de tiers :

Catégorie	Facturés	Non Valeurs	Montant Net
REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	12 687.15	- 433.45	12 253.70

6.3.3. Produits Société des Eaux de Marseille

Détail des montants des produits Société des Eaux de Marseille :

Catégorie	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
VOLUMES VENDUS	84 581.00	- 2 891.00	81 690.00

Catégorie	Factures	Non Valeurs	Montant net
PRIME FIXE INDEPENDANTE DE LA CONSOMMATION	15 166.14	- 187.35	14 978.79
MAJORATION DE RETARD	968.45	37.73	1 006.18
COMPTEURS TOUS USAGES TRANCHE 1	83 938.15	- 2 869.05	81 069.10
TOTAL GENERAL	100 072.74	- 3 018.67	97 054.07

6.4. Facture INSEE

6.4.1. Description

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle :



- d'un abonné domestique,
- ayant une résidence principale,
- ayant une consommation annuelle de 120 m³ d'eau potable,
- avec un compteur de diamètre 15 mm en location,
- avec un branchement de diamètre 20 mm.

Peipin - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

6.4.2. Exemple de facture

L'élaboration de cette facture nécessite une hypothèse supplémentaire, à savoir le profil de consommation au cours de l'année. Par souci de simplicité, une répartition uniforme sur l'année a été retenue, soit une consommation de 10 m³ par mois.

Numérotation et dénomination	Quantité	Prix unitaire au 01/01/N+1	Montant au 01/01/N+1	Montant au 01/01/N	Evolution N+1/N (%)
Prix TTC du service pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (service de l'assainissement collectif)			176,1	176,1	0%
VP 177 - Montant HT de la facture 120 m ³ au 1/1/n+1 revenant au délégataire :			139,09	139,09	0%
VP 190 - Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1/1/n+1	2	10	20	20	0%
Montant de la part variable revenant au délégataire	120	0,992	119,088	119,088	0%
VP 178 - Montant HT de la facture 120 m ³ au 1/1/n+1 revenant aux collectivités :			3	3	0%
VP 191 - Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1/1/n+1					
Montant de la part variable revenant à la collectivité	120	0,025	3	3	0%
VP 179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m ³ au 1/1/n+1 :			34,01	34,01	0%
VP 213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture assainissement	10		16,009	16,009	0%
VP 217 - Agence de l'Eau (modernisation des réseaux)	120	0,15	18	18	0%
VP 218 - Voies Navigables de France (VNF) Rejet					
VP 219 - Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (HTVA)					

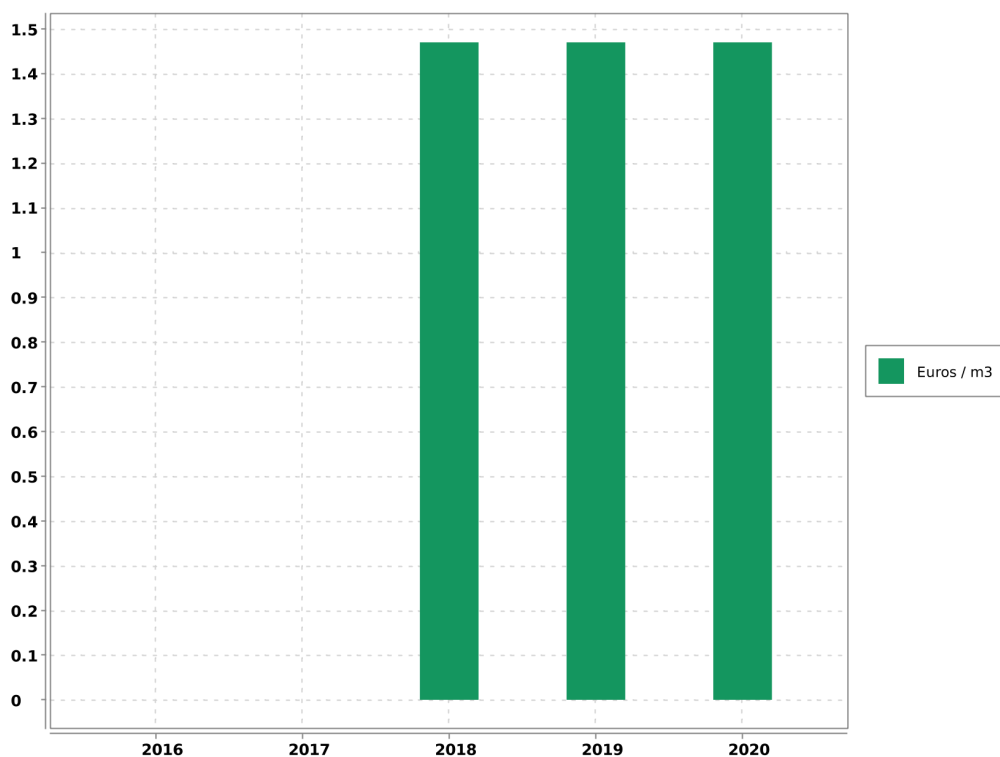
Compte tenu de la prise d'effet du contrat en avril 2018, il est impossible d'effectuer une comparaison d'une année sur l'autre ne s'agissant pas d'une année calendaire intégrale.

6.5. Indicateur de performance : D204.0 Prix de l'assainissement TTC au m³ pour 120 m³

Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120m³

Valeur (1) : Prix TTC assainissement pour 120m³

	2016	2017	2018	2019	2020
Valeur (1)			1.468	1.468	1.468
Résultat			1.47	1.47	1.47



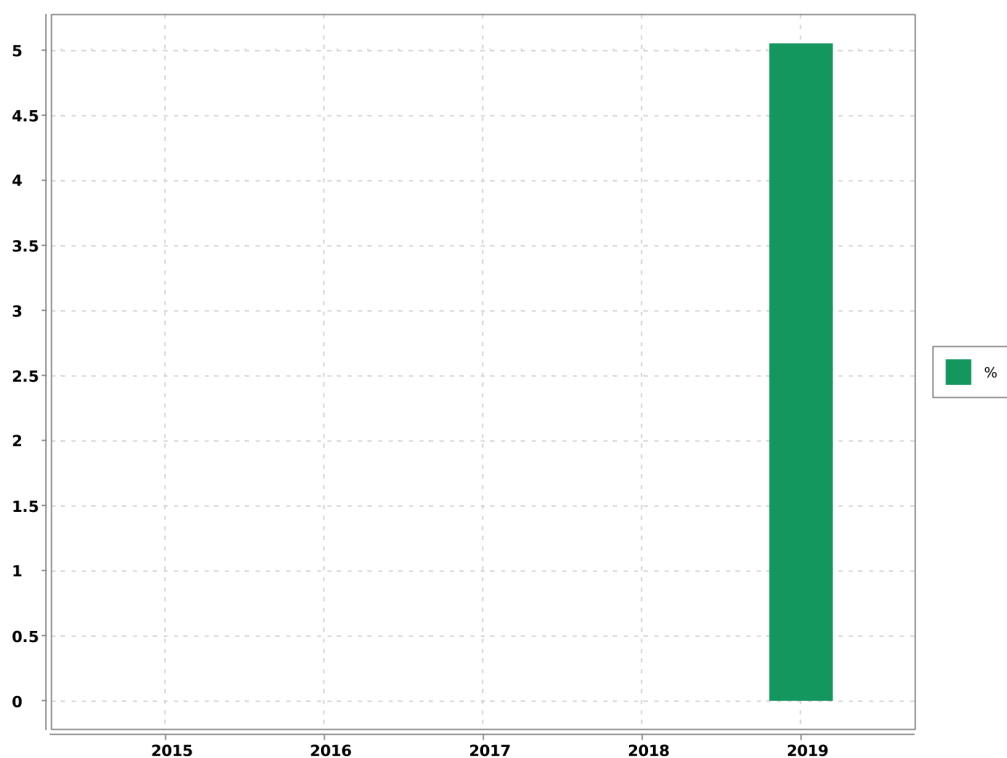
6.6. Indicateur de performance : P257.0 Taux d'impayés

$[1 - (\text{Montant des Impayés TTC au 31.12.n} / \text{CA TTC comptable (n-1)})]$ - Les produits seront ceux relevant exclusivement de la délégation - L'indicateur fourni en (n+1) au titre de l'exercice (n) concernant le CA (n+1)

VP 268 : Montant d'impayés eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N

VP 185 : CA TTC facturé eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N

	2015	2016	2017	2018	2019
VP 268					9 955.56
VP 185					197 238.34
Résultat					5.05



6.7. Indicateur de performance : existence d'une mesure de satisfaction clientèle

0 = Aucune mesure / 1 = Existence d'une mesure statistique d'entreprise / 2 = Existence d'une mesure statistique sur le périmètre de service

Valeur (1) : Existence d'une mesure de satisfaction clientèle

	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur (1)				2	2
Résultat				2	2

6.8. Indicateur de performance : existence d'une commission consultative des services publics locaux

0 = NON / 1 = OUI / Au delà de l'existence même de la CCSPL pour laquelle le législateur a fixé des seuils (cf ci dessus) la tenue de réunion pourra être précisée

Valeur (1) : Existence d'une commission consultative des services publics locaux

	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur (1)				0	0
Résultat				0	0

6.9. Indicateur de performance : existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

0 = NON, 1 = OUI au delà de l'existence d'une commission son fonctionnement devra être analysé

Valeur (1) : Existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur (1)				1	1
Résultat				1	1

6.10. Indicateur de performance : P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

(Montants en euros des abandons de créances + Montants en euros des versements à un fond de solidarité) /
Volume facturé

VP 119 : Montant assainissement des abandons de créances

VP 119 : Montant assainissement des versements à un fond de solidarité

VP 068 : Volumes facturé assainissement

	2015	2016	2017	2018	2019
VP 119				0	43.83
VP 119				0	
VP 068				49 583	84 581
Résultat				0	0.001

6.11. Indicateur de performance : P258.1 Taux de réclamations

(Nombre de réclamations laissant une trace écrite / Nombre d'abonnés) x 1 000

VP 003+VP 152 : Nombre de réclamations liées au service assainissement laissant une trace écrite

VP 056 : Nombre d'abonnés assainissement

	2015	2016	2017	2018	2019
VP 003+VP 152				0	0
VP 056				740	746
Résultat				0	0

7. Améliorations du service

Les travaux à prévoir sont décrits selon la nomenclature décrite ci-dessous:

A1	Sécurité sanitaire / salubrité / environnementale
A2	Mise en conformité d'équipement en fonction de la réglementation (sécurité des tiers /Agents / prestataires)
A3	Mise en conformité d'équipement en fonction de la réglementation (sécurité des installations dans leur fonctionnement)
A4	Sécurisation exploitation (interconnexions, by-pass, mise en place d'équipement de secours,...)
B1	Renouvellement et/ou restructuration d'ouvrages AEP/EU/EP liés à leur faible performance, constatations de dysfonctionnements majeurs ou chroniques dans leur exploitation
B2	Renouvellement et/ou restructuration d'ouvrages AEP/EU/EP liés à leur vétusté/dégradation, ouvrages ne présentant pas de dysfonctionnements majeurs ou chronique dans leur exploitation

7.1. Travaux à prévoir à la charge du Maître d'ouvrage : le réseau

REF.	LOCALISATION	OPERATION	MONTANT
B.1/B.2	Chemin du Piolard	Renouvellement de 200 ml de DN 150 par du DN 200 y,c, reprise des branchements	80 000
B.1/B.2	Impasse Prevoyer	Renouvellement de 110 ml de DN 150 par du DN 200 y,c, reprise des branchements	44 000
B.1/B.2	RN85/Rue des Lilas	Renouvellement de 250 ml de DN 160 par du DN 200 y,c, reprise de branchements	98 400

7.2. Travaux à prévoir à la charge du Maître d'ouvrage : les stations

REF.	LOCALISATION	OPERATION	COM-MEN- TAIRE	MON- TANT	PRIORITE	AVAN- CEMENT	ANNEE
A2	EPURATION PEIPIN	Sécurisation sonde by-pass et arrivée EB	Mise en sécurité du per- sonnel	6 800		0	2020

8. Economie du contrat

8.1. Compte annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : principes d'élaboration

8.1.1. Présentation

Le décret 2005-236, codifié aux articles R1411-7 et R1411-8 Du Code Général des Collectivités Territoriales, a fourni des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L1411-3 du même CGCT, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2019, sous la responsabilité de la Société délégataire, respecte ces principes et vise à donner une présentation de la situation économique du Service.

Il est donc réalisé en fonction des données comptables enregistrées par la Société des Eaux de Marseille, et suivant une circulaire en date du 31/01/2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau préconisant à ses adhérents d'établir les CARE selon un cadre commun à la profession. Les charges et produits sont enregistrés selon les règles comptables et fiscales communément admises. Toutefois, diverses charges et provisions font l'objet, soit de répartitions analytiques lorsqu'elles sont communes à plusieurs activités de la société, soit, comme le prévoit le Plan comptable général, de retraitements pour donner à ces éléments leur valeur économique.

Afin d'assurer la bonne compréhension du compte ainsi obtenu, la présente annexe a pour objet de préciser la méthodologie exposée, d'abord par énoncé des principes généraux d'élaboration, ensuite par commentaire sur le contenu de chaque poste.

8.1.2. Principes généraux d'élaboration

L'organisation de la Société des Eaux de Marseille repose sur un ensemble de niveaux opérationnels qui, chacun, apporte quotidiennement sa contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement : de l'agence en charge de l'exploitation technique du contrat, au siège social avec les différentes Directions Fonctionnelles (Ressources Humaines, Finances, Achats, ...) nécessaires au fonctionnement du contrat et de la Société délégataire, en passant par la Direction Clientèle chargée de la facturation et du suivi des comptes des clients, la Direction de l'Ingénierie et le Laboratoire.

L'architecture comptable de la Société permet de suivre au niveau adéquat les produits et les charges de ces différents niveaux organisationnels.

Les produits inscrits dans le CARE sont exclusivement imputables au contrat et inscrits à ce niveau en comptabilité.

Les charges inscrites dans les CARE englobent :

- Les charges directes, qui sont exclusivement imputables au contrat
- La quote-part, imputable au contrat, des charges indirectes communes à plusieurs contrats

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité, soit de calculs à caractère économique.

8.1.3. Les charges directes du contrat

Ces charges comprennent pour l'essentiel :

Peipin - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

- des charges de production (énergie électrique, achats d'eau, produits de traitement, analyses, sous-traitance et fournitures),
- les impôts locaux éventuellement imputables au contrat les frais de contrôle et redevances contractuelles,
- les charges relatives au renouvellement et aux investissements,
- les produits facturés à reverser aux tiers (Collectivités et organismes publics) les créances irrécouvrables.

8.1.4. Les charges indirectes

L'organisation de la Société repose sur un ensemble de compétences mutualisées au niveau de l'Agence ou des différentes Directions Fonctionnelles. Les charges communes à plusieurs contrats font ainsi l'objet de répartitions en fonction de clés techniques ou économiques.

8.1.4.1. Les charges de personnel de l'Agence

Ces charges sont ventilées sur chaque contrat en fonction d'un « coefficient d'activité » déterminé chaque année par l'agence, en tenant compte notamment :

- du temps consacré par les agents à la gestion technique et administrative du service de l'eau ou de l'assainissement,
- du temps consacré aux relations avec les services de la Collectivité, des difficultés inhérentes aux conditions d'application du contrat.

Ce coefficient d'activité est également utilisé pour la répartition des charges de la Direction des Ressources Humaines, qui sont réparties dans un premier temps au prorata des charges de personnel sur l'ensemble des services et activités de la Société, puis sur les contrats au sein de chaque agence au prorata du coefficient d'activité.

8.1.4.2. Les charges relatives à la Clientèle

La Société s'appuie sur les compétences de sa filiale Société des Eaux de Marseille Métropole pour la gestion de ses clients, de sa facturation et de son recouvrement. Les prestations du Centre de Service Clients (CSC) et du Service Facturation sont ainsi facturées et imputées en cours d'année à chaque commune en fonction d'indicateurs techniques (nombre d'appels et de courriers reçus, nombre de factures émises). Les charges du CSC sont ensuite réparties entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué ; les charges de la Facturation sont éventuellement répercutées sur le contrat « Assainissement » si le contrat le prévoit explicitement.

Outre ces prestations sous-traitées, la Société supporte directement certaines charges qui lui sont propres (charges de personnel des releveurs de compteurs, honoraires et services bancaires relatifs au recouvrement, affranchissements, ...). Ces charges sont réparties sur les différents contrats « Eau » au prorata du nombre de compteurs, puis entre les contrats « Eau » et « Assainissement » en fonction du coefficient d'activité déjà évoqué.

8.1.4.3. Les autres charges communes

A l'issue de ces répartitions, il reste à répartir les charges communes d'un certain nombre de Directions : Agences (hors charges de personnel déjà réparties),

- Directions Générale, Sociétale et Communication, Direction Financière,
- Service Général et Achats,

-Direction des Relations Contractuelles et Juridique, Service Qualité Sécurité Environnement.

L'ensemble de ces charges communes restantes est réparti en fonction du chiffre d'affaires retraité.

A cet effet et au préalable, certaines activités de la Société sont isolées (Holding, International, développement industriel...) afin de définir, en fonction de leur poids respectif dans le chiffre d'affaires retraité, la part des frais de fonctionnement de chaque direction restant à affecter aux seuls contrats de distribution d'eau et d'assainissement que gère la Société.

Le chiffre d'affaires retraité de chaque contrat de distribution d'eau et d'assainissement est ensuite déterminé, de la façon suivante :

Produits d'exploitation (part fermier)

+ Produits accessoires

- Achats d'eau

- Redevance prélèvement

- Frais de contrôle et redevances contractuelles

- Redevances compteurs

- Redevances d'usage relatives aux investissements contractuels

- Annuités d'emprunts repris aux Collectivités

- Pertes sur créances irrécouvrables.

Total = Chiffre d'affaires retraité

8.1.5. Les coûts liés au projet d'entreprise

La Rupture Conventionnelle Collective ayant été annoncée au CSE dès le mois de septembre 2019 et son coût ayant été déterminé avec une précision suffisante, une provision pour restructuration a été comptabilisée dans les comptes 2019, comme le prévoit le Plan de Comptes Général (Art 322.10). Pour rappel, les comptes sociaux font l'objet chaque année d'une certification par les Commissaires aux Comptes.

Cette provision regroupe principalement les coûts liés aux départs des collaborateurs dans le cadre de la RCC et aux honoraires d'accompagnement qui doivent être comptabilisés dans les comptes 2019, ainsi que les coûts annexes relatifs à la restructuration des activités de la Société.

Compte tenu des délais de clôture, il a été décidé fin 2019 d'imputer les provisions liées aux coûts de départs dans les comptes de la société « employeur », en fonction des contrats de travail des salariés concernés.

Au-delà de la nécessaire provision constituée au 31 décembre 2019, les charges seront prises en compte dans les CARE au fur et à mesure de leurs constatations.

Au fur et à mesure des charges engagées, la provision fera l'objet d'une reprise équivalente dans les comptes sociaux. Il est rappelé que le mécanisme de dotation et reprise de provision est sans impact dans les CARE.

Comme indiqué précédemment, les charges constatées pourront s'étaler sur la période du Projet d'Entreprise, à savoir de 2019 à 2022.

L'ensemble de ces coûts est réparti selon les mêmes principes que les charges de structure communes de la Société, tel que décrit précédemment.

8.2. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des produits

Les produits inscrits dans le CARE regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

8.2.1. Rubrique 1 - Exploitation du Service

Ils comportent les produits "part fermier", c'est à dire :

- la part fermier proprement dite (part fixe et part variable, ventes en gros), les frais de recouvrement,
- la redevance de prélèvement facturée aux abonnés.

Ces produits d'exploitation, qui ne font l'objet d'aucune répartition, sont issus du chiffre d'affaires comptabilisé. Ils comportent à la fois les montants facturés et les produits estimés au 31 décembre de l'exercice au titre de l'eau consommée par les abonnés et non encore relevée, dite "eau dans les compteurs".

8.2.2. Rubrique 2 - Collectivités et autres organismes publics

Ce poste regroupe les produits perçus pour le compte des tiers et dont la contrepartie est inscrite en charges (à la rubrique de charges 10) qui porte le même nom.

Parmi ces produits, la part revenant spécifiquement à la Collectivité fait l'objet d'un renvoi en-dessous du CARE.

8.2.3. Rubrique 3 - Travaux attribués à titre exclusif

Il s'agit du montant des travaux refacturés aux abonnés de la Collectivité (travaux de branchements).

8.2.4. Rubrique 4 - Produits accessoires

Ce poste comprend la rémunération du délégataire au titre de prestations de service diverses. Ces produits sont accessoires au contrat de délégation de service public mais lui sont, par nature, liés.

8.3. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges

8.3.1. Rubrique 1 - Charges de personnel

Il s'agit des salaires et charges du personnel de la direction ou du service opérationnel gestionnaire du contrat concerné, ainsi que d'une quote-part des salaires et charges du personnel des services fonctionnels.

Les charges de personnel comprennent également les contributions sur salaires (formation professionnelle continue, apprentissage, transport, construction), les éventuels intéressement et participation des salariés, ainsi que le personnel intérimaire ou mis à disposition.

8.3.2. Rubrique 2.1 - Energie électrique

Il s'agit des factures de force motrice relatives au contrat.

8.3.3. Rubrique 2.2 - Achats d'eau

Ce poste comporte les éventuels montants d'achat d'eau imputés directement au contrat dans la comptabilité analytique de la Société.

Les achats d'eau constatés en comptabilité sont forfaitairement majorés de 5% au niveau du contrat pour « peine et soins » afin de prendre en compte le coût de leur gestion. Cette majoration est compensée au niveau de l'agence concernée par une minoration équivalente des charges de structure à répartir, portée sur la ligne « Autres » du CARE.

8.3.4. Rubrique 2.3 - Produits de traitement

Ce poste comporte exclusivement les montants imputés directement au contrat dans la comptabilité analytique de la Société.

8.3.5. Rubrique 3 - Analyses

Ce sont les contrôles et analyses de la qualité de l'eau réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ainsi que par le Laboratoire de la Société.

8.3.6. Rubrique 4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Cette rubrique comprend :

- les charges d'entretien des usines et des réseaux,
- la gestion sous-traitée de certains ouvrages (dont l'épuration pour certains contrats d'assainissement), les dépenses pour travaux exécutés pour le compte des abonnés,
- la gestion des automatismes et des alarmes de télégestion,
- la gestion des abonnés (dont centre d'appels, facturation et recouvrement).

8.3.7. Rubrique 5 - Impôts locaux et taxes

Ce poste comporte la redevance prélèvement payée à l'Agence de l'Eau ou facturée par des tiers (Canal de Marseille, S.C.P., ...) et les éventuels impôts et taxes directement imputables au contrat, ainsi qu'une quote-part des impôts et taxes suivants :

- contribution économique territoriale (CVAE et CFE),
- taxes sur l'électricité, contribution sociale de solidarité, droits d'enregistrement et de timbres, etc.

8.3.8. Rubrique 6.1 - Télécommunications, postes, fournitures

Elle comporte une quote-part des frais d'affranchissements et de télécommunications payés pour l'ensemble de la Société.

8.3.9. Rubrique 6.2 - Engins, véhicules et déplacements

Il s'agit des frais de déplacements et missions, ainsi que des prestations du Garage de la Société facturées au prorata des kilomètres parcourus. Ces dernières couvrent notamment l'amortissement ou le loyer des véhicules, l'entretien, le carburant, et les assurances véhicules.

8.3.10. Rubrique 6.3 - Informatique

Cette rubrique comprend une quote-part des charges d'informatique de la Société, tant en études et développements qu'en exploitation du matériel informatique (maintenance, administration du parc informatique, du réseau, des applications métier).

8.3.11. Rubrique 6.4 - Assurances

Il s'agit d'une quote-part des charges suivantes :

- primes d'assurances Responsabilités Civile multirisques (RC),
- primes d'assurances Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement (RCAE), primes d'assurances Dommages.

8.3.12. Rubrique 6.5 - Locaux

Il s'agit d'une quote-part des locations immobilières, des charges locatives et des loyers internes (facturés au prorata de la surface occupée), ainsi que de l'entretien et du nettoyage des locaux.

8.3.13. Rubrique 6.6 - Autres

La quote-part des frais relatifs au fonctionnement des services (fournitures administratives, fournitures et petit outillage, sous-traitance générale, services bancaires, honoraires, dégâts des eaux, etc...) autres que ceux déjà cités pour les autres rubriques, sont imputés sur cette ligne.

8.3.14. Rubrique 7 - Frais de contrôle

Il s'agit des honoraires de contrôles directement imputables au contrat.

8.3.15. Rubrique 8 - Redevances contractuelles

Ce poste comprend d'éventuelles obligations spécifiques mises à la charge du fermier telles que la redevance d'occupation du domaine public de la Collectivité et les pénalités contractuelles.

Sauf indication expresse portée sur le CARE, les pénalités contractuelles de l'exercice sont inexistantes.

8.3.16. Rubrique 9 - Contribution des services centraux et recherche

Ces frais correspondent exclusivement à une quote-part des prestations d'assistance payées par la Société à son actionnaire Veolia (assistance générale, recherche et innovation, conseil technique et exploitation, achats, juridique, etc).

8.3.17. Rubrique 10 - Collectivités et autres organismes publics

L'ensemble des montants facturés aux abonnés pour le compte de tiers est inscrit sur cette ligne. Ces sommes sont ensuite intégralement reversées aux tiers concernés (surtaxes, redevances.).

8.3.18. Rubrique 11 - Charges relatives au renouvellement

Conformément aux préconisations de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, les charges économiques calculées relatives au renouvellement des ouvrages du service de l'eau sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles.

8.3.19. Rubrique 11.1 - Garantie de continuité

La Société des Eaux de Marseille, en charge du bon fonctionnement et de la continuité du service, doit notamment effectuer à ses frais les opérations d'entretien, de réparation, et de renouvellement des installations qui

lui sont confiées. Cette obligation naît lorsque deux conditions sont réunies : le bien doit faire partie des biens en jouissance temporaire, et il est estimé que son renouvellement interviendra avant la fin du contrat.

La garantie de renouvellement que le délégataire doit ainsi assumer est déterminée en additionnant :

- le montant des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours, actualisé en fonction de l'indice TP01 à la fin de l'exercice considéré,

- le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin du contrat, tel qu'il résulte de l'inventaire des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes-rendus financiers,

puis en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours. Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que la Société des Eaux de Marseille risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée du contrat, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit "fonctionnel" dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

8.3.20. Rubrique 11.2 - Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est engagée contractuellement à réaliser un programme pré-défini de travaux de renouvellement conformément aux priorités fixées par la Collectivité. Ce programme est annexé au contrat. La méthode d'évaluation est identique à celle de la garantie de continuité.

8.3.21. Rubrique 11.3 - Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est tenue de prélever tous les ans sur ses produits un montant à consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Le mode de calcul est défini contractuellement.

8.3.22. Rubrique 12- Charges relatives aux investissements

Les charges relatives aux investissements concernent :

- Les compteurs (Rubrique 12.1).

- Les investissements contractuels. Il s'agit des redevances d'usage calculées sur les mises de fonds ou les travaux payés pour le compte de la Collectivité, ainsi que sur les éventuelles immobilisations du domaine concédé (Rubrique 12.2).

- Les annuités d'emprunts repris à la Collectivité (Rubrique 12.3).

- Les biens appartenant au délégataire (Rubrique 12.4- Investissements du domaine privé). Il s'agit notamment des redevances d'usage calculées sur le matériel et outillage industriel, le matériel informatique et le matériel et mobilier de bureau.

Ne sont pas inclus dans ce poste le matériel de transport (intégré au coût des véhicules de la rubrique 6.2), ni les agencements des locaux (intégrés au coût des locaux de la rubrique 6.5).

Les redevances d'usages sont égales à l'annuité progressive d'un emprunt équivalent au Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré d'un spread. Ce spread est de 0,5 point pour les investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2007, et, compte tenu de l'évolution des taux sur le marché obligataire, il passe à 1 point pour les inves-

tissements réalisés à compter du 1er janvier 2008. Les redevances sont calculées bien par bien avec une progressivité annuelle de 1,5 %.

8.3.23. Rubrique 13 - Pertes sur créances irrécouvrables

Les pertes sur créances irrécouvrables correspondent à la part fermier des factures pour lesquelles toutes les voies de recours en vue de l'obtention de leur recouvrement sont épuisées.

8.3.24. Rubrique 14 - Impôt sur les sociétés

Dès lors que le résultat du service est bénéficiaire, l'impôt calculé correspond à celui dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut imposable le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2019 correspond au taux de base de l'impôt sur les sociétés (33,33%), hors contribution sociale additionnelle de 3,3% applicable lorsque l'entreprise dépasse certains seuils, mais aussi sans tenir compte du taux réduit applicable sur la première tranche de bénéfices imposables. Il s'entend également hors effet du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) dont a pu bénéficier la société et qui a été porté en minoration des charges de personnel.

8.4. Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros	2018	2019	%
PRODUITS	78 961	98 777	25.10
1-EXPLOITATION DU SERVICE	77 287	95 752	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS (1)	1 674	3 025	
3-TRAVAUX ATTRIBUES À TITRE EXCLUSIF			
4-PRODUITS ACCESSOIRES			
CHARGES	86 245	141 064	63.56
1-PERSONNEL	31 285	29 565	
2-CHARGES DE PRODUCTION	5 893	10 725	
2.1-Energie électrique	5 886	10 723	
2.2-Achats d'eau			
2.3-Produits de traitement	7	2	
3-ANALYSES	1 691	3 365	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES	13 637	52 872	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (2)	953	1 091	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION	19 265	19 006	
6.1-Télécommunications, postes, fournitures	1 685	1 698	
6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	4 229	2 302	
6.3-Informatique	4 733	3 074	
6.4-Assurances	- 863	424	
6.5-Locaux	4 395	3 201	
6.6-Autres	5 087	8 307	
7-FRAIS DE CONTROLE			
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (3)	473	630	
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE	1 536	1 352	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS	1 674	3 025	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT	8 988	11 984	
11.1 Garantie de continuité			
11.2 Programme contractuel			
11.3 Fonds contractuel	8 988	11 984	
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS	851	7 386	
12.1-Compteurs			

Peipin - Rapport annuel du délégataire

Société des Eaux de Marseille

Euros	2018	2019	%
12.2-Investissements contractuels		6 687	
12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
12.4-Investissements du domaine privé	851	699	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOURS		63	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 7 285	- 42 287	-480.50
14-IMPOT SUR LES SOCIETES			
RESULTAT NET	- 7 285	- 42 287	-480.50

(1) Dont Collectivité :	1 674	3 025	
(2) Y compris redevance prélèvement			
(3) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.			

8.4.1. Dépenses de renouvellement

DIRECTION FINANCIERE
SERVICE ECONOMIQUE-JA
ZGER 2019_Peipin ASST2.xlsx

18/05/2020

EVOLUTION DES DEPENSES DE RENOUVELLEMENT ELECTROMECANIQUE ASST PEIPIN

Dépenses de Renouvellement

PEIPIN ASST

Conformément à l'article 34 du contrat d'affermage, le suivi annuel des dépenses de renouvellement se présente ainsi :

EQUIPEMENTS ELECTROMECHANQUES								
	A	B	C	D=B XC	G	H	I	J
	DEPENSES ENGAGEES	DOTATION	INDICE K2N	DOTATION INDEXEE	SOLDE =F-E	SOLDE CUMULE FIN ANNEE N = H(n-1) *I + G	EONIA AU 01/07N	Décomposition solde dernière année
2018	17 166,72	6 561,00	1,0000	6 561,00	-10 605,72	-10 605,72	1,000000	-10 566,90
2019	0,00	8 748,00	1,0000	8 748,00	8 748,00	-1 818,90	-0,003660	8 748,00
TOTA	17 166,72	15 309,00		15 309,00	-1 857,72	-1 818,90		-1 818,90

BRANCHEMENTS ASST							
A	B	C	D=B XC	G	H	I	J
					SOLDE CUMULE FIN ANNEE N = H(n-1) *I + G	EONIA AU 01/07N	Décomposition solde dernière année
DEPENSES ENGAGEES	DOTATION	INDICE K2N	DOTATION INDEXEE	SOLDE =F-E			
2018	0,00	1 404,00	1,0000	1 404,00	1 404,00	1,000000	1 398,86
2019	1 194,94	1 872,00	1,0000	1 872,00	677,06	2 075,92	677,06
TOTA	1 194,94	3 276,00		3 276,00	2 081,06	2 075,92	2 075,92

	EQUIPEMENTS RESEAUX ASST							
	A	B	C	D=B XC	G	H	I	J
						SOLDE CUMULE FIN ANNEE N = H(n-1) *I + G	EONIA AU 01/07N	Décomposition solde dernière année
	DEPENSES ENGAGEES	DOTATION	INDICE K2N	DOTATION INDEXEE	SOLDE =F-E			
2018	0,00	1 023,00	1,0000	1 023,00	1 023,00	1 023,00	1,000000	1 019,26
2019	0,00	1 364,00	1,0000	1 364,00	1 364,00	2 383,26	-0,003660	1 364,00
TOTA	0,00	2 387,00		2 387,00	2 387,00	2 383,26		2 383,26

8.5. Reversements effectués dans l'année

8.5.1. Compte de la surtaxe



Note

Le mode de facturation basé sur la notion de tournée de relève et les délais d'encaissement, entraîne un décalage entre les sommes facturées et les sommes reversées. Ce délai de reversement est fixé contractuellement.

1. Compte de la surtaxe de la collectivité	
Solde du compte au 1er Janvier	1 238.21
Facturation de l'exercice	3 057.31
Reversements de l'année	2 264.58
Solde du compte au 31 Décembre	2 030.94

2. Reversements de l'année		
Période de rattachement	1er Semestre 2019	2ème Semestre 2019
Date de déclaration	01/07/2019	29/11/2019
Date de versement	01/07/2019	29/11/2019
Surtaxes communales Assainissement	1 099.34	1 165.24
Non valeurs		
Montant Net (EUR)	1 099.34	1 165.24
Total Reversements de l'année : 2 264.58		

8.5.2. Participation au financement des équipements publics

Pas de Participation

Cf. le glossaire : Participation.

8.5.3. TVA récupérée



Définition

En application de l'article 216 quater de l'Annexe II au CGI concernant la déduction par les entreprises concessionnaires de la TVA ayant grevé le coût des immobilisations qu'elles utilisent et dont elles ne sont pas propriétaires, la collectivité fait parvenir à la Société des Eaux de Marseille des attestations pour transfert de droit à déduction concernant les ouvrages neufs qui ont été incorporés au réseau public de distribution.

Le compte des attestations transmises par la collectivité est présenté dans le tableau ci-après.

Pas d'attestation transmise pour l'exercice concerné.

9. Annexes assainissement

9.1. Tableau de bord des Indicateurs de performance

Code fiche Indi- cateur	Libellé	Produc- tion de l'Informa- tion	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019
Indicateurs descriptifs des services								
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Collectivité					0	0
D204.0	Prix TTC du service de l'assainissement au m3 pour 120 m3	Délégataire	Euros / m3				1.47	1.47
Indicateurs de performance								
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	%					5.05
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité	Habitants desservis					
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	Tonnes matières sèches				0	0
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	%				100	100
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Délégataire	Points					69
P203.3	Conformité de la collecte des effluents							

Code fiche Indi- cateur	Libellé	Produc- tion de l'Informa- tion	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019
P204.3	Conformité des équipements des stations d'épuration							
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau						
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Déléga- taire	%				0	0
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Collectivi- té	Euros / m3				0	0.001
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Déléga- taire	Unités / millier d'habi- tants des- servis					
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	Déléga- taire	Unités / centaine de km				0	4.72
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivi- té	%				0	0
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Déléga- taire	%				89	92

Peipin - Rapport annuel du délégataire

Société des Eaux de Marseille

Code fiche Indi- cateur	Libellé	Produc- tion de l'Informa- tion	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019
P255.3	Indice de connais- sance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivi- té	Points				100	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la col- lectivité	Collectivi- té	Années					
P258.1	Taux de réclamation	Déléga- taire	Unités / millier d'abon- nés				0	0



9.2. Biens de retour biens de reprise



9.2.1. Investissements Société des Eaux de Marseille

N° fiche	Nature du bien	Désignation	Montant d'achat	Année Acquis	Fournisseur
010-1900345	RETOUR	TVX PEIPIN ASST SECURISATION SITES	92 798.50	2019	
Concessif			92 798.50		225500
PEIPIN - ASST		Total biens de retour	92 798.50		
PEIPIN - ASST		Total biens de reprise	0.00		
PEIPIN - ASST		Total biens de retour et de reprise	92 798.50		

9.2.2. Immobilisations en jouissance temporaire

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2020	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004857	CLOTURE	44 800	45 114	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2010	01/01/2010	30
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004858	RV ARRIVE GENERALE	1 008	1 015	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonction- nel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004859	RV BY PASS ARRIVEE	1 008	1 015	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonction- nel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004860	CANAL VENTURI	1	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonction- nel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004861	SONDE DE NIVEAU	638	642	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	19
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004862	TRANSDUCTEUR ENTREE	750	755	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	19
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004863	PRELEVEUR ECHANTILLONNEUR	3 752	3 778	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	16
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004864	GARDE CORPS ADDUCTION	10 304	10 376	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonction- nel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004865	DEGRILLEUR MANUEL	1 053	1 060	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonction- nel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004866	TAMIS A VIS	20 160	20 301	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonction- nel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004867	EV TAMIS ZONE HAUTE	342	344	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	18
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004868	MOTOREDUCTEUR VIS	2 509	2 527	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	19
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004869	TRANSDUCTEUR BASSIN ORAGE	750	755	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	19
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004870	SONDE DE NIVEAU N°1	638	642	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	19
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004871	PIED DE POTENCE 1 ORAGE	454	457	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonction- nel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	30
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004872	PIED DE POTENCE 2 ORAGE	454	457	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonction- nel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	30
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004873	POTENCE BASSIN ORAGE	454	457	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonction- nel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	30
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004874	POMPE HYDRO INJECTEUR	4 368	4 399	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonction- nel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2020	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004876	POMPE RELEVAGE 2	3 024	3 045	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004877	PIED D'ASSISE PPE HYDRO	554	558	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004878	PIED D'ASSISE PPE REL 1	554	558	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004879	PIED D'ASSISE PPE REL 2	554	558	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004880	BARRE GUIDE PPE REL 1	750	755	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004881	BARRE GUIDE PPE REL 2	750	755	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004882	RV REFOULEMENT PPE REL 1	224	226	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004883	RV REFOULEMENT PPE REL 2	224	226	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004884	POIRE NIV1 CANAL ARRIV EU	436	439	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004885	POIRE NIV2 CANAL ARRIV EU	436	439	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004886	GARDE CORPS LIT BACTERIEN	3 920	3 947	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004887	ECHELLE LIT BACTERIEN	3 920	3 947	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004888	LIT BACTERIEN	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004889	SUPPORT CLOISONYLE CEL 1	35 403	35 651	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	30
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004890	SUPPORT CLOISONYLE CEL 2	35 403	35 651	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	30
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004893	BACHE EXTRACTION - RECIRC	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004894	POMPE RECIRCULATION 1	4 928	4 962	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	16
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004895	POMPE RECIRCULATION 2	4 928	4 962	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	16
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004896	AGITATEUR	2 061	2 075	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	19
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004897	PIED D'ASSISE PPE REC 1	862	868	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2020	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004898	PIED D'ASSISE PPE REC 2	862	868	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004899	BARRE GUIDE PPE REC 1	750	755	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004900	BARRE GUIDE PPE REC 2	750	755	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004901	RV REFOULEMENT PPE REC 1	493	496	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004902	RV REFOULEMENT PPE REC 2	493	496	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004903	POMPE EXTRACTION 1	4 928	4 962	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	16
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004904	POMPE EXTRACTION 2	4 928	4 962	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	16
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004905	BARRE GUIDE PPE EXTRACT 1	750	755	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004906	BARRE GUIDE PPE EXTRACT 2	750	755	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004907	PIED D'ASSISE PPE EXTRAC1	862	868	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004908	PIED D'ASSISE PPE EXTRAC2	862	868	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004909	RV REFOULEMENT PPE EXTR 1	493	496	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004910	RV REFOULEMENT PPE EXTR 2	493	496	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004911	CLAPET PPE EXTRACTION 1	493	496	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004912	CLAPET PPE EXTRACTION 2	493	496	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004913	RV LIASON EXTRAC - RECIRC	493	496	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004914	LIT DE ROSEAUX 1	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2010	01/01/2010	30
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004915	LIT DE ROSEAUX 2	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2010	01/01/2010	30
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004916	LIT DE ROSEAUX 3	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2010	01/01/2010	30
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004917	LIT DE ROSEAUX 4	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2010	01/01/2010	30
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004918	LIT DE ROSEAUX 5	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2010	01/01/2010	30

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2020	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004919	LIT DE ROSEAUX 6	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2010	01/01/2010	30
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004920	VANNE 1 FERMUTRE LIT 1	493	496	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004921	VANNE 2 FERMUTRE LIT 1	493	496	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004922	VANNE 2 FERMUTRE LIT 2	493	496	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004923	VANNE 1 FERMUTRE LIT 2	493	496	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004924	DEBIMETRE 1	1 489	1 499	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	19
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004925	DEBIMETRE 2	1 489	1 499	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	19
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004926	VANNE 1 FERMUTRE LIT 3	493	496	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004927	VANNE 1 FERMUTRE LIT 4	493	496	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004928	VANNE 1 FERMUTRE LIT 5	493	496	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004929	VANNE 1 FERMUTRE LIT 6	493	496	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004930	VANNE 2 FERMUTRE LIT 3	493	496	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004931	VANNE 2 FERMUTRE LIT 4	493	496	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004932	VANNE 2 FERMUTRE LIT 5	493	496	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004933	VANNE 2 FERMUTRE LIT 6	493	496	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004934	CANAL VENTURI SORTIE	1	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004935	PRELEVEUR ECHANTILLONNEUR	3 752	3 778	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	16
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004936	SONDE DE NIVEAU SORTIE	638	642	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	16
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004937	TRANSDUCTEUR SORTIE	750	755	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	16

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2020	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004938	GARDE CORPS ACCES STEP	1 943	1 957	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004939	CHAUFFAGE ELEC BUREAU	280	282	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004940	CHAUFFAGE ELEC LABO	280	282	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004941	ARMOIRE BT	23 520	23 685	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004942	AUTOMATE	8 064	8 120	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	16
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004943	SOFREL	4 928	4 962	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	16
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004944	ORDINATEUR	3 046	3 067	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	16
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004945	PUPITRE MAGELIS	2 240	2 256	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	16
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004946	PLUVIOMETRE	1 187	1 195	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	19
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004947	POMPE DE RELEVAGE	1 254	1 263	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	19
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004948	CLAPET POMPE	409	412	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004949	VANNE REFOULEMENT POMPE	409	412	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004950	BARRE DE GUIDAGE POMPE	442	445	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004951	PIED D ASSISE POMPE	1 624	1 635	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	25
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004952	CHAUFFE EAU	3 000	3 021	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	19
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004953	CAPTEUR SOLAIRE CHAUF EAU		2 173	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	19
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201004954	AUTOMATE CHAUFFE EAU	517	517	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2010	01/01/2010	19
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201303085	EV TAMIS ZONE BASSE	342	344	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2013	01/01/2013	14
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201402412	BALANCE LABORATOIRE	2 943	2 964	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2014	01/01/2014	14

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2020	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201504469	SDV N°2 HAUTEUR BASSIN	638	570	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2015	01/01/2015	14
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201702339	PORTAIL	3 360	3 384	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2017	01/01/2017	30
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201801492	DIFFUSEUR CELLULE 1	1 325	1 334	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	06/09/2018	06/09/2018	8
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201801493	DIFFUSEUR CELLULE 2	1 327	1 336	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	06/09/2018	06/09/2018	8
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201901495	POMPE RELEVAGE 1	973	973	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	23/04/2019	23/04/2019	16
ESPI	EPURATION DE SAINT PIERRE	201901496	TREUIL MOBILE DECHETS DEG	1 084	1 084	Bien de Retour - Renouvellement SEM Non Planifié	23/04/2019	23/04/2019	25
LCPL	STAR DE CHAMPARLEAU	200507076	CLOTURE	1 478	1 488	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	30
LCPL	STAR DE CHAMPARLEAU	200507077	PORTILLON	616	620	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	30
LCPL	STAR DE CHAMPARLEAU	200507079	FOSSE DE RELEVAGE	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2005	01/01/2005	30
LCPL	STAR DE CHAMPARLEAU	200507080	BARRE DE GUIDAGE P2	442	445	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	19
LCPL	STAR DE CHAMPARLEAU	200507081	BARRE DE GUIDAGE P1	442	445	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	19
LCPL	STAR DE CHAMPARLEAU	200507082	PIED D ASSISE P1	1 624	1 635	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	30
LCPL	STAR DE CHAMPARLEAU	200507083	PIED D ASSISE P2	1 624	1 635	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	30
LCPL	STAR DE CHAMPARLEAU	200507084	VANNE GENERALE REF PPE	409	412	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	19
LCPL	STAR DE CHAMPARLEAU	201702340	POMPE 1	810	816	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2017	01/01/2017	7
LCPL	STAR DE CHAMPARLEAU	201702341	POMPE 2	810	816	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2017	01/01/2017	7
LCPL	STAR DE CHAMPARLEAU	201801499	ARMOIRE BT	4 320	4 350	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	30
LCPL	STAR DE CHAMPARLEAU	201801500	POIRE NTH	317	319	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	17
LCPL	STAR DE CHAMPARLEAU	201801501	CAPOTAGE FOSSE	1 950	1 963	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	20

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2020	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
LCPL	STAR DE CHAMPARLEAU	201801502	MESURE FOSSE	500	503	Bien de Retour - Renouvellement SEM Non Planni- fié	28/12/2018	28/12/2018	17
LENF	STAR BONS ENFANTS	200507089	CLOTURE	7 392	7 444	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonction- nel non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	30
LENF	STAR BONS ENFANTS	200507090	PORTILLON	616	620	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonction- nel non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	30
LENF	STAR BONS ENFANTS	200507091	CAPOTAGE FOSSE	1	1	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonction- nel non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	30
LENF	STAR BONS ENFANTS	200507092	FOSSE DE RELEVAGE	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2005	01/01/2005	30
LENF	STAR BONS ENFANTS	200507093	POTENCE AMOVIBLE	392	395	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonction- nel non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	30
LENF	STAR BONS ENFANTS	200507094	POMPE 1	2 038	2 052	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	20
LENF	STAR BONS ENFANTS	200507095	POMPE 2	2 038	2 052	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	20
LENF	STAR BONS ENFANTS	200507096	BARRE DE GUIDAGE P1	442	445	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	20
LENF	STAR BONS ENFANTS	200507097	BARRE DE GUIDAGE P2	442	445	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	20
LENF	STAR BONS ENFANTS	200507098	PIED D ASSISE P1	1 624	1 635	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonction- nel non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	30
LENF	STAR BONS ENFANTS	200507099	PIED D ASSISE P2	1 624	1 635	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonction- nel non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	30
LENF	STAR BONS ENFANTS	200507100	VANNE REFOULEMENT P1	409	412	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonction- nel non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	30
LENF	STAR BONS ENFANTS	200507101	VANNE REFOULEMENT P2	409	412	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonction- nel non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	30
LENF	STAR BONS ENFANTS	200507102	CLAPET REFOULEMENT P1	409	412	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonction- nel non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	30
LENF	STAR BONS ENFANTS	200507103	CLAPET REFOULEMENT P2	409	412	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonction- nel non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	30
LENF	STAR BONS ENFANTS	200507104	VANNE VIDANGE COLONNE	409	412	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonction- nel non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	30
LENF	STAR BONS ENFANTS	200507105	ABRIS COFFRET	2 240	2 256	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/2005	01/01/2005	30
LENF	STAR BONS ENFANTS	200507106	COFFRET COMMANDE	5 600	5 639	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	23
LENF	STAR BONS ENFANTS	200507107	POIRE NIV BAS	218	220	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	23

Site	Libéle	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2020	Classification	Date investisse- ment	Date pose	Durée vie technique
LENF	STAR BONS ENFANTS	200507108	POIRE NIV HAUT	218	220	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	23
LENF	STAR BONS ENFANTS	200507109	POIRE NIV TRES HAUT	218	220	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/2005	01/01/2005	23
LSPI	STAR DE SAINT-PIERRE	199105551	FOSSE DE RELEVAGE	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/1991	01/01/1991	44
LSPI	STAR DE SAINT-PIERRE	199105554	ABRI COFFRET ELEC	1	1	Bien de Retour - Renouvellement MO	01/01/1991	01/01/1991	44
LSPI	STAR DE SAINT-PIERRE	199105555	POMPE 1	1 030	1 037	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/1991	01/01/1991	33
LSPI	STAR DE SAINT-PIERRE	199105556	POMPE 2	1 030	1 037	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/1991	01/01/1991	33
LSPI	STAR DE SAINT-PIERRE	199105557	BARRE DE GUIDAGE P1	442	445	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/1991	01/01/1991	33
LSPI	STAR DE SAINT-PIERRE	199105558	BARRE DE GUIDAGE P2	442	445	Bien de Retour - Renouvellement SEM Patrimonial non Provisionné	01/01/1991	01/01/1991	33
LSPI	STAR DE SAINT-PIERRE	199105559	PIED D ASSISE P1	1 624	1 635	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/1991	01/01/1991	44
LSPI	STAR DE SAINT-PIERRE	199105560	PIED D ASSISE P2	1 624	1 635	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/1991	01/01/1991	44
LSPI	STAR DE SAINT-PIERRE	201603456	VANNE REFOULEMENT P1	409	412	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2016	01/01/2016	19
LSPI	STAR DE SAINT-PIERRE	201603457	VANNE REFOULEMENT P2	409	412	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2016	01/01/2016	19
LSPI	STAR DE SAINT-PIERRE	201603458	CLAPET P1	409	412	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2016	01/01/2016	19
LSPI	STAR DE SAINT-PIERRE	201603459	CLAPET P2	409	412	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	01/01/2016	01/01/2016	19
LSPI	STAR DE SAINT-PIERRE	201801494	ARMOIRE BT	5 630	5 669	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	30
LSPI	STAR DE SAINT-PIERRE	201801495	PORTILLON	380	382	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	30
LSPI	STAR DE SAINT-PIERRE	201801496	CLOTURE	600	604	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	30
LSPI	STAR DE SAINT-PIERRE	201801497	POIRE NIV TRES HAUT	317	319	Bien de Retour - Renouvellement SEM Fonctionnel non Provisionné	28/12/2018	28/12/2018	20
LSPI	STAR DE SAINT-PIERRE	201801498	MESURE NIVEAU	500	503	Bien de Retour - Renouvellement SEM Non Plannifié	28/12/2018	28/12/2018	17



Chapitre 4

Annexes Générales

Peipin - Rapport annuel du délégataire

1. Attestations d'assurance

1.1. Multirisques dommages - SEM



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MONTMIRAIL SA, Courtiers en assurances et réassurances, 6 rue Jean-Jacques VERNAZZA BP 172 13322 MARSEILLE Cedex 16 certifions assurer la :

SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE
25, rue Edouard Delanglade
13006 Marseille

par contrat MULTIRISQUE DOMMAGES n° 39.999.931 souscrit par notre intermédiaire auprès de la compagnie ALLIANZ qui garantit l'ensemble des biens propriétés, loués, utilisés, et d'une façon générale, mis à la disposition de la Société des Eaux de Marseille pour ses activités.

Ce contrat couvre, notamment, les événements suivants :

- Incendie, Explosion, Foudre, Risques locatifs, Recours des voisins et des tiers, Dégâts des eaux, Fumées, Tempêtes, Chutes d'appareils de navigation aérienne, Grèves, Emeutes, Actes de terrorisme, de Vandalisme, Attentats et Catastrophes naturelles, Vol, Responsabilité Civile Propriétaire d'Immeubles.

La présente attestation ne peut engager les assureurs en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En foi de quoi nous la délivrons pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Marseille, le 10/01/2019

Pour le courtier



Pour la compagnie



LA PRÉSENTE ATTESTATION EST VALABLE DU
1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019



Montmirail, Société de courtage en assurances au capital de 3.047.120 € - Siège social 6 rue Jean Jacques Vernazza 13016 Marseille (384 983 342) RCS de Marseille - Immatriculée à l'ORIAS dans la catégorie courtier d'assurance sous le numéro 07 000 145 (www.orias.fr) - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 (www.acpr.banque-france.fr) - Montmirail exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II b du Code des assurances. Réclamation : Montmirail/Service Réclamation, 6 rue Jean Jacques Vernazza 13016 Marseille - Médiation (seulement si échec de la réclamation) : La Médiation de l'Assurance, Pole CSGA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le médiateur@mediation-assurance.org



Peipin - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

Ces garanties portent indistinctement sur l'ensemble des sites propriétés, loués, utilisés, et d'une façon générale, mis à la disposition de l'assuré.

Assure.		Capitaux assurés en € Limites de garantie	
BIENS MATERIELS (montants garantis par sinistre)	RISQUES / EVENEMENTS		
	Incendie, Chute directe de la foudre, Explosions, Phénomènes électriques, Tempêtes Grêle et Neige, Fumées, Vapeurs, Substances, Dégagements gazeux, Chute d'appareils de navigation aérienne, d'objets et engins spatiaux, météorites, onde de choc, Choc d'un véhicule terrestre, Dégâts causés par le gel, les eaux et autres liquides, Actes de vandalisme et Attentats	Bâtiments, Risques localifs, Mobilier, Matériel, Marchandises, le tout en valeur à neuf : Matériels / Marchandises chez les tiers, le tout en valeur à neuf	Montant des dommages <

Peipin - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

1.2. Responsabilité civile - SEM



Allianz Global Corporate & Specialty SE

Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21 rue La Boétie
75008 Paris

agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, et notamment de :

SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)
25 Rue Edouard Delanglade
13008 Marseille

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL00218419 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

L'engagement maximum de l'Assureur ne peut excéder 100.000.000 euros par sinistre pour l'ensemble des garanties.

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus 100.000.000 EUR par sinistre

Responsabilité Civile Après-Livraison, Après Réception et Responsabilité Civile Professionnelle

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus 100.000.000 EUR par sinistre et 200.000.000 EUR par an

Dont :

- ✓ Frais de retrait engagés par l'Assuré 15.000.000 EUR par sinistre et par an
- ✓ Frais de Dépose-Repose engagés par l'Assuré 50.000.000 EUR par sinistre et par an
- ✓ Frais de Prévention 15.000.000 EUR par sinistre et par an
- ✓ Dommages matériels causés aux biens objet d'un marché clé en main et/ou 50.000.000 EUR par sinistre et par an
- ✓ Dommages immatériels en résultant.
- ✓ Responsabilité Civile Professionnelle pour l'activité 15.000.000 EUR par sinistre et par an
- de diagnostic immobilier soumise à obligation d'assurance
- ✓ Dommages d'atteintes à l'environnement pour les activités hors sites 15.000.000 EUR par sinistre et par an
- d'exploitation de l'Assuré et ayant pour origine l'Amiante
- (capacité commune avec les garanties des Risques environnementaux)

Garantie Terrorisme 100.000.000 EUR par sinistre et par an

Garantie des dommages causés sur le site d'une installation nucléaire

Dommages matériels et immatériels consécutifs (Y compris dommages aux biens confiés, frais de décontamination, frais de prévention, frais de dépose-repose) 12 500 000 EUR par sinistre et par an

Période d'assurance du 01/01/2019 au 31/12/2019 inclus.

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 9 janvier 2019
Pour la Compagnie



Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 808 RCS Nanterre

Siège social :
Königsstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 206312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Grauhofendorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com

2. Obtention des certifications ISO 9001 et 14001

2.1. Indicateur de performance : obtention de la certification ISO 9001

0 : NON / 1 : EN COURS / 2 : OUI

Valeur (1) : Obtention de la certification iso 9001

	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur (1)				2	2
Résultat				2	2

2.2. Indicateur de performance : obtention de la certification Iso 14001 version 2000

0 : NON / 1 : EN COURS / 2 : OUI

Valeur (1) : Obtention de la certification iso 14 001

	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur (1)				2	2
Résultat				2	2

3. Consommations électriques

Segment Tarif.	N° Site	PDL	Type Contrat	Type Site	Libellé Site	KwH 2018	KwH 2019
C4	FSPI	30002560429309	EAU	FO-RAGE/PUITS DE SAINT-SOURCE	FORAGE DE SAINT-PIERRE	112 994	173 680
C5	PURE	25619536886708	EAU	RESER-VOIR POM-PAGE	STAP MON-TAGNE DE LURE	5 138	6 061
C5	SPIE	25612011546990	EAU	RESER-VOIR POM-PAGE	STAS DE LA PIERRE	6 927	- 1 229

Peipin - Rapport annuel du délégataire

Société des Eaux de Marseille

Segment Tarif.	N° Site	PDL	Type Contrat	Type Site	Libellé Site	KwH 2018	KwH 2019
C5	LCPL	25608827750179	ASSAINISSEMENT	STATION RESEAU EU-PL	STAR DE CHAMPAR-LEAU	518	471
C5	LENF	25635021674633	ASSAINISSEMENT	STATION RESEAU EU-PL	STAR BONS EN-FANTS	3 058	4 328
C5	LSPI	25679160619418	ASSAINISSEMENT	STATION RESEAU EU-PL	STAR DE SAINT-PIERRE	39	746

4. Liste des non valeurs

DATES EMISSION : 01/01/2019 Au 31/12/2019

DEGREVEMENT FUITE & CONSO ANORMALE

N° Avoir	Abonnement	Titulaire	MntHT
1013143034	9220477	M PUT ERIC	- 907.07
1013642029	9220750	SCI MONTOURIUX	- 156.43
1012847017	9220376	MME LERY ISA-BELLE	- 289.59
1012847016	9220376	MME LERY ISA-BELLE	- 51.37
1012511241	9220526	MME AYASSE DOMNINE	- 516.31
			- 1 920.77

DATES EMISSION : 01/01/2019 Au 31/12/2019

IRRECOUVRABLES .

N° Avoir	Abonnement	Titulaire	MntHT
1013071197	9220791	M MME NOBILE MARTINO ET AICHA	- 86.27
			- 86.27

Peipin - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

5. Tarifs

Page 1

SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE DE PEIPIN (115)
TARIFS AU 1er JANVIER 2019
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

A) REDEVANCES D'EAU

1) EAU POTABLE (ABONNEMENTS DOMESTIQUES)

- 1-1) REDEVANCE D'ABONNEMENT
a) Abonnés individuels : par semestre et par compteur
b) Immeubles Collectifs, Bureaux et Commerces : par semestre et par logement

1-2) REDEVANCE PAR M³ D'EAU CONSOMMÉ

2) EAU D'ARROSAGE (ABONNEMENTS JARDINS)

2-1) REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par compteur)

2-2) REDEVANCE PAR M³ D'EAU CONSOMMÉ

3) ENTRETIEN DES POTEAUX D'INCENDIE

3-1) FORFAIT ANNUEL PAR UNITÉ DE POTEAU D'INCENDIE

B) REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT

- ABONNEMENTS DOMESTIQUES

1-1) REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par compteur)

1-2) REDEVANCE PAR M³ D'EAU CONSOMMÉ

TARIF DE VENTE			Prélèvement	Pollution	Total soumis à T.V.A.	Taux de T.V.A. en %	T.V.A.	Total redevance
Part Délégataire	Part Collectivité	Total H.T.						
10,00	0,00	10,00			10,00	5,50	0,55	10,55
1,1185	0,0250	1,1435	0,0600	0,2700	1,4735	5,50	0,0800	1,5535
20,00	0,00	20,00			20,00	5,50	1,10	21,10
1,4530	0,0250	1,4780	0,0600		1,5380	5,50	0,0800	1,6180
50,00	0,00	50,00			50,00	5,50	2,75	52,75
				Modernisation Réseaux Collecte				
10,00	0,00	10,00			10,00	10,00	1,00	11,00
0,9924	0,0250	1,0174		0,1500	1,1674	10,00	0,1167	1,2841

SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE DE PEIPIN (115)
TARIFS AU 1er. JANVIER 2019
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

C) ANNEXES AU RÈGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU :

- Frais d'accès au service
- Pénalités pour retard de paiement 1ère relance
- Pénalités pour retard de paiement 2ème relance
- Pénalités pour retard de paiement à compter de la 3ème relance
- Frais d'avis de fermeture (lettre de programmation de coupure)
- Infraction au règlement et manipulation frauduleuse + huissiers
- Déplacement au lieu de livraison des eaux
- Participation aux frais de rejets bancaires
- Service "conso+" par mois et par compteur (si compteur télérelevé)

Tarif HT	Taux de TVA en %	T.V.A.	TOTAL TTC
55,00	10,00	5,50	60,50
3,00	0,00	0,00	3,00
10,50	0,00	0,00	10,50
30,00	0,00	0,00	30,00
30,00	10,00	3,00	33,00
180,00	10,00	18,00	198,00
45,00	10,00	4,50	49,50
5,00	10,00	0,50	5,50
2,50	20,00	0,50	3,00

D) ANNEXES AU RÈGLEMENT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

- Pénalités pour retard de paiement 1ère relance
- Pénalités pour retard de paiement 2ème relance
- Pénalités pour retard de paiement à compter de la 3ème relance
- Infraction au règlement et manipulation frauduleuse + huissiers
- Participation aux frais de rejets bancaires
- Frais de contrôle de conformité en cas de cession de propriété
- Contre-visite de vérification de la mise en conformité
- Déplacement inutile
- Frais de débouchage de la partie publique du branchement sur faute de l'utilisateur :
 - °. Intervention en heures ouvrées
 - °. Intervention hors heures ouvrées
- Non respect d'un engagement du délégataire

Tarif HT	Taux de TVA en %	T.V.A.	TOTAL TTC
3,00	0,00	0,00	3,00
10,50	0,00	0,00	10,50
30,00	0,00	0,00	30,00
180,00	10,00	18,00	198,00
5,00	10,00	0,50	5,50
300,00	10,00	30,00	330,00
90,00	10,00	9,00	99,00
45,00	10,00	4,50	49,50
150,00	10,00	15,00	165,00
235,00	10,00	23,50	258,50
20 m3 gratuit (par assainissement)			

SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE DE PEIPIN (115)
TARIFS AU 1er. JANVIER 2019
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

E) FRAIS DE FERMETURE ET DE REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (article 45.2 du Contrat DSP)

- Fermeture de branchement
- Réouverture de branchement

Tarif HT	T.V.A. 10,00%	TOTAL TTC
55,00	5,50	60,50
55,00	5,50	60,50

Peipin - Rapport annuel du délégataire Société des Eaux de Marseille

6. Calcul d'actualisation semestrielle

1

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

COMMUNE DE PEIPIN (115)
TARIFS AU 1er JANVIER 2019
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Tarifs en €.

A) REDEVANCES D'EAU

- Tarif de vente Représente la somme de la "Part Délégataire" et de la "Part Collectivité"
- Part Délégataire Les tarifs en valeur de base au 01/03/2018, fixés par le contrat de Délégation de Service Public approuvé par la Délibération du Conseil Municipal du 1er mars 2018 seront actualisés au 1er Janvier N pour une application au 1er avril N, par application de la formule d'actualisation prévue à l'article 44.2. Le tarif de base est appliqué sans indexation jusqu'au 1er janvier 2021.
En conséquence, le coefficient 'Kn' applicable au 1er janvier 2019 est de : 1,0000
- Part Collectivité Les tarifs ont été fixés par la Délibération du Conseil Municipal no 3/180323 du 23 mars 2018.

B) REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT

- Tarif de vente Représente la somme de la "Part Délégataire" et de la "Part Collectivité"
- Part Délégataire Les tarifs en valeur de base au 01/03/2018, fixés par le contrat de Délégation de Service Public approuvé par la Délibération du Conseil Municipal du 1er mars 2018 seront actualisés au 1er Janvier N pour une application au 1er avril N, par application de la formule d'actualisation prévue à l'article 44.2. Le tarif de base est appliqué sans indexation jusqu'au 1er janvier 2021.
En conséquence, le coefficient 'KlnAssi' applicable au 1er janvier 2019 est de : 1,0000
- Part Collectivité Les tarifs ont été fixés par la Délibération du Conseil Municipal no 4/180323 du 23 mars 2018.

2

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

COMMUNE DE PEIPIN (115)
TARIFS AU 1er JANVIER 2019
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Tarifs en €.

REDEVANCES D'EAU

- 1) ABONNEMENTS DOMESTIQUE - Catégories 251 - 252 - 253 - 255 - 312
 - 1-1) REDEVANCE D'ABONNEMENT
 - a) Abonnés individuels : par semestre et par compteur
 - b) Immeubles Collectifs, Bureaux et Commerces : par semestre et par logement
 - 1-2) REDEVANCE PAR M³ D'EAU CONSOMMEE
- 2) ABONNEMENTS DOMESTIQUE - ARROSAGE Catégories 217 - 218
 - 2-1) REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par compteur)
 - 2-2) REDEVANCE PAR M³ D'EAU CONSOMMEE
- 3) ENTRETIEN DES POTEAUX D'INCENDIE
 - 3-1) FORFAIT ANNUEL PAR UNITE

TARIF DE VENTE	PART DELEGATAIRE		PART COLLEC-TIVITE
	Tarif de base 01/03/2018	Tarif au 01/01/2019 Kn = 1,0000	
10,000	10,00	10,00	0,00
1,1435	1,1185	1,1185	0,0250
20,000	20,00	20,00	0,00
1,4780	1,4530	1,4530	0,0250
50,000	50,00	50,00	0,00

REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT

- 1) ABONNEMENTS DOMESTIQUE ET INCENDIE - Catégories 251 - 252 - 253 - 255 - 312
 - 1-1) REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre par abonnement)
 - 1-2) REDEVANCE PAR M³ D'EAU CONSOMMEE

TARIF DE VENTE	PART DELEGATAIRE		PART COLLEC-TIVITE
	Tarif de base 01/03/2018	Tarif au 01/01/2019 KlnAssi = 1,0000	
10,00	10,00	10,00	0,00
1,0174	0,9924	0,9924	0,0250

SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

COMMUNE DE PEIPIN (115)
TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2019
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Tarifs en €.

C) ANNEXES AU RÈGLEMENT DE SERVICE DE L'EAU :

Les tarifs indiqués varient selon les formules de révision des prix fixées par la collectivité dans le contrat de DSP

- Frais d'accès au service
- Pénalités pour retard de paiement 1^{ère} relance
- Pénalités pour retard de paiement 2^{ème} relance
- Pénalités pour retard de paiement à compter de la 3^{ème} relance
- Frais d'avis de fermeture (lettre de programmation de coupure)
- Infraction au règlement et manipulation frauduleuse + frais d'huissiers
- Déplacement au lieu de livraison des eaux
- Participation aux frais de rejets bancaires
- Service "conso+" par mois et par compteur (si compteur télérelevé)

PART DÉLEGATAIRE	
Tarif de base 01/03/2017	Tarif au 01/01/2019 Kn = 1,0000
55,00	55,00
3,00	3,00
10,50	10,50
30,00	30,00
30,00	30,00
180+frais d'huissiers	180,00
45,00	45,00
5,00	5,00
2,50	2,50

Peipin - Rapport annuel du délégataire

Société des Eaux de Marseille

4

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

COMMUNE DE PEIPIN (115)
TARIFS AU 1er JANVIER 2019
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Tarifs en €.

D) ANNEXES AU REGLEMENT DE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Les tarifs indiqués varient selon les formules de révision des prix fixées par la collectivité dans le contrat de DSP

- Pénalités pour retard de paiement 1ère relance
- Pénalités pour retard de paiement 2ème relance
- Pénalités pour retard de paiement à compter de la 3ème relance
- Infraction au règlement et manipulation frauduleuse + huissiers
- Participation aux frais de rejets bancaires
- Frais de contrôle de conformité en cas de cession de propriété
- Contre-visite de vérification de la mise en conformité
- Déplacement inutile
- Frais de débouchage de la partie publique du branchement sur faute de l'usager :
 - ° Intervention en heures ouvrées
 - ° Intervention hors heures ouvrées
- Non respect d'un engagement du délégataire

PART DELEGATAIRE	
Tarif de base 01/03/2017	Tarif au 01/01/2019 KInAsst = 1,0000
3,00	3,00
10,50	10,50
30,00	30,00
180+frais d'huissiers	180,00
5,00	5,00
300,00	300,00
90,00	90,00
45,00	45,00
150,00	150,00
235,00	235,00
20 m3 gratuit (par assainissement)	

E) FRAIS DE FERMETURE ET DE REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (article 45.2 du Contrat DSP Eau)

- Fermeture de branchement
- Réouverture de branchement

PART DELEGATAIRE	
Tarif de base 01/03/2017	Tarif au 01/01/2019 KIn = 1,0000
55,00	55,00
55,00	55,00